

Mer

de letzebuenger

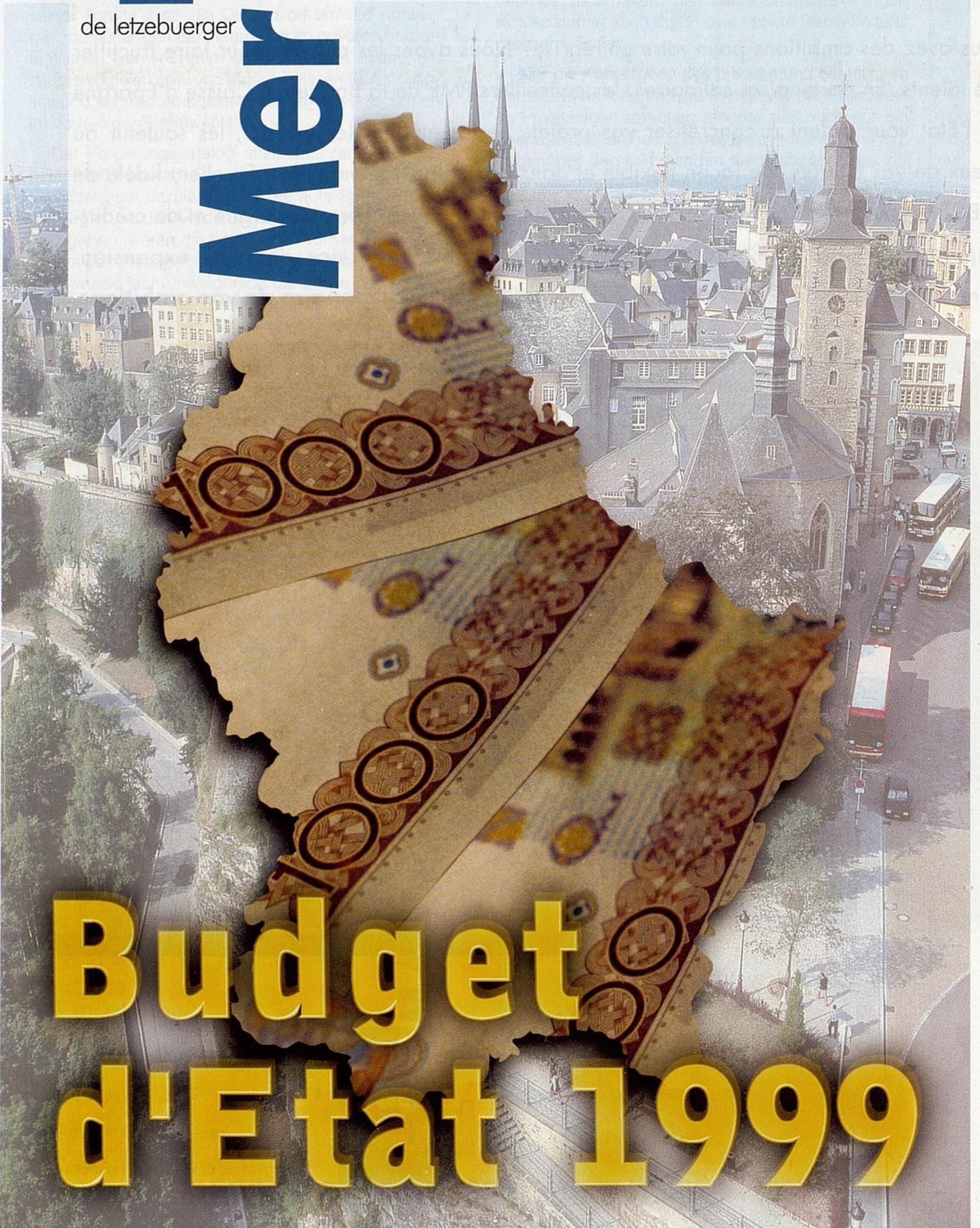
kur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

9 • 98



Budget d'Etat 1999

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions.**



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

Überzogene Rentenforderungen

Der von sieben Gewerkschaften getragene Forderungskatalog für eine Rentenaufbesserung im Privatsektor konnte zwar die Diskussion um die Konvergenzbemühungen der Regierung im privaten und öffentlichen Rentensystem auf ein Neues entfachen, zeugte zugleich aber von einer gewissen Kurzsichtigkeit und Verantwortungslosigkeit der Gewerkschaften im Vorfeld der Sozialwahlen.

Der Forderungskatalog stellt das zur Zeit noch bestehende prekäre Gleichgewicht im privaten Rentensystem auf unzulässige Weise aufs Spiel. Würde die Regierung den Forderungen der Gewerkschaften nachgeben, wären die heute noch vorhandenen Reserven des Pensionfonds in Kürze aufgebraucht. Danach würde sich unweigerlich die Frage nach einer Erhöhung der Beitragszahlungen stellen. Man darf jedoch davon ausgehen, daß weder die heutigen noch die künftigen Generationen bereit sein werden, bis zur Hälfte ihres Lohns abzutreten, um die dann fälligen Rentenauszahlungen abzusichern.

Man sollte in der Diskussion um eine strukturelle Rentenaufbesserung auch die Tatsache nicht aus den Augen verlieren, daß in Luxemburg durch das Indexsystem bereits eine automatische Rentenanpassung an die Preisentwicklung der Lebenskosten stattfindet. Desweiteren wird durch das Rentenajustement die Entwicklung der Pensionen regelmäßig der allgemeinen Lohnentwicklung angepasst. Die bestehende Altersversorgung ist also bereits heute eng an die reale Wirtschafts- und Lohnentwicklung angebunden.

Wer eine strukturelle Rentenaufbesserung fordert, setzt sich für eine einseitige Verteilung der Geldreserven an die jetzigen Rentenbezieher ein. Während die jetzt Berufstätigen mit einer moderaten Lohnpolitik vorlieb nehmen müssen, kämen die Rentner in den Genuß eines erweiterten Ersatz Einkommens.

Die Inkohärenz der gewerkschaftlichen Lösungsvorschläge wird durch die Forderung nach einer An-

hebung der Beitragsbemessungsgrenze auf ein Sechsfaches des gesetzlichen Mindestlohnes zur Genüge veranschaulicht. Lohnempfänger, die ein Gehalt beziehen, das diese Beitragsbemessungsgrenze übersteigt, müssten dann größere Rentenbeiträge als bisher einzahlen, ohne jedoch im Gegenzug die Sicherheit zu erhalten, daß diese Mehreinzahlungen sich späterhin auch durch eine höhere Rente bezahlt machen würden.

Wer die Konvergenz des privaten und öffentlichen Rentensystems durch eine Anhebung der Pensionen im Privatsektor erreichen möchte, läßt sich auf ein überaus gefährliches Spiel mit dem Feuer ein und legt gegenüber den kommenden Generationen eine zutiefst verantwortungslose Haltung zutage. Die geforderten Anhebungen würden mittelfristig zu einem Kollaps des bestehenden Umlageverfahrens führen. Die zur Abwendung dieses Zusammenbruchs notwendigen Beitragserhöhungen werden die Konkurrenzfähigkeit der hiesigen Unternehmen stark beeinträchtigen.

Der Gewerkschaftsvorschlag neue, zusätzliche Finanzierungsquellen einzuführen, die nicht auf der Grundlage der Lohnmasse berechnet werden, um auch längerfristig die Absicherung des Rentensystems zu garantieren, bestätigt die von der Arbeitgeberseite getragene These eines auf Dauer nicht haltbaren Leistungsangebots. Man sollte sich nichts vormachen: Die Konvergenz des privaten und öffentlichen Rentensystems ist ein nahezu unerreichbares Ziel, das sich - wenn überhaupt - nur über zusätzliche Anpassungen im öffentlichen Rentensystem erreichen ließe.

Das Problem der Diskrepanz zwischen dem letzten Gehalt und der ersten Rente muß über den Weg einer freiwilligen, auf dem Kapitalisierungsverfahren beruhenden Zusatzpension gelöst werden. Deshalb erwarten die Arbeitgeber von der Regierung eine starke und verantwortungsbewußte Haltung in den anstehenden Diskussionen mit den Gewerkschaften, damit die Frage nach der langfristigen finanziellen Absicherung der gesetzlichen Altersversorgung für alle Beteiligten zufriedenstellend gelöst werden kann.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.400 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

02	Dossier: Budget de l'Etat 1999
23	Commerce extérieur
25	Formation
38	Environnement
39	Ventes spéciales
43	Chronique juridique
45	Législation
47	Chiffres économiques
51	EIC
53	Euro
55	Social
59	Informatique
63	Info Entreprise

Projet de loi concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 1999

Avis de la Chambre de Commerce

Le dossier ci-après reprend les passages essentiels de l'avis de la Chambre de Commerce. L'avis complet peut être commandé auprès du Service des Etudes Economiques de la Chambre de Commerce (M. Carlo THELEN, tél.: 42 39 39 - 351).

INTRODUCTION

Le dernier projet de budget de la présente législature est marqué, selon ses auteurs, par quatre lignes directrices. Il s'agit de la préparation au monde de demain, de la solidarité nationale et internationale, de la politique de l'emploi et de la sécurité interne. Le projet de loi concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 et la loi sur l'assurance dépendance sont deux sujets qui ont marqué plus particulièrement l'établissement du projet de budget pour l'exercice 1999. Le budget social domine les actions de politique budgétaire, avec un niveau des dépenses s'élevant à 76,8 milliards de francs (42,5% des dépenses totales de l'Etat).

L'économie et la société seront marquées par un événement majeur à l'aube du 21^e siècle: l'introduction, dès le 1^{er} janvier 1999, de la monnaie unique dans la zone euro. Un autre événement qui concerne particulièrement l'économie est le passage à l'an 2000 des systèmes informatiques. Malgré l'importance de ces deux sujets pour la gestion quotidienne des entreprises, leurs implications directes au niveau de la politique budgétaire de l'Etat restent assez limitées.

Avant d'entamer l'analyse du projet de budget et de la situation financière de l'Etat proprement dite, la Chambre de Commerce voudrait placer la politique budgétaire dans son contexte économique actuel et prévisible. En effet, le haut degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise suppose une analyse de l'environnement économique international pour pouvoir apprécier le potentiel de croissance future du Grand-Duché. De même, une évaluation des indicateurs macroéconomiques récents des principaux partenaires commerciaux s'impose dans la première partie du présent avis.

L'analyse annuelle du document budgétaire permet d'évaluer plus précisément les interventions de l'Etat dans l'économie. Celles-ci se mesurent notamment à travers la fameuse norme budgétaire dont l'utilité est discutable. Vu l'environnement économique actuel, caractérisé par l'incertitude, la Chambre de Commerce a été amenée à exprimer ses appréhensions quant au niveau élevé de la norme fixée pour l'exercice 1999. Les dépenses de l'Etat peuvent être

composées en consommation publique et en transferts de l'Etat aux différents acteurs de l'économie. L'analyse de l'opportunité des différents types de dépenses publiques au regard de la sélectivité et de la rigueur budgétaire est faite dans la deuxième partie.

Dans la troisième partie de l'avis, la Chambre de Commerce évalue la situation financière de l'Etat luxembourgeois. (...)

La quatrième partie met en évidence quelques éléments clés du projet de budget pour l'exercice 1999. La Chambre de Commerce va revenir sur le Plan d'action national en faveur de l'emploi. Pour les ressortissants de la Chambre de Commerce, l'analyse des actions visant le développement des activités économiques et des investissements de l'Etat est de première importance. Ces derniers restent toujours soutenus tandis que les interventions en faveur des activités économiques se trouvent dans le collimateur de la Commission de Bruxelles. La Chambre de Commerce a tracé quelques lignes à suivre en vue de promouvoir le développement économique et de maintenir la compétitivité des entreprises. De telles actions font défaut ou ne se retrouvent que partiellement dans les chiffres budgétaires.

La conciliation des impératifs économiques et écologiques est un des objectifs du développement durable. Ce sujet d'actualité sera abordé dans le chapitre concernant la protection de l'environnement.

La politique budgétaire fait partie de la politique générale des autorités gouvernementales. A la fin d'une législature, un bilan des actions politiques du Gouvernement au pouvoir lors des cinq dernières années s'impose. Ce bilan, qui se limite aux points essentiels, fait ainsi l'objet de la cinquième partie. La Chambre de Commerce constate que le développement économique, la prospérité, le niveau de vie et la protection sociale n'ont jamais été aussi favorable qu'à l'aube du 21^e siècle. Aussi voudrait-elle dresser un bilan globalement positif.

Pourtant, la Chambre de Commerce se doit de mettre en exergue quelques aspects critiquables de la législature qui s'achève. Dans ce contexte, trois sujets ont retenu l'attention de la Chambre de Commerce dans le cadre de son avis budgétaire. Il s'agit de dossiers dont les choix politiques actuels risquent d'avoir des répercussions négatives aussi bien sur les budgets futurs que sur l'économie toute entière. Aussi la Chambre de Commerce se limite-t-elle, dans la sixième partie du présent avis, à mettre en garde le lecteur et les autorités politiques responsables devant les risques latents pour le Grand-Duché de Luxembourg au 21^e siècle.

1) CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Au niveau mondial, l'environnement conjoncturel récent est caractérisé par la crise en Russie et en Asie. La contagion s'étend non seulement aux pays émergents d'Amérique latine, où les situations éco-

nomique et politique demeurent fragiles, mais aussi aux pays d'Europe de l'Est. Les crises devraient avoir des effets différenciés sur les pays occidentaux: ralentissement sensible aux Etats-Unis et moindre en Europe continentale, qui pourrait se retrouver en position de leader de la croissance mondiale. D'aucuns estiment à juste titre que l'euro joue d'ores et déjà le rôle de bouclier pour l'Europe face à la crise financière. Compte tenu des évolutions rapides qui affectent actuellement le contexte international, il est difficile de déterminer quels risques se présenteront effectivement et à quel moment. (...)

De façon générale, la Commission européenne rend attentif au potentiel de croissance de l'Union européenne et à la dynamique de croissance résultant du passage à la monnaie unique, en citant notamment la stabilité remarquable des cours de change des Etats membres. Aussi la Commission table-t-elle sur un rebond de la croissance européenne en l'an 2000. (...)

Actuellement, l'économie du Grand-Duché continue à évoluer favorablement. Tout comme les dernières années, le PIB augmente à un taux supérieur à la moyenne européenne. L'impact des crises précitées sur l'économie luxembourgeoise dépendra notamment de leurs effets dans nos pays voisins, qui sont nos principaux partenaires commerciaux. L'industrie sidérurgique pourra ressentir la baisse de l'activité en Asie et en Amérique latine, alors que le secteur financier a chiffré ses engagements bruts en Russie à quelque 80 milliards de francs, dont 10 milliards ne seraient pas couverts. Par l'intermédiaire des provisions, les rentrées fiscales de la place bancaire pourraient ainsi diminuer de 3 milliards par rapport aux prévisions.

Les prévisions de la Commission européenne tablent, après le réexamen d'automne, sur une croissance du PIB luxembourgeois à prix constants de 4,2% en 1998 et de 3,8% en 1999. Les prévisions de mars 1998 prévoyaient encore des taux de 4,4% pour 1998 et même de 4,7% pour 1999.

Compte tenu des incertitudes qui prévalent actuellement au niveau du système économique mondial, la Chambre de Commerce est d'avis que les estimations utilisées pour déterminer le taux de croissance prévisible sont trop optimistes. Il est vrai qu'au moment de l'établissement des chiffres budgétaires, les évolutions actuelles n'étaient pas prévisibles. Pour cette raison, la Chambre de Commerce recommande aux autorités de réviser les prévisions de croissance et la norme budgétaire correspondante vers le bas, d'autant plus que la Commission européenne a procédé à un réexamen de ces prévisions par rapport aux prévisions de printemps.

2) ANALYSE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

La politique économique de l'Etat en général et la politique budgétaire en particulier doivent s'articuler autour des axes suivants:

- la réalisation d'un environnement cadre propice à un fonctionnement efficace de la vie économique;
- l'élaboration des règles-cadre en veillant à ne pas les alourdir de dispositions dont l'observation entraîne des coûts inutiles;
- l'allègement des charges fiscales et parafiscales, en vue du contrôle des coûts salariaux (déjà en 1996, les coûts de la main-d'oeuvre, convertis à l'aide des parités de pouvoir d'achat, étaient très élevés au Grand-Duché avec 30.386 \$, comparé aux autres pays de la zone OCDE. En effet, le Luxembourg était seulement précédé par la Belgique (38.455 \$), l'Allemagne (33.936 \$), la Suisse (32.146 \$) et l'Italie (32.064 \$)¹;
- la garantie de la disponibilité quantitative et qualitative des facteurs de production travail et capital;
- l'encouragement de la recherche-développement et de l'esprit entrepreneurial;
- le maintien d'un climat social serein.

Les pouvoirs publics doivent pratiquer une politique des finances publiques permettant d'alléger le poids fiscal, tout en pouvant réaliser les dépenses publiques qui s'imposent eu égard aux objectifs définis précédemment. Le succès de cette politique passe inéluctablement par la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et il faut déterminer les priorités en ce qui concerne notamment les trois grands types de dépenses à savoir la consommation publique, les transferts publics et les investissements publics. (...)

La consommation publique

Le maintien d'un équilibre dans l'économie luxembourgeoise entre le secteur marchand et le secteur non marchand est primordial. Globalement, la consommation publique recouvre les dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics: rémunérations, pensions et charges sociales des agents de la fonction publique, d'une part, et achats de biens et services courants, d'autre part.

Le secteur non marchand, dont fait partie notamment le secteur public, produit des biens et des services qui sont mis gratuitement ou, moyennant des contributions ne couvrant pas le prix coûtant, à la disposition des agents économiques, donc sans contrepartie monétaire directe. Les coûts de production sont couverts au moyen de prélèvements obligatoires. Le secteur non marchand échappe donc à la sanction des marchés et relève plutôt des processus de décision politique. Les fonctions du secteur non marchand doivent être réduites à l'essentiel et son fonctionnement doit être soumis à des règles précises.

1) Le secteur public doit continuer à se séparer des activités et services qui ne correspondent plus à un besoin effectif. L'Etat doit concentrer son activité dans les domaines qui ne peuvent être couverts

¹ Source: L'Observateur de l'OCDE, no 214, octobre-novembre 1998.

de façon satisfaisante par d'autres acteurs de la société.

2) Comme le secteur non marchand n'est pas soumis aux sanctions du marché quant à la nécessité, aux coûts et à la qualité des services qu'il offre, il est crucial que sa gestion soit efficace dans le double intérêt du citoyen et des entreprises en tant que contribuables et en tant que consommateurs obligés de recourir à certains services publics.

3) Compte tenu de l'étroitesse du marché national de l'emploi et du déséquilibre qui se manifeste entre l'offre et la demande, la politique salariale menée par l'Etat a des répercussions directes sur le secteur privé. Il ne faut pas perdre de vue que la rémunération dans le secteur non marchand, dont le secteur public, n'est a priori déterminée par aucun mécanisme économique, étant donné l'absence de la nécessité de couvrir les coûts par la vente sur un marché. Ainsi, il faut déterminer la rémunération publique en fonction de la progression des salaires du secteur marchand.

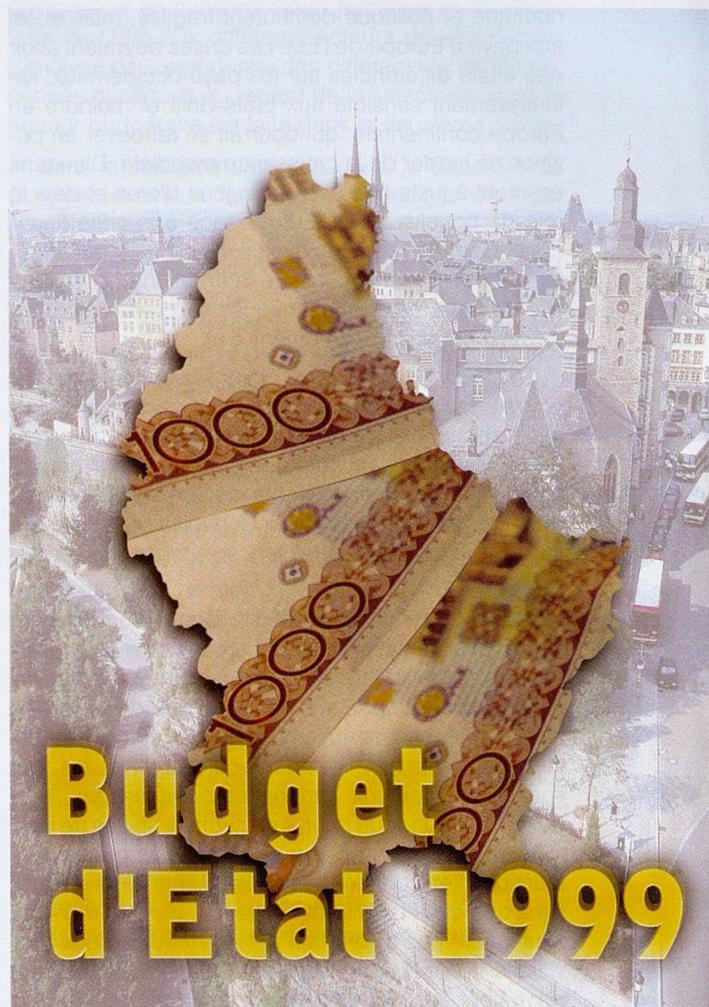
La prise en compte de ces trois principes s'impose afin d'éviter que les dépenses publiques n'évoluent plus vite que le PIB. (...) Sauf quelques rares exceptions, la progression des dépenses liées à la consommation publique a toujours été plus élevée que la norme budgétaire². Les chiffres provisoires contenus dans les projets budgétaires annuels se révèlent régulièrement être sous-évalués, de sorte que la consommation publique effective est plus importante que celle accordée par le Parlement.

La comparaison du budget définitif pour l'exercice 1997 avec le compte provisoire de l'exercice 1997 montre qu'en ce qui concerne les salaires et les charges sociales, les dépenses effectives ont dépassé les dépenses votées d'un montant de quelque 2 milliards de francs. Dans le contexte des divergences souvent considérables entre l'estimation des dépenses et les dépenses réelles, la Chambre de Commerce estime qu'une grande importance revient au projet de réforme de la comptabilité de l'Etat et à la réforme concomitante de la Chambre des Comptes.

En ce qui concerne plus particulièrement la mise en oeuvre des mesures proposées par le Plan d'action national en faveur de l'emploi, la Chambre de Commerce se doit d'exprimer des doutes quant à la nécessité d'engager du personnel supplémentaire au service de l'Etat, notamment pour les besoins de l'Administration de l'Emploi³. En effet, ces nouveaux emplois statutaires devraient, sous l'hypothèse

² La baisse enregistrée en 1993 est liée au fait que les traitements et pensions du personnel des P&T ne sont plus compris dans les dépenses de salaires et de charges sociales depuis la réforme de 1992 de l'administration postale.

³ cf. article 151 du projet de loi concernant la mise en oeuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. La Chambre de Commerce va revenir sur ce projet de loi sous le chapitre 4.1. du présent avis.



d'une mise en oeuvre réussie du Plan d'action national, devenir superflus à moyen ou à long terme. A court terme, un fonctionnement plus efficace de cette administration pourrait déjà engendrer à lui seul une meilleure assignation des demandeurs d'emplois.

De façon générale, la Chambre de Commerce est d'avis que, dorénavant, il faudra définir les vrais besoins en ressources humaines de l'Etat, tout en augmentant la productivité et l'efficacité du secteur public, entre autres par la formation et la motivation du personnel. Par ailleurs, une meilleure coordination au sein de différents ministères et administrations conduirait à une efficacité accrue.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, il est important que les administrations et les institutions publiques, qui sont en relation avec le public et avec les entreprises, se préparent rigoureusement et sans retard aux deux événements majeurs de la fin du siècle au niveau de l'organisation et des systèmes informatiques que sont l'introduction de l'euro et le passage à l'an 2000.

De son côté, la Chambre de Commerce a pris l'initiative de sensibiliser les entreprises luxembourgeoises, surtout les PME, aux problèmes qui se pose-

ront pour les guider dans leurs démarches en vue de trouver les solutions adéquates. Dans le contexte du „bogue du millénaire“, la Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales de réfléchir à des mesures de compensation (fiscales), comparables à celles instituées en vue du passage à l'euro.

La Chambre de Commerce se félicite du fait que le Gouvernement ait annoncé de mettre un montant de 5 millions de francs à la disposition des PME en vue de les soutenir dans leurs préparations pour le passage à l'an 2000.

Les transferts de l'Etat

Une autre rubrique importante des dépenses budgétaires courantes est celle des transferts, notamment au regard des montants qui sont prévus à ce titre. La Chambre de Commerce note que le foisonnement des transferts à la sécurité sociale, aux ménages et aux entreprises soulève de façon aiguë les problèmes de leur transparence, de leur efficacité quant aux finalités visées et des coûts administratifs liés à leur exécution.

Les transferts de l'Etat correspondent à des missions diverses. On peut distinguer les transferts visant des objectifs économiques et ceux à caractère social. La Chambre de Commerce est d'avis que l'interventionnisme budgétaire doit se concentrer sur des domaines économiques stratégiques, sur des secteurs et régions en difficultés et sur des domaines sociaux bien ciblés.

La Chambre de Commerce a demandé depuis plusieurs années la réalisation d'une étude analysant le système global des transferts au Grand-Duché. Celle-ci devrait inclure tous les types de transferts en vue de mettre sur pied une sorte de matrice des transferts bruts et nets. Une étude détaillée aurait l'avantage de montrer l'impact redistributif des transferts et d'économiser, le cas échéant, des deniers publics utilisables à d'autres fins, par exemple à une politique de redistribution ciblée au bénéfice des plus nécessiteux.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce a pu prendre connaissance d'une étude récente - se limitant à l'analyse de quatre types de transferts sociaux - réalisée par un institut allemand et commandée par le Gouvernement⁴. La conclusion principale en est que le système des transferts sociaux se caractérise dans les grandes lignes par la générosité, mais surtout par la complexité. Nonobstant le fait que l'étude n'avait pas pour ambition d'aborder toutes les dimensions du système des transferts, la Chambre de Commerce salue l'initiative du Gouvernement qui s'est créé, au moyen de cette étude, une nouvelle méthode⁵ facilitant la simulation et l'analyse des effets

globaux causés par des transferts aux ménages types. (...)

La somme des transferts aux entreprises prévue par le projet de budget pour 1999 n'augmente que de 0,5% par rapport au budget voté de 1998 en passant de 14,24 à 14,32 milliards de francs. A partir de 1997, les crédits prévus pour les transferts de capitaux aux entreprises ont sensiblement diminué. Le budget voté de l'exercice 1997 avait accordé un montant de 3,65 milliards de francs à cette classe de comptes, alors que le compte provisoire du même exercice budgétaire renseigne que seulement 2,36 milliards de francs ont été utilisés.

De manière générale, la Chambre de Commerce réitère ses regrets que les transferts aux entreprises bénéficient principalement à une entreprise publique non soumise à la sanction du marché. (...)

Quant au Ministère de la Sécurité Sociale, le poste le plus important concerne la participation des pouvoirs publics sous forme de cotisations du financement de l'assurance pension, doté de 21,16 milliards de francs au projet de budget pour l'exercice 1999, contre 19,8 milliards au budget voté de 1998. La progression de ce poste (+6,9%) se situe, tout comme le total de ces transferts, au-delà de la norme budgétaire.

Le projet de budget du Ministère de la Sécurité Sociale pour l'exercice 1999 est par ailleurs marqué par une dépense nouvelle de 2,8 milliards de francs: il s'agit de la participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. D'autres transferts importants de revenus à la Sécurité sociale sont destinés aux participations de l'Etat au financement de l'assurance maladie et aux prestations de maternité. Les crédits afférents prévus pour l'exercice 1999 atteignent quelque 14 milliards de francs.

Quant au Ministère de la Famille, au sein duquel les transferts de revenus aux administrations de Sécurité sociale progressent de 13,92 milliards (budget voté 1998) à 16,36 milliards de francs (projet de budget 1999), ce qui constitue une hausse de 17,5%. Cette majoration substantielle est due notamment à la hausse des crédits - de 2,650 à 4,466 milliards - destinés au financement de la Caisse nationale des prestations familiales suite au relèvement des allocations familiales qui augmentent une deuxième fois, après 1998, de 12.000 francs par enfant et par année à partir du 1er janvier 1999.

Deux nouveaux articles sont venus s'ajouter au titre des transferts de revenus à la Sécurité sociale. Il s'agit en l'occurrence de la prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental de 750 millions de francs et des indemnités du congé pour raisons familiales de 3 millions de francs. La Chambre de Commerce note dans ce contexte que l'article 13.5.42.005 concernant la prise en charge de l'Etat de l'allocation d'éducation diminue de 1,988 milliards (budget voté 1998) à 1,364 milliards (projet de budget 1999), compensant ainsi partiellement, en fonction du choix

⁴ „Sozialtransfers im Großherzogtum Luxemburg“, Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung e.V., Oktober 1998.

⁵ Système de programmes TSL (Transferts sociaux au Luxembourg).

opéré par les parents, les dépenses nouvelles pour le congé parental⁶. La Chambre de Commerce voudrait d'ores et déjà remarquer qu'à ses yeux, cette nouvelle mesure est douteuse du point de vue de création d'emploi. Par ailleurs, la durée et le niveau de l'indemnité versée durant le congé parental sont trop élevés⁷.

En matière de Sécurité sociale, la Chambre de Commerce invite les autorités gouvernementales à repenser les systèmes actuelles, en limitant les prestations et les allocations au niveau des recettes collectées, tout en assurant leur financement et, par là, leur pérennité à long terme.

Concernant les transferts en général, la Chambre de Commerce est d'avis que ceux-ci doivent être ciblés aux besoins réels des destinataires. Elle invite le Gouvernement à étudier en détail l'étude sur les transferts sociaux citée ci-dessus et d'en suivre les principales recommandations dans la voie d'une meilleure redistribution et d'une transparence accrue des transferts alloués. En conclusion de cette deuxième partie, la Chambre de Commerce se doit de relever qu'au vu des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 1999, le projet de budget de l'Etat se caractérise par une certaine inertie.

3) LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETAT

A première vue, l'état des finances publiques du Grand-Duché paraît en bonne santé. L'analyse plus détaillée de la situation financière de l'Etat dans cette troisième partie confirmera que ce constat est à nuancer.

Lors de l'élaboration du projet de budget, la situation des finances publiques constitue une des contraintes qui conditionnent les choix budgétaires des autorités politiques. Ces dernières doivent tenir compte du total des avoirs des fonds d'investissements publics, des encours de la trésorerie ainsi que du niveau de l'endettement public, qui détermine la capacité d'emprunt future de l'Etat sur les marchés de capitaux national et international. (...)

- L'analyse permet à la Chambre de Commerce de conclure que la situation financière de l'Etat luxembourgeois est globalement satisfaisante. Malgré le déchet fiscal provenant des mesures fiscales récentes en faveur des ménages et des entreprises qui

ont été expressément approuvées par la Chambre de Commerce, le Gouvernement garde une marge de manoeuvre suffisante lui permettant de maintenir le taux d'investissement à un niveau élevé et pour réagir opportunément aux changements de la fiscalité chez nos principaux concurrents économiques.

- L'évolution des dépenses augmente légèrement moins rapidement que celle des recettes au niveau du projet de budget pour l'exercice 1999 et au niveau du compte provisoire de l'exercice 1997. Le contraire se passe en ce qui concerne le budget définitif de l'exercice 1998, mais il est probable que la réalisation de plus-values importantes va corriger cette situation.

- Il semble que le Gouvernement veuille freiner l'évolution des dépenses de consommation, ce qui est indispensable en vue d'atteindre l'objectif d'une gestion rigoureuse des deniers publics et d'une maîtrise assurée des dépenses. Encore faudra-t-il vérifier si cette intention se trouvera confirmée par les options politiques à prendre et par les chiffres du futur compte provisoire.

Pourtant la Chambre de Commerce se doit de critiquer la politique budgétaire du Gouvernement à plusieurs égards:

- Le solde financier net calculé sur base du projet de budget indique un besoin de financement substantiel de 10,05 milliards de francs. De même, le budget définitif pour l'exercice 1998 se solde par un besoin de financement très élevé de 12,01 milliards de francs. Le déchet fiscal résultant des mesures d'allègements d'impôts en faveur des personnes physiques et des collectivités a certainement eu des répercussions sur l'évolution récente à cet égard. Toujours est-il que la politique des dépassements des dépenses prévues continue. Même si les chiffres du compte provisoire finissent le plus souvent par surcompenser les déficits, la Chambre de Commerce préférerait des prévisions plus réalistes de la part des autorités.

Le manque de précision au-delà de l'acceptable et du naturel, souligné par les grandes divergences entre dépenses votées et dépenses effectives, masque une maîtrise insuffisante des dépenses dans plusieurs domaines. Une sous-estimation de dépenses appelle une autre, déclenchant par là un cercle vicieux dangereux.

- Cette remarque est vraie aussi pour les recettes. La situation prédécrite est camouflée par une sous-estimation systématique des recettes. Il est vrai qu'une approche prudente est de mise dans une petite économie ouverte et qu'une sous-estimation est préférable à une sur-estimation. Une analyse des chiffres permet néanmoins de conclure rapidement que ces sous-estimations font partie d'une option de politique budgétaire délibérée. Cette stratégie est préjudiciable à la transparence du budget et va aux dépens de la véridicité budgétaire en ce qu'elle conduit à des conclusions erronées sur la politique budgétaire pratiquée et sur les marges de manoeuvre effectives à la disposition des pouvoirs publics.

⁶ Le coût total du congé parental, prévu par la future loi concernant la mise en oeuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi 1998, est évalué à 1,5 milliards de francs pour l'exercice 1999. A côté de la dotation de 750 millions de francs à charge du Ministère de la Famille, une participation du même montant est imputée au fonds pour l'emploi. Elle correspond aux plus-values de recettes du fonds pour l'emploi à la suite de la majoration de la contribution sociale à prélever sur les carburants, telle qu'elle est prévue par la loi précitée.

⁷ La Chambre de Commerce va revenir sur le congé parental sous le chapitre 4.1. du présent avis.

- La sous-évaluation chronique des recettes budgétaires va ainsi de pair avec une inflation des dépenses qui est préjudiciable à la transparence et à la crédibilité des projets de budget. Cette approche ne contribue certainement pas à une allocation optimale des moyens budgétaires et donne l'impression d'une politique budgétaire où les corrections ex post viennent contredire les objectifs ex ante, avec le corollaire que l'utilisation des plus-values de recettes, par l'intermédiaire des fonds spéciaux, échappe en grande partie au contrôle direct du Parlement.

La Chambre de Commerce réitère sa demande au Gouvernement pour qu'il fournisse des estimations chiffrées des plus-values attendues de l'exercice en cours et non seulement une description de l'évolution probable des recettes.

- La création de nouvelles dépenses „incompressibles“ par la création de nouveaux postes dans la fonction publique, mais surtout dans le secteur conventionné, va à l'encontre d'une gestion prudente des finances publiques à moyen et à long terme. Une utilisation plus efficace et une gestion plus rationnelle des ressources humaines disponibles et une organisation modernisée et adaptée aux besoins des administrés comporteraient à elles seules des améliorations notables au sein des administrations publiques.

- Le niveau de la dette publique croît constamment, de même que le rapport entre la dette publique et le PIB. Bien que la capacité d'endettement reste préservée, la Chambre de Commerce demande de bien analyser les retombées de la multiplication d'émissions d'emprunts et de leur impact sur les générations futures. La marge de manoeuvre en matière d'endettement public est beaucoup plus limitée pour une économie de petit espace. De même, il faudra absolument relativiser la situation actuelle en matière de dette publique, en intégrant dans les chiffres afférents à long terme les engagements futurs en matière d'assurance vieillesse.

- Malgré ses observations répétées concernant le manque de transparence du document budgétaire et, partant, de la politique budgétaire, la Chambre de Commerce doit constater que le Gouvernement continue à omettre des informations utiles et même nécessaires à l'analyse du projet de budget. Le document budgétaire ne fournit toujours pas les informations concernant l'ensemble des fonds spéciaux de l'Etat, ce qui rend difficile une étude complète et précise de l'évolution des investissements. De même l'absence du document reprenant le programme pluriannuel des investissements au moment de l'élaboration de l'avis sur le projet de budget ne permet pas de se prononcer ni sur l'opportunité, ni sur l'exécution des projets d'investissements. L'absence traditionnelle depuis 1989 d'indications sur la trésorerie ne permet qu'une appréciation limitée concernant les liquidités de l'Etat.

L'omission d'informations et le manque de transparence à plusieurs égards augmenteront davantage le risque de dysfonctionnements à des niveaux divers au sein des ministères ou des administrations.

L'exemple du Ministère de la Santé montre que les réformes de la comptabilité de l'Etat et du budget ainsi que de la Chambre des comptes doivent notamment viser à améliorer la transparence des comptes budgétaires et de l'établissement des budgets annuels.

4) LES ELEMENTS CLES DU PROJET DE BUDGET 1999

Dans la suite, la Chambre de Commerce va aborder quelques sujets qui marquent plus spécifiquement le projet de budget pour l'exercice 1999.

Le Plan d'action national en faveur de l'emploi

Vu l'importance du sujet pour la politique économique en général et la politique budgétaire en particulier, la Chambre de Commerce voudrait brièvement rappeler les grandes lignes de son avis sur le projet de loi concernant la mise en oeuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. Dans un deuxième chapitre, elle voudrait analyser les implications budgétaires de ce projet. (...)

La Chambre de Commerce note avec satisfaction que l'une des prémisses qui se dégage à la lecture des lignes directrices⁸ est celle de la compétitivité des entreprises. Un marché de l'emploi sain ne saurait se concevoir sans entreprises compétitives, prêtes à engager de la main d'oeuvre. Or, la compétitivité des entreprises est fortement tributaire de l'environnement légal, réglementaire et administratif dans lequel elles évoluent.

Il faut créer le contexte adéquat permettant aux entreprises de se créer et de se développer. La Chambre de Commerce ne peut dès lors que regretter que, dans ce contexte, les autorités gouvernementales ont présenté un projet de loi en vue de relever le niveau du salaire social minimum, alors qu'une telle initiative est préjudiciable à la compétitivité des entreprises et va à l'encontre des déclarations contenues dans l'exposé des motifs du Plan d'action national. Ces intentions sont d'autant plus regrettables qu'elles interviennent à un moment qui se situe postérieurement aux conclusions de la tripartite et que cet élément n'a jamais fait l'objet des discussions entre les partenaires sociaux et le Gouvernement.

Pour ce qui est du chapitre relatif à une politique active de l'emploi, la Chambre de Commerce peut, d'une façon générale, approuver les différentes mesures de stage organisées au titre de l'insertion, de la

⁸ Les lignes directrices pour l'emploi 1998 constituent, à l'échelon communautaire, la base pour tous les plans d'actions nationaux. Ces lignes directrices reposent sur quatre piliers:

- l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle;
- le développement de l'esprit d'entreprise;
- l'encouragement de la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs;
- le renforcement des politiques d'égalité des chances.

réinsertion ou de la formation de certaines catégories de chômeurs. Elle constate cependant que si l'objectif déclaré de l'harmonisation de ces différentes mesures a bien été plus ou moins respecté, il n'en reste pas moins qu'une uniformisation plus poussée aurait été souhaitable, de façon par exemple à ne laisser subsister plus qu'une ou deux mesures d'insertion.

La Chambre de Commerce se permet pareillement d'exprimer ses doutes quant à la constitutionnalité des „discriminations positives“ opérées en faveur des femmes.

En ce qui concerne le chômage des indépendants, la Chambre de Commerce salue expressément la modification de la loi modifiée du 30 juin 1976, qui tend à faciliter le passage à l'activité d'indépendant.

En ce qui concerne la nouvelle réglementation de la durée de travail des ouvriers et des employés privés, la Chambre de Commerce approuve l'instauration de la période de référence légale de quatre semaines pour la computation du temps de travail.

Elle salue également le fait que le projet du Plan d'action national insiste à bon escient sur la faculté des partenaires sociaux de conclure des accords subordonnés destinés à régler, de préférence au niveau de l'entreprise elle-même, les modalités d'application concrètes des mesures arrêtées dans une convention collective de branche, sectorielle ou couvrant plusieurs entreprises. Les mesures de flexibilisation introduites en ce qui concerne le travail à temps partiel rencontrent l'approbation de la Chambre de Commerce, de même d'ailleurs que la disposition de la réglementation sur les jours fériés légaux.

La Chambre de Commerce est cependant d'avis que les mesures financières d'incitation à la réduction du temps de travail constituent un pas dans la mauvaise direction.

En ce qui concerne le congé parental, la Chambre de Commerce a déjà marqué son accord de principe quant à l'introduction d'une telle mesure, qui s'impose par ailleurs au niveau communautaire. Les modalités d'application concrètes retenues dans le projet du Plan d'action national vont cependant bien au-delà de ce qui est exigé par la directive communautaire sur le congé parental. Outre le fait que le niveau d'indemnisation proposé semble largement surfait aux yeux de la Chambre de Commerce, ce nouveau congé attribué aux salariés ne manquera pas de poser à nombre d'entreprises des problèmes importants de gestion du personnel. Par ailleurs, la Chambre de Commerce n'est pas persuadée que le congé parental pourra s'avérer comme mesure efficace dans le cadre de la lutte contre le chômage.

Quant au développement de l'esprit d'entrepreneuriat, la Chambre de Commerce voudrait notamment renvoyer à sa proposition de texte concernant la loi du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat, par laquelle elle suggère d'introduire une libéralisation des heures de fermeture pour tous les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m². Par ailleurs, la prise en charge par l'Etat des cotisations

pour les allocations familiales des indépendants est expressément saluée par la Chambre de Commerce.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnelle, la Chambre de Commerce approuve les modifications envisagées dans la mesure où elles traduisent les recommandations émises par le comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite. Finalement, la Chambre de Commerce estime que l'ensemble des dispositions du Plan d'action national devront être soumises à un bilan général après une période d'application de cinq années. (...)

Les innovations découlant du Plan d'action national affectent logiquement le budget de l'Etat, principalement au niveau des dépenses du fonds pour l'emploi. Le coût global de sa mise en oeuvre est estimé à 2,45 milliards de francs, par le biais du fonds pour l'emploi et du budget de divers départements ministériels.

De ce montant, 1,5 milliards de francs sont destinés au seul financement du congé parental, qui est assuré par une dotation de 750 millions de francs à charge du budget du Ministère de la Famille, ainsi que par une participation du même montant imputée au fonds pour l'emploi. La Chambre de Commerce rappelle que cette dernière correspond au plus-values de recettes du fonds pour l'emploi au titre de la majoration de la contribution sociale prélevée sur les carburants telle qu'elle est prévue au Plan d'action national.

Pour l'exercice 1999, les dépenses totales liées au Plan d'action national à charge du fonds pour l'emploi s'élèvent à 1.565 millions de francs. Le Plan d'action national prévoit donc le financement partiel du coût des actions spécifiques par le relèvement de 1 francs du droit d'accises autonome additionnel, dénommé contribution sociale, sur l'essence avec et sans plomb, affectée au fonds pour l'emploi. Le taux de la contribution sociale actuellement prélevée sur l'essence avec et sans plomb est de 1,75 francs/litre et de 0,25 francs/litre sur le diesel. Selon les dispositions du Plan d'action national, il devrait passer à 2,75 francs/litre sur l'essence avec et sans plomb et demeurer inchangé pour le diesel⁹.

Les auteurs précisent par ailleurs que les limites plus élevées de 4 francs/litre sur l'essence et de 1 francs/litre sur le gasoil permettront une adaptation ultérieure de la contribution sociale. La Chambre de Commerce voudrait attirer l'attention des autorités gouvernementales sur les risques potentiels pour les recettes fiscales d'une hausse du prix des carburants par l'intermédiaire de hausses répétées du droit d'accises. (...)

Le développement des activités économiques

Les entreprises luxembourgeoises évoluent parfois dans un environnement économique, social, réglementaire et administratif rigide, ce qui ne manque pas, le cas échéant, de se repercuter défavorable-

⁹ cf. article 132 du projet de loi concernant le PAN.

ment sur les embauches et sur la propension à investir. Les bienfaits de mesures fiscales en faveur des entreprises risquent ainsi d'être contrecarrés par les rigidités rencontrées à d'autres niveaux.

La Chambre de Commerce plaide pour la poursuite de la politique de développement et de diversification industrielle sur une base aussi large que possible. Suite aux réductions successives des interventions directes à l'investissement suite au réaménagement de la loi-cadre industrielle et à la réduction généralisée des taux d'intervention dans le cadre de la politique de contrôle des aides régionales au niveau communautaire, le Gouvernement se doit de convaincre les autorités de Bruxelles en vue de trouver une répartition géographique des zones éligibles en concordance avec l'intérêt général du Grand-Duché. Au-delà, et indépendamment du pouvoir discrétionnaire de la Commission en matière des aides directes, nos autorités doivent étudier toutes les mesures possibles, à caractère national, susceptibles de promouvoir les nouveaux investissements en vue de l'expansion et de la diversification de l'économie.

Pour ce qui est de la place bancaire, le Gouvernement doit veiller à conserver un cadre juridique, réglementaire et fiscal attractif, qui permettra aux banques d'offrir des produits innovants et des services de qualité aux investisseurs étrangers, notamment en vue de l'introduction de l'Euro. La Chambre de Commerce invite les autorités publiques d'engager, en concertation avec les banquiers, une stratégie en vue de promouvoir et de favoriser l'image de marque de la place financière.

En ce qui concerne le principe de non-imposition des revenus de capitaux d'épargnants non-résidents et le secret bancaire y rattaché, les autorités gouvernementales doivent continuer à défendre la position qui consiste à conditionner un abandon éventuel du premier principe à une harmonisation de la fiscalité de l'épargne et de la fiscalité des entreprises au niveau de l'OCDE¹⁰. Tout en s'opposant à une harmonisation complète au niveau communautaire, la Chambre de Commerce estime qu'une certaine convergence des différents systèmes fiscaux devrait rendre possible une concurrence saine au niveau de cette zone économique.

Le Gouvernement doit persister à défendre le secret bancaire, qui est un élément de souveraineté nationale mais aussi un principe de droit protégeant la sphère privée du citoyen face à la collectivité. L'abandon du secret bancaire causerait un préjudice énorme à la place financière luxembourgeoise, sans pouvoir être compensé par une nouvelle activité au niveau national ou par une action concertée dans le même sens au niveau communautaire.

¹⁰ Les premières conclusions de l'étude sur les effets d'une directive européenne sur l'harmonisation de l'impôt sur les revenus de capitaux estiment qu'une harmonisation limitée à l'Union européenne serait insuffisante pour atteindre les résultats visés. L'étude, commandée par la Fondation Edmond Israel au Thinktank parisien Prométhée, recommande une initiative au niveau de l'OCDE.

Une politique de soutien adaptée aux besoins des entreprises doit viser à faciliter et à promouvoir les investissements dans la recherche-développement et les technologies innovatrices. Dans une économie largement ouverte sur l'extérieur, des instruments d'aide à la R&D doivent permettre aux entreprises de développer, d'acquérir ou de valider les compétences scientifiques, technologiques et humaines nécessaires pour fabriquer rapidement des gammes de produits et de services correspondant aux plus hautes exigences de qualité et d'utilité d'une clientèle internationale.

La loi-cadre d'expansion économique prévoit, à l'heure actuelle, un large spectre de mesures intéressantes à cet égard. Toujours est-il que notre économie accuse un retard considérable dans le domaine de la recherche; selon des estimations récentes, le budget public attribué au Grand-Duché à la recherche scientifique et appliquée est de l'ordre de 0,1% du PIB national, alors que la moyenne dans l'Union Européenne se situe à 0,84%.

La dernière initiative des autorités luxembourgeoises au plan légal consiste dans la présentation du projet de loi portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public. Par cette voie, le Gouvernement entend renforcer son action en matière de R&D publique afin de promouvoir l'investissement dans la R&D dans le secteur privé. L'objectif doit être de créer, à travers ce fonds, une structure transparente, complémentaire aux instruments existants, favorisant la participation du secteur privé à des programmes mobilisateurs de recherche et engendrant un maximum de retombées pour l'économie.(...)

La création d'entreprise et le développement des activités économiques présuppose la disponibilité de capitaux de démarrage. L'un des points faibles des PME est la sous-capitalisation, due en grande partie aux difficultés d'accès au capital et au capital à risque. Le capital à risque est particulièrement intéressant pour stimuler l'esprit d'entreprise et pour créer des emplois. Le Gouvernement offre déjà plusieurs possibilités de financement des investissements à travers la SNCI. Il serait opportun d'élargir les instruments afférents en instaurant des prises de participation temporaires et réservées à des projets à risque élevé.

Dans le même contexte, il faudrait que les dispositions pratiques concernant l'accès au capital à risque sur base de l'accord entre la Banque européenne d'investissement et la SNCI, telles que prévues dans le Plan d'action national en faveur de l'emploi, aboutissent à des mesures concrètes. Une intervention législative est nécessaire à cet égard, puisque le capital à risque constitue un outil important de promotion de l'esprit d'entrepreneuriat.

La récente initiative de la SNCI, qui a procédé avec cinq banques de la place financière à la constitution de la CD-PME¹¹, est à saluer. Elle vise à renforcer l'as-

¹¹ Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME S.A., avec un capital social de 100 millions de francs, dont 50 millions de francs détenus par la SNCI et le solde à parts égales par les cinq banques.

sise financière des PME poursuivant des projets novateurs et créateurs d'emplois par l'octroi de prêts participatifs ou la prise de participation.

Dans le contexte de la simplification, d'autres projets sont en train de réalisation: la modernisation du Registre de commerce et la création d'une Centrale des bilans. Il faut également rappeler l'importance de l'instauration d'un Centre de formalités unique pour les déclarations administratives nécessaires lors de la création ou de l'extension d'entreprises. (...)

Le développement des investissements de l'Etat

De prime abord, la Chambre de Commerce voudrait réitérer sa demande en vue de l'amélioration de la transparence de la politique d'investissement du Gouvernement. En effet, celle-ci est affectée par la pratique des fonds d'investissements publics et des fonds spéciaux, qui permet de financer des projets sous le même contrôle directe par le Parlement que pour les projets d'investissements faisant l'objet d'une loi particulière. La Chambre de Commerce propose de revoir cette pratique dans le cadre des réformes de la comptabilité de l'Etat et de la Chambre des comptes.

Dans le même contexte, la Chambre de Commerce regrette la publication tardive du programme pluriannuel des dépenses d'investissement, qui est le seul document reprenant les investissements que le Gouvernement entend financer sur base de la loi du 13 avril.1970. (...)

L'analyse des chiffres relatifs aux investissements réalisés en 1998 et à ceux prévues pour l'exercice 1999 met en évidence la poursuite de la politique gouvernementale de développement des investissements. Le total des investissements inscrits au budget voté pour l'exercice 1998 s'élève à 17,77 milliards de francs, ce qui constitue une progression de 25,7% par rapport au compte provisoire de l'exercice 1997. Le projet de budget pour l'exercice 1999 prévoit un crédit total de 18,77 milliards de francs destiné aux investissements; la progression des dépenses, en l'occurrence +5,6%, reste donc légèrement inférieure à la norme budgétaire. Le rapport entre les investissements et le total des dépenses de l'Etat devrait rester le même pour 1999 que pour l'exercice 1998, c'est-à-dire 9,9%. (...)

La Chambre de Commerce plaide pour le maintien des investissements à un niveau élevé, notamment en ce qui concerne le développement et la modernisation des infrastructures scolaires, vu le déficit considérable existant dans ce domaine. De façon générale, l'accent doit être mis sur la qualité et l'utilité ainsi que sur le potentiel générateur de valeur ajoutée des investissements, et non pas sur leur volume. La Chambre de Commerce insiste sur la nécessité d'une sélection des projets selon leur degré de priorité et d'une évaluation préalable en ce qui concerne leur utilité et leur coût. La politique d'investissement du Gouvernement devrait gagner de transparence et les

autorités publiques devraient mieux rendre compte des investissements à réaliser.

La protection de l'environnement

Aux yeux de la Chambre de Commerce, le développement du Grand-Duché doit s'accompagner d'une politique visant à concilier les impératifs économiques et écologiques. Au vu de la législation com-modo-incommodo, la Chambre de Commerce regrette qu'au Grand-Duché, l'objectif de la protection de l'environnement au niveau des entreprises soit entravé par la lourdeur administrative et par des divergences au sein d'un même ministère. Cette situation est d'autant plus préjudiciable à la compétitivité externe que le Luxembourg ne constitue pas une île, mais que la protection de l'environnement exige des solutions au niveau transfrontalier, voire sur le plan international. (...)

La Chambre de Commerce constate que le projet de Plan national pour un développement durable¹² et les actions y liées font partie des priorités au sein du Ministère de l'Environnement. Le développement durable a pour objectif de satisfaire les besoins des générations actuelles, sans compromettre pour autant les possibilités de développement pour les générations futures. Ce concept repose, par définition, sur un triptyque, où les volets économique, social et écologique sont à priori équivalents.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, le Plan national pour le développement durable devrait assurer avant tout une fonction de coordination des différentes politiques sectorielles en vue de réaliser à long terme l'objectif de durabilité plutôt que d'aboutir à un dirigisme écologique. Elle se prononce en faveur d'une stratégie politique rationnelle et réalisable, tant sur le plan national qu'international, qui constitue une condition préalable essentielle pour que les acteurs économiques et sociaux apportent leur plein soutien aux vastes objectifs sociétaux inhérents au développement durable. Le développement durable ne se fera guère sans la croissance économique.

5) LE BILAN DE LA LEGISLATURE

Le Grand-Duché peut se prévaloir aujourd'hui d'une structure économique diversifiée et performante, d'une infrastructure de communication moderne, de finances publiques somme toute équilibrées, d'un système de protection sociale des plus généreux et d'une prospérité plus élevée que jamais. Cette situation est notamment le résultat d'une politique opportune et perspicace, pour laquelle la Chambre de Commerce voudrait féliciter les autorités gouvernementales.

¹² cf. notamment: „L'évolution économique, financière et sociale du pays 1998, Partie B: Avis sur l'avant-projet de plan national de développement durable", Conseil Economique et Social, 14 avril 1998.

Pourtant, il y a aussi plusieurs aspects négatifs à relever. D'autres points ont fait l'objet d'appréhensions de la part de la Chambre de Commerce. Trois sujets ont été retenus pour ce qu'ils comportent, aux yeux de la Chambre de Commerce, des risques pour les budgets futurs et pour l'économie luxembourgeoise au 21^e siècle.

Afin d'exposer ses différents points de vue, la Chambre de Commerce va développer dans la suite les aspects positifs et les aspects négatifs des options politiques retenues depuis 1994, tout en se limitant aux points essentiels.

Les aspects positifs de la législature

En ce qui concerne les points positifs de la législature qui s'achève, l'on peut d'abord citer la poursuite de la valorisation des instruments que sont les lois-cadres d'expansion économique et des classes moyennes. Le pays a ainsi pu accueillir bon nombre de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée ou à fort potentiel technologique. Par ailleurs, ces mêmes instruments ont permis aux entreprises existantes de se moderniser ou de s'élargir.

La place financière a pu être consolidée et les autorités ont soutenu, notamment par des actions au niveau législatif, la création de nouvelles activités, afin de faire face aux mutations profondes qui s'annoncent dans ce secteur. Le Gouvernement a ainsi reconnu l'importance de ce secteur dans l'économie luxembourgeoise en termes de création de valeur ajoutée, d'emploi et de recettes fiscales.

La position compétitive des entreprises luxembourgeoises a globalement pu être maintenue par rapport aux concurrents étrangers directs. La Chambre de Commerce se félicite dans ce contexte tout particulièrement des mesures fiscales récentes en faveur des personnes physiques et des collectivités. En matière de fiscalité indirecte, le pays a pu conserver les avantages comparatifs existants.

La marge de manoeuvre budgétaire reste suffisamment élevé pour permettre des nouveaux allègements fiscaux pour les entreprises. En effet, pour compenser la diminution des aides étatiques directes, imposée par la Commission européenne, les autorités publiques peuvent davantage développer l'instrument fiscal par des mesures innovatrices. La marge budgétaire pour réagir opportunément au niveau de la fiscalité des entreprises est disponible.

Tout au long de la législature qui s'achève, le taux d'investissement du Grand-Duché a été soutenu. Rapporté au PIB, ce taux est le plus élevé en Europe. La politique d'investissement poursuivie par les autorités a eu comme conséquence que le Luxembourg dispose actuellement d'un réseau de communication moderne et le plus souvent adapté aux besoins de l'économie. Il est prévu de compléter utilement les infrastructures afférentes.

En matière de Sécurité sociale, la Chambre de Commerce salue les premières tentatives du Gouver-

nement en vue d'éliminer le clivage entre le système de pension du secteur contributif et celui du secteur non contributif. Elles constituent la seule voie raisonnable à suivre afin d'éviter un conflit entre générations, entre salariés actifs et retraités. Ce premier pas dans la bonne direction doit être suivi par d'autres actions aux niveaux législatif et réglementaire, susceptibles de créer un système de protection vieillesse, caractérisé par un équilibre financier structurel, donc assuré à long terme, et par un niveau de prestations socialement et économiquement soutenable.

Les autorités gouvernementales de la législature qui s'achève ont reconnu la nécessité d'agir dans le sens d'un freinage des coûts liés au financement des régimes de pensions du secteur public. Par ailleurs, elles ont annoncé que les pensions du secteur privé ne feraient plus l'objet d'améliorations structurelles. La Chambre de Commerce se félicite de cette prise de conscience du Gouvernement en ce qui concerne les problèmes en matière de financement futur des pensions du secteur privé, alors que les dépenses afférentes progressent d'ores et déjà plus rapidement que les recettes. Elle espère que les autorités ne vont pas relâcher cette position sous la pression des revendications syndicales.

Les aspects négatifs de la législature

De manière générale, la situation enviable actuelle de notre économie et du niveau de vie élevé de la population est à attribuer aussi à des circonstances favorables ou à des événements chanceux venant de l'extérieur, sur lesquels les autorités n'ont pas d'emprise. De même, le pouvoir de décision de nombreuses sociétés importantes établies au Grand-Duché se trouve à l'étranger. Leurs choix stratégiques sont orientés vers les intérêts de la maison-mère et non vers les intérêts de notre pays.

En ce qui concerne la loi-cadre économique, la Chambre de Commerce voudrait rappeler que cet instrument est soumis à des contraintes croissantes, établies par la Commission européenne. Les aides de l'Etat aux petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat, dont la législation en vigueur, intitulée loi-cadre des classes moyennes et datant de 1968, reste un instrument intéressant pour les PME. Toutefois, de nombreuses dispositions ne répondent plus aux besoins réels des PME innovatrices et créatrices d'emploi. Il s'agit de les adapter aux réalités d'aujourd'hui.

Les autorités politiques n'ont pas réussi à amender, au cours de la législature qui s'achève, la procédure *commodo-incommodo* dans un sens tenant mieux compte des intérêts des entreprises. Au regard des dispositions contraignantes et arbitraires régissant cette procédure, il faut constater que la lourdeur et la rigidité de cette législation, même dans sa version amendée, se répercutent toujours défavorablement sur les nouveaux investissements que se proposent de réaliser les firmes du pays et les entreprises venant de l'étranger.

Dans le même contexte, le Gouvernement n'a pas réussi à intégrer la simplification administrative dans sa politique générale, alors qu'il s'agissait là d'un objectif déclaré des autorités. En effet, la simplification et la diminution des charges administratives, ainsi que de bonnes relations entre administrations et administrés présupposent des structures étatiques efficaces, transparentes et flexibles¹³. Les dysfonctionnements récents dans l'administration gouvernementale ont montré que quelques structures existantes sont trop rigides et opaques à des niveaux divers. Ils ont montré entre autres que la réforme de la comptabilité et du budget de l'Etat, respectivement celle de la Chambre des comptes, doivent être réalisées rapidement.

Une critique plus fondamentale en rapport avec les finances publiques concerne le manque de transparence du document budgétaire (cf. trésorerie, fond spéciaux). Tout au long de la législature qui s'achève, la Chambre de Commerce avait répété avec insistance dans ses avis budgétaires annuels que la façon de procéder des autorités en charge du budget était inacceptable, car préjudiciable à la transparence et à la véridicité budgétaires.

De façon générale, il faut constater que les autorités ignorent trop souvent les critiques ou suggestions faites par la Chambre de Commerce et par les autres chambres professionnelles à l'égard des projets de budget successifs. Dans le même contexte, l'on peut critiquer le délai toujours plus court qui est imparti aux instances consultatives pour rédiger leur avis relatif au projet de budget.

La Chambre de Commerce se doit aussi d'exprimer ses appréhensions à l'égard d'un sujet particulier: il s'agit de la mise en oeuvre, au niveau national, de la libéralisation de plusieurs secteurs clés de l'économie. La Chambre de Commerce approuve pleinement cette libéralisation, qui est indispensable au bon fonctionnement et au développement du grand marché commun. Toutefois, au vu de la façon de procéder des autorités politiques pour mettre en oeuvre cette libéralisation, elle craint particulièrement les effets négatifs sur le fonctionnement de l'économie de la création de nouveaux organes de surveillance ou de régulation, à côté des administrations existantes. Cette situation risque d'engendrer des rigidités et des charges financières nouvelles et d'aller à l'encontre de l'esprit à la base de la déréglementation.

La rigidité du système de formation des salaires, renforcée par l'existence de l'échelle mobile des salaires, a comme conséquence que le facteur travail se trouve défavorisé par rapport au facteur capital dans de nombreux secteurs d'activité. Par ailleurs, des efforts doivent être faits pour maintenir les cotisations sociales à un niveau inférieur à celui prévalant chez nos concurrents directs. L'augmentation des cotisa-

tions en matière d'assurance maladie, avec effet au 1er janvier 1998, était un pas dans la mauvaise direction. Pour les entreprises établies sous le régime des personnes physiques, la contribution dépendance, prélevée à partir du 1er janvier 1999, va constituer une charge supplémentaire. Dans le même contexte, on peut rappeler l'augmentation des charges sociales pour les sociétés par l'intermédiaire du relèvement de 2,5% à 4% de l'impôt de solidarité en vue d'alimenter le fonds pour l'emploi.

6) LES SUJETS CRITIQUES POUR LE FUTUR

Dans le cadre du présent avis budgétaire, la Chambre de Commerce a estimé utile d'aborder trois sujets qui sont susceptibles d'affecter les finances publiques au cours du prochain millénaire et qui risquent d'influencer négativement l'économie à long terme.

Le financement de la Sécurité sociale

Comparé aux pays européens, le Luxembourg dispose d'un système de protection sociale généreux offrant des prestations de vieillesse, de maladie et de chômage élevées. Il est vrai que cette situation a contribué à maintenir la paix sociale, notamment lors des périodes de contractions économiques que le Grand-Duché a connues. L'effet contraire risque de se produire dès que la couverture du système par les cotisations et le budget de l'Etat n'est plus assurée. Le budget social inscrit dans le projet de budget pour l'exercice 1999 s'élève à 76,8 milliards de francs qui représentent 42,5% des dépenses totales de l'Etat.

Afin de ne pas entraver la compétitivité des entreprises par l'intermédiaire de charges sociales trop élevées, les prestations en matière de Sécurité sociale doivent être adaptées au niveau des ressources financières disponibles. Cela vaut aussi bien pour les prestations de l'assurance vieillesse que pour les dépenses des caisses de maladie et les prestations au titre de l'assurance dépendance, qui risquent d'exploser suite aux arrêts de justice récents¹⁴ consacrant l'exportabilité des prestations.

Le principe de la détermination du niveau des dépenses par le niveau des recettes doit prévaloir en vue de consolider le système de protection sociale et d'en assurer la pérennité à long terme. A cet égard, la politique gouvernementale a trop souvent été marquée, dans le passé, par un immobilisme au niveau de la prise de décision, laissant ainsi l'initiative dans le camp des représentants salariaux. Les choix retenus sont davantage guidés par l'électoratisme social

¹³ La discussion sur l'efficacité des structures étatiques rejoint la question du rôle de l'Etat dans l'économie. A ce sujet, la Chambre de Commerce voudrait renvoyer à la quatrième partie de son avis budgétaire du 27 octobre 1997.

¹⁴ cf. quant à l'assurance maladie, les arrêts de la Cour de justice européenne du 28 avril 1998 (arrêts Decker et Kohll), quant à l'assurance dépendance, l'arrêt de la Cour de justice européenne du 5 mars 1998 (arrêt Moleenaar).

de ces derniers que par le souci d'agir dans l'intérêt général du pays.

En matière d'assurance pension, les représentants syndicaux revendiquent, à l'aube des élections sociales, des augmentations des prestations préjudiciables à l'équilibre financier du système de pensions. Actuellement, les cotisations prélevées sur la masse des salaires cotisables ne suffisent déjà plus pour financer les pensions. Selon les projections de l'Etude actuarielle¹⁵, le niveau des cotisations nécessaires pour garantir les prestations prévues par la législation actuelle, à niveau d'emploi constant, correspond à 40,39% d'ici l'an 2015. Notre économie ne pourra pas supporter une charge pareille et les générations futures ne sont pas disposées à subir ce coût élevé, engendré par des faux choix politiques de leurs prédécesseurs.

Au moment actuel, les réserves de l'assurance pension sont à un niveau très élevé (2,5 fois les prestations actuelles). Ce constat ne doit pas cacher la réalité. En effet, les réserves ont été gonflées par l'accroissement extraordinaire de la masse salariale, qui a engendré un gonflement passager de recettes de cotisations. Or, tous les régimes de pension ne sont pas encore arrivés à leur maturité, de sorte que dans les prochaines décades, l'arrivée à l'âge de la retraite de salariés de plus en plus nombreux va absorber les actifs financiers accumulés actuellement.

Dans la mesure où les difficultés de financement sont liées aux modes de financement, il faudrait réfléchir à la mise en place graduelle d'un système de capitalisation. Le passage à un tel système mixte de répartition et de capitalisation, soutenu par un système de pensions complémentaires, aurait l'avantage de limiter les risques futurs inhérents au seul système de répartition.

La Chambre de Commerce invite les forces vives de la nation à réfléchir sur une comptabilisation générationnelle des équilibres financiers du système de retraites. A ses yeux, il est indispensable - dans un souci de véridicité budgétaire et de transparence en matière d'endettement - de calculer annuellement la valeur patrimoniale des différents engagements pris par l'Etat à l'égard des générations futures et de la comptabiliser. D'ailleurs, une telle comptabilité devrait être menée pour les retraites, mais aussi pour tous les autres programmes engageant l'avenir, surtout lorsqu'il y a décalage entre l'âge de la contribution et l'âge de la prestation¹⁶.

Dans ce contexte, il faudrait penser à provisionner du côté passif au budget de l'Etat les engagements futurs en matière d'assurance pension. La prise en compte des engagements futurs en matière de pensions dans le budget de l'Etat pourrait fournir une appréciation plus réaliste du niveau d'endettement des pouvoirs publics. Dans ce cas, la dette publique, rap-

portée au PIB, dépasserait les 60% qui représentent le seuil critique dans les critères de Maastricht.

Par ailleurs, une meilleure stratégie de placement pourrait améliorer notablement le rendement financier des réserves des caisses de pension et pourrait contribuer à assurer partiellement le financement à long terme des régimes de pensions au Grand-Duché. Ainsi, les autorités devraient revoir le cadre légal du placement des avoirs de la Sécurité sociale en élargissant la gamme des produits financiers éligibles pour les placements, en prévoyant notamment la possibilité d'investissements en actions.

Les premières tentatives du Gouvernement d'éliminer le clivage entre le système de pension du secteur contributif et celui du secteur non contributif sont à saluer. Elles constituent la seule voie raisonnable à suivre afin d'éviter un conflit entre générations, entre salariés actifs et retraités. Ce premier pas dans la bonne direction doit être suivi par d'autres actions aux niveaux législatif et réglementaire, comme celles mentionnées ci-avant, susceptibles de créer un système de protection vieillesse, caractérisé par un équilibre financier structurel, donc assuré à long terme, et par un niveau de prestations socialement et économiquement soutenable.

Un relèvement structurel des droits de pension est à exclure du fait de son effet néfaste sur l'équilibre financier du système de pension et du budget de l'Etat, ainsi que du conflit entre générations qu'il va provoquer.

Au niveau de l'assurance maladie, la Chambre de Commerce doit constater que la situation financière continue à se dégrader, malgré l'augmentation des cotisations réalisée en 1997. Les actions des autorités doivent porter prioritairement sur des mesures efficaces et cohérentes, susceptibles d'endiguer l'accroissement inexorable des dépenses de santé.

Les prestations en matière d'assurance maladie doivent être adaptées au niveau des ressources financières disponibles. Dans notre système de santé, il faudra déterminer en premier lieu les besoins réels de notre population. L'enveloppe correspondante devra être établie suivant des considérations médicales et techniques, alliées à une structure rationnelle, efficace et économique. Elle présuppose également une réponse claire à la question de savoir ce que chaque assuré est prêt à payer pour les besoins de santé. En tout cas, elle ne pourra être établie en fonction d'un pourcentage du PIB préalablement déterminé.

Dans le contexte de l'assurance maladie, la Chambre de Commerce estime également que les partenaires sociaux soient associés à la détermination de la politique d'investissement dans le secteur de la santé. Elle ne saurait accepter que l'Etat décide des investissements coûteux, engendrant des frais de fonctionnement considérables, qui eux seront à charge des assurés et se répercuteront en définitive sur le coût salarial des entreprises. La responsabilisation accrue des partenaires so-

¹⁵ cf. *Etude actuarielle des régimes de pension, Inspection générale de la sécurité sociale, octobre 1995.*

¹⁶ *C'est le cas notamment pour la santé et l'éducation.*

Question Pension

Vous avez un statut d'indépendant :

quelle solution avez-vous prévue pour maintenir vos revenus lors de votre retraite ?

Five for One

Quel sera le montant de ma retraite ?

Combien puis-je épargner aujourd'hui ?

Quelle solution choisir ?

SolutionsPension

Five | for | One

Un plan d'Épargne Complémentaire proposant 5 solutions sur mesure.

Choisissez la solution qui vous convient...

Détachez
cette
réglette
et
découvrez
les
avantages
Five
for
One

Pourquoi choisir Five | for | One ?

Frais de tenue de compte : 0 LUF

Droits d'entrée : 0 LUF

Droits de sortie : 0 LUF (au delà de 10 ans d'épargne)

Facilité de caisse permanente à taux avantageux

Possibilité de réorienter sans frais les avoirs accumulés

Non-imposition des plus-values réalisées

Un simple ordre permanent suffit pour bénéficier de tous ces avantages.

(avantages soumis aux conditions particulières Five for One)

Les SolutionsPension

BANQUE
DE LUXEMBOURG

Pour tout renseignement
contactez-nous
au 49 924 - 3968
ou retournez-nous,
sans engagement
de votre part,
le coupon ci-contre.

SolutionsPension
Five | for | One

Demande d'informations

à retourner par courrier à : Banque de Luxembourg **Five | for | One** BP 2221 L-1022 Luxembourg

- Oui, je souhaite être contacté au numéro suivant _____
entre ____ h et ____ h par un conseiller **Five | for | One**
- pour obtenir de plus amples informations
- pour convenir d'un rendez-vous sur mon lieu de travail ou à mon domicile
- Oui, je souhaite recevoir, sans engagement de ma part, les documents
qui me permettront de déterminer la solution **Five | for | One** qui me convient.

M./Mme/Mlle*

nom

prénom

Adresse (professionnelle/privée*)

*biffer les mentions inutiles

Téléphone

ciaux ne saurait se résumer à leur seul pouvoir de décider, le cas échéant, des augmentations des cotisations.

En ce qui concerne l'assurance dépendance, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1999, la Chambre de Commerce se doit de critiquer la politique actuelle des autorités qui consiste à mettre en route le système prématurément, alors que les structures nécessaires font encore défaut. De nombreux règlements d'exécution de la loi sur l'assurance dépendance¹⁷ n'ont pas encore été élaborés, notamment ceux concernant les tarifs à appliquer par les prestataires. Cela signifie que le coût des prestations à charge du budget de l'Etat est toujours basé sur des approximations. Par contre, le financement pour l'année 1999 est déjà instituée à travers la loi précitée et le présent projet de budget.

Aussi la Chambre de Commerce demande-t-elle aux autorités de ne pas forcer la mise en pratique des dispositions afférentes du Code des Assurances Sociales. L'empressement actuel risque d'asseoir la future assurance dépendance sur des bases instables, aussi bien en termes financiers et organisationnels qu'en termes d'équité sociale¹⁸.

Dans le contexte du financement de l'assurance dépendance, la Chambre de Commerce voudrait réitérer sa demande en vue du maintien du plafonnement des déclarations des employeurs afférentes aux rémunérations à 7 fois le salaire social minimum. Elle s'oppose à l'abolition du plafonnement tant en ce qui concerne les cotisations que les déclarations. La Chambre de Commerce ne peut accepter cette démarche que d'aucuns pourraient considérer comme une première étape vers un déplafonnement généralisé dans le domaine de la sécurité sociale. Aussi demande-t-elle le maintien de l'alinéa 1 de l'article 330 dans sa teneur actuelle en ce qui concerne le plafond de déclaration des rémunérations par les employeurs.

La formation

Un facteur de compétitivité important est la formation qui constitue, à moyen et à long terme, un investissement dans le capital humain et dans l'économie. Les deux types de formation, le système d'éducation scolaire et la formation professionnelle continue, sont assez divergents d'un pays à l'autre et, de ce fait, constituent des déterminants importants de la compétitivité, puisqu'ils peuvent déboucher en avantage ou handicap comparatif. Pour être compétitif, un pays doit disposer d'un système de formation efficace qui doit tenir compte des besoins spécifiques de son économie. Le savoir acquis devient ainsi une force stratégique au même titre que par exemple l'innova-

tion technologique et les moyens financiers. Mais s'il est inépuisable, le savoir n'en constitue pas moins un élément évolutif, jamais définitivement acquis, et que l'on est toujours contraint d'entretenir.

Dans le présent chapitre, la Chambre de Commerce va se concentrer sur l'éducation de base. Pour ce qui est de la formation continue, celle-ci doit rencontrer les besoins effectifs de l'entreprise et s'inscrire dans le cadre d'une étroite concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Au Grand-Duché, les autorités gouvernementales ont reconnu l'importance de la formation continue et, en collaboration avec les chambres professionnelles, maints efforts ont été entrepris durant les dernières années. Ces efforts doivent être poursuivis pour aboutir à des actions innovatrices afin d'adapter la société aux nouveaux besoins de l'économie.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce regrette que le projet de loi sur la formation professionnelle continue semble s'enliser dans la procédure législative, alors que les avis des chambres professionnelles sont disponibles depuis le début de l'année 1998.

Selon le „Rapport sur le développement humain“, initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Grand-Duché est le pays au monde qui investit le plus dans l'éducation de base (maternelle, primaire, secondaire), à savoir plus que 15.500 dollars par élève et par an.

Abstraction faite de divergences et de disparités au niveau des relevés statistiques et des chiffres disponibles, ce qui rend difficile une comparaison des données d'un pays à l'autre, la Chambre de Commerce estime que le niveau apparemment élevé des investissements dans l'éducation nationale ne se reflète pas dans la qualité et l'efficacité de l'enseignement. Il faut voir en effet si ce montant inclut déjà le programme ambitieux d'investissements scolaires, qui gonfle artificiellement cet indicateur, alors que les années précédentes, il était certainement très faible.

D'autres statistiques datant de 1995 montrent que le Luxembourg consacre seulement 4,4% de son PIB à l'enseignement, alors que la moyenne européenne est de 5,2%. Seule la Grèce fait moins bien que le Grand-Duché avec 2,9% du PIB. Ces chiffres, publiés fin octobre 1998 par Eurostat, sont de nouveau à nuancer par le fait que la comptabilisation des dépenses luxembourgeoises en matière d'enseignement supérieur est soit inexistante, soit difficile à établir. D'ailleurs, si l'on ne considère que l'enseignement primaire, le Luxembourg passe à la première, en y consacrant 2,3% de son PIB, soit plus du double de la moyenne européenne. Par contre, pour l'enseignement secondaire, le Grand-Duché tombe à l'avant-dernière place avec 1,9% (moyenne européenne: 2,7%).

D'autre part, au Grand-Duché les frais de personnel sont les plus importants dans l'enseignement. Ils atteignent 88,8% de toutes les dépenses consacrées

¹⁷ Loi du 19 juin 1998 portant introduction d'une assurance dépendance.

¹⁸ cf. Avis commun de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers du 27 octobre 1997 sur le projet de loi portant introduction d'une assurance dépendance.

à l'enseignement, tandis que la moyenne européenne se situe à 73,2%.

Il faut considérer aussi que le Grand-Duché n'a pas à financer des structures universitaires, ce qui constitue une épargne considérable pour le budget de l'Etat. En effet, le territoire du Luxembourg est trop restreint pour y établir une infrastructure avec des cycles universitaires complets¹⁹. (...)

La Chambre de Commerce va se limiter à exposer le problème qui est le plus grave actuellement et qui risque de se répercuter négativement sur les budgets futurs et sur l'économie dans son ensemble; il s'agit du manque d'infrastructures et de personnel²⁰.

Il va sans dire que le corps enseignant doit être le plus qualifié possible, motivé et compétent. Le manque important actuel d'enseignants brevetés est à regretter. Il se pose la question si les structures de rémunérations ne renchérissent pas trop le système d'éducation et n'induisent pas un système de recrutement sévère, motivé davantage par des considérations de *numerus clausus* que par les besoins actuels et futurs en enseignants qualifiés et motivés.

Une infrastructure adéquate et moderne doit être à la disposition de tous les acteurs concernés par les différents systèmes de formation. Les nouvelles technologies de l'information et les services multimédias doivent être rendues accessibles et servir à l'enseignement, afin de permettre aux jeunes de s'adapter au progrès technique et aux changements qui s'opèrent en Europe et ailleurs. Force est de constater que les investissements dans les infrastructures scolaires n'ont pas été suffisants pour faire face aux besoins, qui pourtant étaient prévisibles.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, les projets actuellement arrêtés sont loin de suffire pour absorber la croissance projetée des effectifs scolaires. Le manque de prévoyance des autorités responsables à cet égard est très critiquable et préjudiciable à l'économie, alors que les établissements scolaires sont surpeuplés depuis des années et que les classes nomades ont fait leur apparition.

Le retard pris en matière d'investissements scolaires risque de se répercuter sur l'économie à deux égards. Premièrement, la situation actuelle risque de s'amplifier dans les prochaines années et de créer, à un moment donné, des déséquilibres budgétaires importants. Deuxièmement, la situation actuelle va aux dépens de la qualité de l'enseignement et risque, à terme, de se répercuter négativement sur la qualification et le profil de la main-d'oeuvre. Celle-ci risque

le cas échéant de ne plus satisfaire aux exigences et aux besoins de l'économie, qui est en constante mutation.

Le projet BTB

Suite aux débats sur la réalisation projetée d'un tram régional au Grand-Duché, la Chambre de Commerce juge nécessaire de prendre position au sujet du projet „Bus Tram Bunn 2002”. Consciente de la nécessité de prévoir des mesures générales et d'envergure pour améliorer la situation des transports et de la circulation au centre et dans la périphérie de la Ville de Luxembourg, la Chambre de Commerce se propose de présenter dans la suite plusieurs réflexions à l'égard du projet tel qu'il se présente actuellement. (...)

Compte tenu des choix politiques et sociétaux à faire, ainsi que des investissements en jeu, la Chambre de Commerce est d'avis qu'une décision pour l'une ou l'autre alternative devrait être prise surtout après que tous les éléments de réponse auront été réunis afin d'éliminer, dans la mesure du possible, les points d'interrogation. Il faut constater que le projet BTB repose principalement sur l'étude „Luxtraffic”, qui a laissé ouvert de nombreuses questions et qui a abordé seulement sommairement toutes les alternatives possibles. (...)

Au stade actuel de la discussion, la Chambre de Commerce estime utile de faire part de ses principales réflexions, critiques et appréhensions énumérées ci-après.

- La critique première à l'égard du projet BTB consiste dans l'appréciation toujours sommaire en ce qui concerne le coût-bénéfice de l'investissement („volkswirtschaftlicher Nutzen”²¹).

Les protagonistes n'ont pas fourni des éléments susceptibles de valider les résultats en matière de rentabilité sociale („Nutzen/Kosten-Quotient”), calculés dans l'étude „Luxtraffic”. En effet, ce quotient de rentabilité sociale, estimé selon une méthode standardisée allemande, prend en compte plusieurs valeurs et chiffres de référence dont l'origine n'est pas établie et qui ne sont pas nécessairement transposables au Luxembourg. Les réels avantages de l'investissement en termes de rentabilité n'ont pas été mis en évidence. En ce qui concerne le budget des investissements, l'étude „Luxtraffic” avait chiffré le coût total du tram à 30 milliards de francs. La question se pose si un investissement d'un tel ordre de grandeur pourra être rentabilisé un jour au Grand-Duché.

Toutefois, il faut relever que des estimations plus récentes, toujours très aléatoires, tablent seulement sur un investissement de 8,3 à 8,9 milliards de francs pour la mise en place de 17 km du parcours urbain. S'y ajoutent 6 milliards de francs pour l'achat de 60 véhicules. Toujours est-il que l'enjeu financier reste énorme et que le seuil de rentabilité ne peut être at-

¹⁹ D'ailleurs, il a été toujours considéré comme avantage que la jeunesse du pays peut se former aux universités européennes et sur d'autres continents avant de retourner au pays et d'engager une carrière professionnelle. Ainsi, tout comme les intéressés eux-mêmes, leurs employeurs et la communauté nationale profitent des expériences et du savoir acquis aux endroits les plus divers.

²⁰ Pour une étude plus détaillée des problèmes liés à la formation, la Chambre de Commerce voudrait renvoyer notamment aux chapitres afférents de l'avis annuel 1998 du Conseil Economique et Social.

²¹ cf. étude „Luxtraffic”.

teint que si la majorité de la population luxembourgeoise change de comportement en matière d'utilisation de moyens de transports.

- Bien que la Chambre de Commerce puisse se rallier au principe „l'offre va créer la demande“, elle doit néanmoins constater que les études disponibles ne fournissent pas des informations précises et détaillées sur l'utilisation du tram régional projeté. Est-ce que la majorité des citoyens vont changer leurs habitudes et recourir au tram? Autrement dit, est-ce qu'il sera suffisamment attrayant pour convaincre un nombre suffisant d'utilisateurs potentiels et pour atteindre la masse critique? Ces questions ne se posent pas seulement pour la population résidant dans le voisinage immédiat du nouveau réseau, mais également pour tous les autres utilisateurs potentiels.

La Chambre de Commerce craint particulièrement les effets négatifs d'une sur-estimation éventuelle du nombre des utilisateurs effectifs et des coûts non couverts en résultant. Une conséquence directe en serait un déséquilibre des budgets publics et une augmentation de la fiscalité et des taxes.

- En ce qui concerne l'exploitation du tram régional projeté, il est préconisé de retenir la SNCFL comme opérateur unique. La question se pose si les législations afférentes permettent de renoncer à un appel d'offre et de privilégier un opérateur fonctionnant sous le statut public. L'appel à la concurrence contribuerait sûrement à faire baisser les coûts d'exploitation. En ce qui concerne les coûts d'exploitation du tram régional, l'étude afférente n'a pas encore fait l'objet d'une présentation publique. Bien que les résultats bruts soient connus et paraissent a priori pas trop élevés, la Chambre de Commerce ne peut pas se prononcer sur la qualité et la crédibilité de l'étude, faute de connaître les paramètres utilisés.

- Il est plutôt évident qu'un tram régional connaît du succès dans des villes comme Nantes, Strasbourg, Karlsruhe, Zurich, Saarbruck, etc. qui comptent, avec leurs banlieues, une population maintes fois plus nombreuse que celle de Luxembourg-Ville et sa périphérie.

- La Chambre de Commerce se doit aussi d'exprimer ses appréhensions à l'égard du projet BTB en considérant la topographie de la Ville de Luxembourg et son territoire exigu. En effet, le relief est accidenté et les rues sont souvent étroites, ce qui rend difficile la coexistence du trafic individuel et d'un tram nécessitant partout deux lignes.

- La Chambre de Commerce craint particulièrement que l'élimination éventuelle ou de nouvelles restrictions du trafic individuel au centre-ville n'ait des effets négatifs sur le commerce et le tourisme. Une limitation exagérée de l'accès au centre de la ville aura comme conséquence que les consommateurs vont faire, dans une mesure grandissante, leurs achats à la périphérie, ce qui créera de nouveaux problèmes de trafic dans les zones concernées. La Ville de Luxembourg, avec son territoire réduit, a atteint ses limites en matière de zones piétonnes. Les

surfaces soustraites au trafic ne devraient pas être étendues par de nouvelles zones réservées à la circulation du tram.

Compte tenu de toutes les questions ouvertes, il est à ce stade impossible pour la Chambre de Commerce de se prononcer. Elle regrette tout particulièrement la façon de procéder des autorités responsables, qui ont omis de traiter objectivement le dossier et de fournir toutes les informations nécessaires. C'est ce manque d'informations et d'objectivité qui est en partie responsable pour le débat souvent polémique, qui est actuellement mené entre les opposants et les protagonistes du projet, alors que plusieurs responsables politiques essaient de créer des faits accomplis²². (...)

La Chambre de Commerce ne peut accepter que les promoteurs du projet n'aient exclu trop rapidement d'autres alternatives possibles en matière de transports publics. En effet, déjà l'étude „Luxtraffic“ s'était limitée à analyser la faisabilité d'un tram régional au lieu d'étudier, au préalable et en détail, les moyens les plus adéquats pour atteindre l'objectif d'une mobilité durable au Luxembourg.

La Chambre de Commerce se demande si une réorganisation bien réfléchie et coordonnée au niveau des transports collectifs existants ne sera pas susceptible de constituer une solution partielle ou globale. Des initiatives telles qu'une augmentation de la cadence, de meilleures liaisons, des prix plus compétitifs, des véhicules plus confortables, un meilleur marketing, etc. mises en oeuvre dans un concept cohérent et global pourraient constituer une première approche qui pourrait être suivie de réflexions quant à de nouvelles orientations. Evidemment les alternatives doivent s'intégrer dans un concept intégré, financièrement soutenable, techniquement réalisable et accepté par les utilisateurs effectifs et potentiels. La mobilité durable ne peut être assurée que par un tel scénario, si elle se base aussi bien sur le transport particulier que sur les transports publics.

7) CONCLUSIONS GENERALES

Le dernier projet de budget de la législature qui s'achève s'inscrit dans le contexte d'un environnement économique incertain. Au moment de la rédaction du présent avis, il semble que les économies de la future zone euro soient devenues un pôle de stabilité dans un monde touché par plusieurs crises financières. Les performances de l'économie luxembourgeoise, qui dépendent fortement des variations conjoncturelles enregistrées auprès de ses partenaires économiques, sont globalement positives. Aux yeux de la Chambre de Commerce, les dépenses budgétaires reposent toutefois sur des perspectives de croissance trop optimistes pour l'exercice 1999

²² cf. la discussion concernant les machines à utiliser, qui, au moment de l'étude „Luxtraffic“ n'étaient pas encore disponibles sur le marché. Aujourd'hui des modèles existent, mais ils ne conviennent pas pour le projet BTB pour des raisons financières et d'économicité.

qui ont été retenues pour la fixation de la norme budgétaire. (...)

L'analyse du projet de budget pour l'exercice 1999 permet de conclure que celui-ci peut être rangé dans



la rubrique des budgets de transition ne présentant pas des accents particuliers, à part quelques mesures dans le domaine social, dont notamment le congé parental et les dispositions prévues par le Plan d'action national en faveur de l'emploi et par l'assurance dépendance. Par contre, la Chambre de Commerce prend note de plusieurs actions projetées, qui ne se reflètent pas directement au niveau du budget: relèvement du salaire social minimum, ajustement des pensions et des rentes accidents, réforme du RMG, échéance prochaine (printemps 1999) d'une tranche indiciaire.

Face à ces mesures proposées avant les élections législatives, la Chambre de Commerce se doit de rappeler qu'elle s'oppose à toute augmentation des charges sociales du fait de leur préjudice qu'elles font subir aux entreprises luxembourgeoises. Actuellement le niveau des coûts salariaux ne laisse plus de marge de manoeuvre aux entreprises. Une quelconque hausse des coûts du facteur travail, soit par une augmentation des charges sociales, soit par une nouvelle tranche indiciaire due à l'indexation des salaires se répercutera intégralement sur le prix de revient des entreprises. Les chefs d'entreprise seront amenés à adapter leur plan d'embauche et d'investissement à la dégradation de leur chiffre d'affaires résultant de la perte de compétitivité. Ceci est d'autant plus vrai que les économies de nos principaux concurrents, c'est-à-dire celles de la zone euro, acquièrent actuellement une marge budgétaire croissante, leur permettant d'adapter les coûts salariaux vers le bas.

L'analyse de la situation financière de l'Etat et de la politique budgétaire du Gouvernement conduit à des conclusions mitigées. L'analyse des comptes provisoires montre que l'Etat dépasse régulièrement les dépenses votées initialement. La maîtrise insuffisante des dépenses a généralement pu être amortie par des plus-values de recettes notables, en provenance principalement du secteur financier. Il faut constater que les recettes, elles aussi, sont sous-estimées de

façon systématique, au-delà de la limite d'une saine prudence. Le déchet fiscal résultant des récentes mesures en faveur des personnes physiques et des collectivités n'a pas affecté outre mesure la situation financière de l'Etat.

Une critique récurrente de la Chambre de Commerce vise le manque de transparence des chiffres budgétaires, notamment en ce qui concerne le contenu et l'exécution du programme pluriannuel des investissements, les fonds spéciaux et la trésorerie totale de l'Etat.

Compte tenu de l'augmentation sensible de la dette publique consolidée, la Chambre de Commerce est d'avis que le Gouvernement doit être plus circonspect à cet égard. Sa marge de manoeuvre dans ce domaine est beaucoup plus limitée que celle de pays plus grands. En outre, vu les charges latentes persistant dans le domaine social, il faudrait, dans un souci de véracité de l'endettement, comptabiliser les engagements futures. La Chambre de Commerce invite les forces vives de la nation à réfléchir sur une comptabilisation générationnelle des équilibres financiers du système de retraites. Une telle comptabilité devrait être menée pour les retraites, mais aussi pour tous les autres programmes engageant l'avenir, surtout lorsqu'il y a décalage entre l'âge de la contribution et l'âge de la prestation. (...)

Dans le contexte du passage à l'an 2000, la Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales de réfléchir à des mesures de compensation (fiscales) comparables à celles instituées en vue du passage à l'euro (circulaire de l'administration des contributions prévoyant un abattement d'impôts par l'intermédiaire de la constitution de provisions).

Un dernier point utile à mentionner dans le cadre de l'analyse de la politique économique en général et de la politique budgétaire en particulier est la promotion du Grand-Duché à l'étranger comme site d'implantation privilégié pour les activités à haute valeur ajoutée. Souvent les initiatives en vue de promouvoir le pays se limitent à un secteur d'activité spécifique (agriculture, industrie, tourisme, place bancaire) ou à un domaine politique précis (affaires étrangères, éducation nationale, recherche et développement) afin de défendre leur seul intérêt. Il est important de créer une image de marque globale auprès des investisseurs étrangers, présentant le Luxembourg comme un Etat moderne, offrant un potentiel de développement dans tous les secteurs économiques et un cadre de vie agréable. A cette fin, les acteurs des différents secteurs économiques et les autorités publiques devraient s'engager dans une large action de concertation afin de créer cette „corporate identity“ du Grand-Duché de Luxembourg dans le monde.





Il existe une société de leasing qui vous permet de remplacer les pneus aussi souvent que la sécurité l'exige.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

En fin de contrat, un véhicule peut s'avérer plus cher que prévu. A cause des remplacements de pneus, par exemple.

Chez CW Lease, vous remplacez les pneus aussi souvent que la sécurité l'exige. Sans supplément.

Sécurité et pneus usés ne font pas bon ménage. Nous préférons donc que vous les remplaciez aussi souvent que nécessaire. Sans vous demander un franc de plus pour autant. Mais ce n'est pas tout.

Décompte des kilomètres, tarifs réduits, véhicules de remplacement: des avantages qui comptent.

En fin de contrat, qu'il y ait trop ou trop peu de kilomètres au compteur, vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif. Un avantage que vous auriez du mal à trouver ailleurs. Et qui peut faire une sacrée différence, finalement.

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

Quant à votre véhicule de remplacement, il ne sera jamais inférieur de plus d'une catégorie à celui de votre leasing. Ce n'est pas le cas partout, loin de là.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer.

Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris.



BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule:

Km/an: Durée: mois

Nom: Prénom:

Fonction: Parc de: véhicules

Rue N°:

Code postal: Localité:

Tél:/..... Fax:/.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 8, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg Tél: 25 00 09, fax: 25 26 16

CW LEASE

Les 19 et 20 novembre 1998

Mission sud-africaine au Luxembourg

La section économique de l'ambassade d'Afrique du Sud organise pour les 19 et 20 novembre 1998 une mission commerciale au Luxembourg. Cette mission se tiendra comme toutes les années précédentes à l'Hôtel Inter-Continental à Luxembourg au Salon Irlande. Les buts de cette mission sont la promotion des produits sud-africains sur le marché luxembourgeois, l'information des investisseurs potentiels désireux d'implanter une unité de base en Afrique du Sud et la prise de contact avec toutes les entreprises luxembourgeoises (fabricants, importeurs, agents) souhaitant obtenir des informations commerciales sur l'Afrique du Sud.

**Du 26 au 28 novembre 1998
à Messancy**

Salon des produits du terroir des trois frontières

A l'initiative des Chambres de Commerce et d'Industries de Meurthe-et-Moselle, du Luxembourg belge et du Grand-Duché de Luxembourg, des journées de promotion agro-alimentaire seront organisées les 26, 27 et 28 novembre dans les galeries du CORA à Messancy en Belgique. Ces journées seront répétées l'année prochaine au Grand-Duché, puis en France.

Chaque entreprise aura à sa disposition un stand en «U» avec 4 m de façade et environ 1,5 m de profondeur et pourra vendre ses produits au public, même si elle est déjà reprise dans l'hyper-marché

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts **mensuelles**
- + b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

comme fournisseur. La présence de l'entreprise sera annoncée dans le folder du CORA, lequel sera diffusé à 160.000 exemplaires dans la région transfrontalière. Le coût de participation s'élève à 3.000 LUF.

A la veille des fêtes, cette manifestation sera une situation unique pour vous faire une place sur les tables garnies en fin d'année. Encore une petite précision: la fréquentation moyenne hebdomadaire de la galerie du CORA est de 120.000 personnes. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Edith Stein, tél. 42 39 39-316, fax 43 83 26.

Salon à l'envers

Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Après le grand succès rencontré par les 3 premières éditions du «Salon à l'Envers», la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 12 mars 1999, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la quatrième édition du «Salon à l'Envers».

A l'inverse d'un salon traditionnel, le «Salon à l'Envers» offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service). Dans le «Salon à l'Envers» les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs.

Le «Salon à l'Envers» présentera aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX. Au - delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Quelques chiffres sur l'édition 1998: 30 donneurs d'ordres, 250 besoins en produits et services ont été exprimés, près de 1.300 contacts ont été établis par environ 400 participants. Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger du savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents. Pour obtenir des renseignements complémentaires pour le «Salon à l'Envers» les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Messen und Ausstellungen

Dezember 1998

MICRO SYSTEM Technologies

01.12.- 03.12.1998 Potsdam (D)
Internationaler Kongreß und begleitende Ausstellung für Mikrosystemtechnik
Tel.: 0049/711/619460

SITEVINITECH

01.12.- 04.12.1998 Bordeaux (F)
Internationale Fachmesse für Weinbau, Kellereiwirtschaft sowie Abfüll- und Verpackungstechnik für Wein und Spirituosen
Tel.: 0033/5/56119900

BIME

01.12.- 04.12.1998 Paris (F)
Ausstellung von Ausrüstung und Technologien für Bibliotheken und Mediatheken
Tel.: 0033/1/42231356

FORM'ENTREPRISE

01.12.- 04.12.1998 Paris (F)
Ausstellung von Weiterbildungsangeboten für Unternehmen
Tel.: 0033/1/42231356

EUROMOLD

02.12.- 05.12.1998
Frankfurt/Main (D)

Internationale Messe für Werkzeug- und Formenbau, Design und Produktentwicklung
Tel.: 0049/69/234331

IAM

03.12.- 05.12.1998 Potsdam (D)
Internationale Anlegermesse
Tel.: 0049/211/456001

THE FESTIVE TABLE

04.12.- 06.12.1998 London (GB)
Ausstellung für besondere Speisen und Getränke
Tel.: 0044/1273/833884

ELEC

07.12.- 11.12.1998 Paris (F)
Internationale Fachausstellung Elektrizität und Automatisierung
Tel.: 0033/1/53239999

ET

08.12.- 10.12.1998 Basel (CH)
Internationale Produkt- und Service-Ausstellung für Intercity-, Regional-, Nahverkehrs-, Stadt- und Bergbahnen
Tel.: 0044/1707/275641

INTERTUNNEL (Europe)

08.12.- 10.12.1998
Basel (CH)

Internationale Ausstellung und Konferenz für Tunnelbau und Ausschachtungen
Tel.: 0044/1707/275641

EXPOVET

11.12.- 13.12.1998 Gent (B)
Ausstellung für Veterinärmedizin, Material, Medikamente, Tiernahrung und Zubehör
Tel.: 0032/9/2233765

INTERTOOL

14.12.- 17.12.1998
Moskau (Russland)
Internationale Fachmesse für Metallbearbeitung, Automatisierung und Fertigungstechniken
Tel.: 0043/1/4028954

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

La Chambre de Commerce est à votre service:



- Consultations juridiques gratuites
- Formation professionnelle
- Documentation économique
- Informations sur le commerce extérieur
- Renseignements commerciaux
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises



Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

Matières dangereuses par air: Cours pour expéditeurs

Selon les réglementations internationales OACI/IATA, toute personne en contact avec des matières dangereuses doit obligatoirement obtenir une formation adéquate et participer à un cours de révision tous les 24 mois. Cargolux informe nos lecteurs que les prochains cours spécifiques pour expéditeurs reprendront le 7 décembre 1998 (cours initial) et le 25 novembre 1998 (nouveau cours pour magasiniers-emballeurs). La date limite d'inscription pour ces deux cours en langue française est le 20 novembre 1998. Pour toute information complémentaire: Cargolux Airlines S.A., Cargo Services, tél.: 4211-3324, fax: 4211-3601. e-mail: lagendijk@cargolux.com.



Weiterbildung für Betriebsgründerinnen und im Betrieb mitarbeitende Ehefrauen

MODUL 1: BETRIEBSGRÜNDUNG

Inhalte: Frauen als Betriebsgründerinnen - Trends und Entwicklungen in Europa, Von einer guten Idee zur Unternehmenskonzeption - Kreativität und Innovation, Gesetzlicher und steuerlicher Rahmen.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt, Edith Stein und Boris Zikes

Zeit: Donnerstag, 12. November 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

MODUL 2: MARKETING

Inhalt: Konzepte des Marketings.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt und als Experten Paul Wagner

Zeit: Donnerstag, 19. November 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

MODUL 3: PLANNING & FINANZVERWALTUNG

Inhalt: Finanzplanung und öffentliche Förderprogramme, Vergeben von Krediten, Vom Umgang mit Geld aus der Sicht von Frauen.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt und als Expertin Danielle Raccogli, BGL

Zeit: Donnerstag, 26. November 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

MODUL 4: KÖRPERSPRACHE VERSTEHEN UND UMSETZEN

Inhalt: Bessere Gesprächsergebnisse erzielen durch Beachtung der non-verbalen Signale, Grundlagen der Körpersprache, Körpersprache verstehen lernen, Grundlagen der Kommunikation.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt und Experte

Zeit: Donnerstag, 3. Dezember 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

MODUL 5: ÖFFENTLICHE HILFEN

Inhalt: Vorstellung und Erklärung der öffentlichen Mittel.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt und als Experten Edith Stein, Handelskammer und Boris Zikes, Handwerkskammer

Zeit: Donnerstag, 10. Dezember 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

MODUL 6: SOZIALE SICHERHEIT

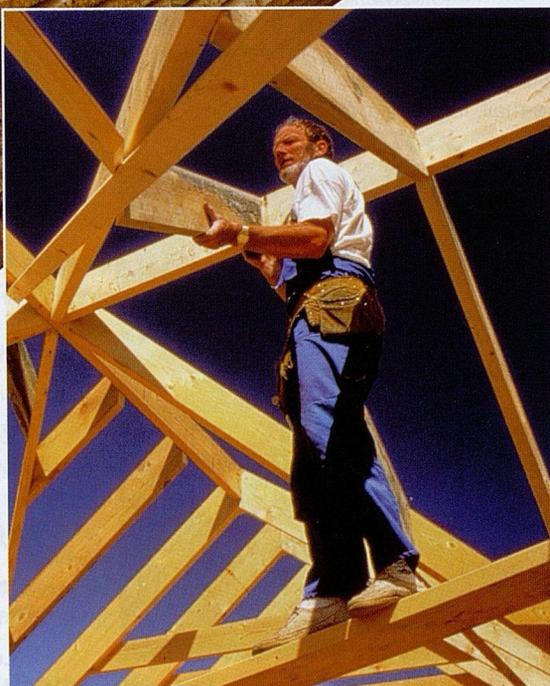
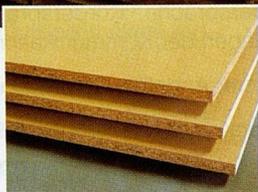
Inhalt: Ökonomische und soziale Stellung von Frauen in Klein- und Mittelbetrieben, Rechtsgrundlagen, Möglichkeiten einer eigenen Sozialversicherung für Co-Unternehmerinnen.

Leitungsteam: Angelika Gebhardt und als Expertin Thérèse Gorza, Zentralstelle für Sozialversicherungen

Zeit: Donnerstag, 17. Dezember 1998, 18.30 Uhr, Handelskammer

Die Arbeitssprache der Weiterbildung ist Luxemburgisch und Deutsch. Die Einschreibung in die Weiterbildung ist kostenlos. Interessenten können sich bei der Handelskammer einschreiben, Frau Edith Stein, Tel.: 42 39 39-316, fax: 43 83 26.

*Tout ce qu'il faut
pour les pros...*



découvrez
le vaste choix de notre
DEPOT-BOIS

Le professionnalisme
est un art qui se construit...

Des outils performants,
à la pointe du progrès, le choix
de matériaux de qualité adaptés
à chaque utilisation, un savoir-faire
et une rigueur exemplaires,
une dose d'écoute et
de disponibilité...

La recette est incontournable!

Si vous pensez comme nous
qu'offrir ces services à vos clients
est un devoir, ensemble nous
allons faire des miracles!



Stages de formation

Formation chauffeur de bus

Programme: début à 08.15 heures avec arrivée des chauffeurs avec leurs propres véhicules au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

Théorie

- Dynamique des véhicules et forces transmises par les pneumatiques, à charge et à vide
- Importance des pneumatiques
- Importance de la charge
- Systèmes de freins, distances et méthodes de freinage
- Conduite en virage
- Conduite économique

Pratique

- Slalom et position au volant
- Freinage à différentes vitesses avec et sans ABS
- Freinage sur route avec coefficients de friction différents

Déjeuner

- Evitements d'obstacles
- Virage (sous- et survirage)
- Pente 9% et virage avec évitements d'obstacles
- Démarrage en pente 9% (ASR etc.)

Fin à 16.30 heures

Lieu: Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg (tél.: 85 82 85-1).

Dates: le mardi 17 novembre 1998 et le jeudi 10 décembre 1998

Notes importantes: Sont admis à la formation les minibus, autobus et autocars (à l'exception des autobus articulés). Tous les exercices se font avec 2 chauffeurs par véhicule, avec un maximum de 10 personnes par stage.

	ABELAG AVIATION
Business, Ambulance & Emergency Flights	
	47.98.99.10
Direct flights to more than 3,000 airports from Luxembourg	
* Benelux leader in business aviation	* Operational 24 hours/24
* More than 30 years experience	* Your own schedules (with instant check-in)
Luxembourg Airport • L - 1110 Luxembourg • Fax : 47.98.99.15	

Inscription: Les inscriptions se font directement auprès de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-225).

Assurance: Le Centre de formation pour conducteurs dispose, en tant qu'organisateur des cours, d'une assurance tous risques (dommages matériels) avec une couverture maximale de 3.000.000.-LUF. La franchise est fixée à 50.000.-LUF pour tous les chauffeurs.

Action formatrice cofinancée par le Fonds social européen objectif 4

Formation chauffeur de camion

Programme: Début à 08.15 heures avec arrivée des chauffeurs avec leur propre véhicule au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

Théorie

- Dynamique des véhicules et forces transmises par les pneumatiques, à charge et à vide
- Importance des pneumatiques
- Importance de la charge
- Systèmes de freins, distances et méthodes de freinage
- Conduite en virage
- Conduite économique

Pratique

- Slalom et position au volant
- Freinage à différentes vitesses avec et sans ABS
- Freinage sur route avec coefficients de friction différents

Déjeuner

- Evitements d'obstacles
- Virage (sous- et survirage)
- Pente 9% et virage avec évitements d'obstacles
- Démarrage en pente 9% (ASR etc.)

Fin à 16.30 heures

Lieu: Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg (tél.: 85 82 85-1).

Dates: le samedi 14 novembre 1998 et le lundi 07 décembre 1998

Notes importantes: Sont admis à la formation les camions 2 ou 3 axes (3,5 t et les tracteurs à l'exception des tracteurs avec remorque). Tous les exercices se font avec 2 chauffeurs par véhicule, avec un maximum de 10 personnes par groupe.

Inscription: Les inscriptions se font directement auprès de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-225).

Assurance: Le Centre de formation pour conducteurs dispose, en tant qu'organisateur des cours, d'une assurance tous risques (dommages matériels) avec une couverture maximale de 3.000.000.-LUF. La franchise est fixée à 50.000.-LUF pour tous les chauffeurs.

Action formatrice cofinancée par le Fonds social européen objectif 4

Séminaires

Wettbewerbsvorteile durch effektiven Einkauf

Heute Konkurrenzfähigkeit und Profitabilität zu erreichen heißt, schon bei der Zusammenarbeit mit den nützlichsten Lieferanten die lukrativsten Wettbewerbsvorteile zu sichern. Bauen wir Ertragspotentiale der Lieferanten auf und nutzen wir sie geschickter als jeder andere, gewinnen wir aktuellen Mehrwert und Mehrertrag. Setzen wir auf Einkaufsinitiative, erzielen wir Vorsprung. Nutzen Sie dieses Praktiker-Seminar. Denn mehr denn je ist heute das Zusammenspiel von Einkauf und Verkauf gefragt. Agieren Sie früher als Ihr Wettbewerb es merkt.

Programm

- Was tun bei
 - falscher Positionierung des Einkaufs im Markt
 - Bedrohungen von durchsetzungsstarken Monopolisten
 - „keine Zeit“ für neue Einkaufsideen und Lieferanten-Innovationen
 - traditionsbelasteter Organisation
 - Bedarfsirrtümern und Sortiments-Flops
 - Preiserhöhungen der Lieferanten
 - unsympathischen Verkäufern mit guten Produkten
 - unentbehrlichen Lieferanten, die alles versprechen, aber nichts halten?
- Wie können wir erreichen, daß ...
 - der Einkauf von Lieferanten exklusiv bevorzugt wird
 - der Einkauf Lieferantenleistungen in bezahlten Kundennutzen umsetzt
 - der Einkauf aus Reklamationen zusätzliche Gewinne macht
 - der Einkauf Lieferantenstärken und -fähigkeiten profitabel nutzt
 - der Einkauf nur mit kompetenten Verkäufern verhandelt
 - der Einkauf neue Lieferanten für lukratives Ertragswachstum aufbaut?

Referent: Paul KÖCKMANN, Strategieberater und Motivationstrainer, Ratingen.

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, Zentraleinkäufer, im Groß- und Einzelhandelsunternehmen, sowie Handels- und Lieferantenvertretern von Industrieunternehmen.

Teilnahmegebühr: 9.500.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

Datum: Montag, den 9. und Dienstag, den 10. November 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Techniques de mémorisation

Qui ne s'est déjà plaint de «trous de mémoire» ou de difficultés à mémoriser certaines informations? Nous avons tous été confrontés à ces problèmes de mémoire, pourtant il existe des méthodes très efficaces pour développer considérablement nos capacités à mémoriser et à rappeler les informations souhaitées. Ce séminaire vous fera faire des progrès sensibles et durables sur vos facultés de mémorisation.

Programme

- Un boîte à mystères: huit clés pour une bonne mémoire
 - Trois étapes nécessaires: l'acquisition, le stockage et le rappel
 - Les quatre causes principales de l'oubli
- Trois méthodes pour mieux mémoriser ce qu'on lit:
 - Prendre des notes (schématisation du texte)
 - Recopier
 - La méthode de la spirale
- Chiffres dates et noms: des astuces pour mieux les retenir
- Entraînement intensif:
 - Exercices d'observation
 - Exercices d'attention et de concentration
 - Exercices d'organisation
 - Exercices d'association
 - Exercices d'imagination.

Conférencier: D. BERBACHI, consultant et formateur en gestion des ressources humaines.

Public: tous publics.

Droit d'inscription: 9.500.- LUF (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Date: jeudi 12 et vendredi 13 novembre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

L'accueil à la réception - Des gestes pour fidéliser le client

C'est à travers l'accueil que le visiteur se fait une idée de l'entreprise, de son dynamisme et de sa manière de travailler. Pour qu'un accueil soit réussi et pour qu'un visiteur se sente à l'aise et bienvenu dans une entreprise, les qualités personnelles de la personne qui le reçoit sont très importantes, notamment son sens de la communication, sa bonne éducation et son habitude des contacts.

Programme

- Accueillir, c'est facile...

L'accueil des tâches multiples

- La préparation de l'accueil

La préparation de l'accueil repose sur de multiples «détails», son improvisation peut conduire à des erreurs ou à des catastrophes

- L'art d'une bonne communication

Etre à l'écoute des autres, sourire et être disponible sont importants dans l'accueil. Communication verbale et non verbale

- Le visiteur ne peut être reçu immédiatement
Attentes de courtes ou de longues durées, comment faire patienter le visiteur
- Le filtrage des visiteurs
Une attitude sympathique fait passer plus aisément aux yeux du visiteur le filtrage opéré
- Le visiteur mécontent
Comment réagir efficacement
La prise de congé
Comme la prise de contact, c'est aussi la dernière impression que le visiteur emporte de votre entreprise

Conférencier: Frédéric SCOUMAN, consultant et formateur spécialisé en communication et négociation.

Public: toute personne confrontée à l'accueil.

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.

Dates: jeudi 12 et vendredi 13 novembre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

Comment voir un changement important dans mon entreprise avec d'autres yeux?

Ce séminaire s'adresse aux personnes qui, désireuses d'épouser au mieux la philosophie de leur entreprise, voudraient par des techniques de psychologie augmenter leur souplesse d'esprit face aux changements de plus en plus rapides et nombreux au sein d'un environnement professionnel qui, plus que jamais, exige la flexibilité.

Programme

- Apprendre à mieux me connaître: motivations et freins
- Techniques de recadrage
 - prendre conscience que chaque changement peut se voir sous plusieurs angles,
 - apprendre à constater les avantages qu'apporte le changement à mon entreprise
- Apprendre à faire abstraction de certaines idées (ego) en faveur de l'entreprise
- Comment augmenter ma confiance en des personnes que je ne comprends pas
- Si vraiment, je ne peux accepter le changement, comment puis-je soit en parler, soit l'accepter sans pour autant être résigné

Wenn es um die Wohnung geht,
finanzieren Sie mit BHW DISPO 2000 so flexibel,
wie ihre Wünsche.



Sichern Sie sich
bis 31.12
Ihre Steuervorteile
durch BauSparen

BHW
DISPO 2000.
Die große
Freiheit
beim Sparen
und Bauen.

BHW

BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44 - 1 / Fax 44 88 44 - 34

Die *SPUERKEESS*, die *CGFP* und die Berufsagenten
der *LA LUXEMBOURGEOISE* sind die
BHW Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg

Conférencier: Frédéric SCOUMAN, consultant et formateur spécialisé en communication et négociation.

Public: cadres et dirigeants des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.

Dates: lundi 16 et mardi 17 novembre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

L'Internet, la porte d'entrée vers de nouveaux marchés

L'avènement de la société d'information apporte une multitude de nouvelles opportunités pour les entreprises d'aujourd'hui. Une nouvelle notion de marché sans frontières est née et un nouveau moyen d'information au client est disponible. L'Internet est aujourd'hui considéré comme la porte d'entrée vers un marché international de plus de 60 millions de sociétés et de personnes privées. Au Grand-Duché de Luxembourg, plus de 30.000 utilisateurs et plus de 500 entreprises ont déjà accès à Internet. Ces chiffres sont en train de croître rapidement. Il s'agit dès lors de bien approcher ce nouveau média afin que les dirigeants et les chefs d'entreprises puissent correctement évaluer les opportunités et les risques que ce nouveau canal de distribution et d'information leur offre.

Programme

- Introduction
- Historique sommaire
- Présentation d'Internet et de ses services
 - E-mail, le courrier électronique
 - World-Wide-Web, la toile d'araignée mondiale
 - FTP, le protocole de transfert de fichiers
 - Telnet, l'usage d'ordinateurs à distance
 - Newsgroups, les forums de discussion thématiques
 - IRC, les services de messageries en temps réel
 - Les technologies de demain
- Comment accéder à Internet
 - Le matériel requis
 - Comment choisir un fournisseur d'accès à Internet
 - Le calcul des coûts réels

- L'entreprise d'aujourd'hui et Internet
 - Les opportunités et les risques
 - La source d'information inépuisable
 - Le moyen de communication rapide et bon marché
 - Le marketing et le commerce par Internet
- Développer une présence sur Internet
 - La nouvelle philosophie d'information
 - Analyse de cas à succès et d'échec
 - Les éléments d'une présence sur Internet
- Cours de HTML - notions de base
 - Ma première page Internet avec facilité
 - Les outils de développement moderne en mode WYSIWYG
 - L'optimisation des graphismes et photos

Conférencier: Samuel Dickes, consultant en technologies d'information, rédacteur de la rubrique «Technology» du magazine anglophone «Luxembourg Business».

Public: dirigeants de P.M.E., responsables marketing et communication, responsables informatiques et cadres.

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.

Dates: mardi 17, jeudi 19, mardi 24 et jeudi 26 novembre 1998 de 18.30 à 21.00 heures.

Durchsetzungsvermögen am Arbeitsplatz durch korrektes Verhalten und bessere Gesprächsführung

Es dürfte wohl nur sehr wenige Arbeitnehmer geben, die in der heutigen Zeit nicht darauf hoffen, einen sicheren Arbeitsplatz zu haben oder zu bekommen. Dieses ist ein Aspekt der Arbeitsplatzsicherung. Ein anderer ist die permanente Angst vor der Frage: Erfülle ich die Voraussetzungen und Erwartungen, die von Seiten des Unternehmens an mich herangetragen werden? Gleich welcher Punkt auch zutreffend sein sollte, immer steht er auch in einem direkten Verhältnis zur Leistungsbereitschaft und zum Leistungsvermögen des jeweiligen Mitarbeiters. Hier will dieses Seminar durch die Beantwortung von zwei Fragen anknüpfen.

Was kann und muß ich tun, um mein Leistungsvermögen auf die Anforderungen und Notwendigkeiten des Arbeitsplatzes auszurichten ?

Wie kann ich meine Vorstellungen besser präsentieren, meinen Ängsten besser begegnen ?

Seminarziel:

Mittels theoretischer Erörterungen, praktischer Beispiele und der Darlegung persönlicher Arbeitsplatzsituationen soll das Ziel erreicht werden, mit mehr Kompetenz und Leistungsvermögen einen sicheren Arbeitsplatz anzustreben.

Programm

- Was kann ich tun, um beruflich mehr zu erreichen?
- Psychologische Ursachen und ihre Auswirkungen auf das Arbeitsverhältnis
- Einführung in die Grundlagen der Motivation und ihre Auswirkungen auf die Arbeitssituation
- Wie lassen sich Konflikte besser lösen?
- Erkennen der eigenen Gesprächshaltung
- Durch welches Verhalten kann ich die Wertschätzung durch andere steigern?
- Die Bedeutung von „Versagerbotschaften“ für den ausbleibenden Erfolg
- Wodurch entsteht Widerstand?
- Transaktionsanalyse und Gesprächserfolg
- Formulierungen, die meine Gespräche positiv, aber auch negativ beeinflussen
- Tips und Hinweise für den beruflichen Alltag
- Viele praktische Beispiele, auch aus dem Kreis der Seminarteilnehmer

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg.

Teilnehmerkreis: Führungskräfte und Mitarbeiter aller Ebenen.

Teilnahmegebühr: 8.000.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

Datum: Donnerstag, den 19. und Freitag, den 20. November 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Gesunde Finanzen - Gesicherte Zahlungsfähigkeit

In diesem Seminar lernen die Teilnehmer alle Aspekte der Außen- und Innenfinanzierung sowie die Beurteilung und Steuerung der Finanzbewerbungen in einem Einzelhandelsbetrieb kennen. Damit wird die Voraussetzung für angemessene Kapitalrendite, ausreichende Liquidität und finanzielle Sicherheit geschaffen.

Programm

- Vermögens- und Kapitalstruktur und ihre Beurteilung
- Krisensichere Finanzierung
- Kostengünstige Inanspruchnahme von kurzfristigen Krediten
- Der richtige Umfang der Eigenfinanzierung
- Substanzverluste / Scheingewinne
- Der tatsächliche Fremdfinanzierungsspielraum
- Liquiditätsanalysen
- Liquiditätskontrolle und -planung
- Innenfinanzierung aus Afa, Wertberichtigungen, Selbstfinanzierung, Cash-flow
- Der Verkehr mit den Banken

Referent: Manfred ABELS, Dipl.-Kfm., Unternehmensberater, Weilerswist.

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, sowie andere leitende Mitarbeiter von Einzelhandelsbetrieben.

Teilnahmegebühr: 3.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

Datum: Montag, den 23. November 1998 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Kunden und Besucher besser empfangen

Wer macht sich schon Gedanken über die Emotionen, die beim Besucher, beim Gesprächspartner (Zuhörer) ausgelöst werden, der in einer bestimmten Form, in einer bestimmten Art und Weise angesprochen wird. Jedes Wort löst Gefühle aus. Allzu oft werden diese aber unterschiedlich empfunden. Eine Situation, die eigentlich jedem aus dem Alltagsleben bekannt sein sollte. Wir erleben sie und vergessen sie wieder. Anders sieht es jedoch bei dem Betroffenen aus. Ihn beschäftigt es, wirkt nach. Er vergißt sie nicht so schnell. Dies ist der Hintergrund, den die Kunden und Besucher erleben, wenn sie in einer Form „be-grüßt“ werden, die sie nicht erwartet haben.

Eine situativ richtige Kundenansprache verlangt von jedem Mitarbeiter, gleich in welcher Form und wo er auf den Kunden trifft, Einstellungen und Fähigkeiten, die selten von Natur aus vorhanden sind. Sehr oft stehen dem Mitarbeiter diese Verhaltensmuster nicht zur Verfügung. Richtige Kundenansprache ist eine Situation, die sehr viel mehr Wissen verlangt als es sich die meisten Chefs vorstellen können.

Allein schon das Beantworten der Frage, wie spreche ich einen Kunden, einen Besucher richtig an, der nicht der Norm entspricht, bereitet Kopfzerbrechen. Wer setzt sich schon mit dem Thema auseinander, was sage ich wem wo? Hier will dieses Seminar hel-

fen! Die Aufgabenstellung richtiger Kundenempfang, situationsgerechtes Verhalten, wird mittels praktischer Übungen erörtert.

Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der die Voraussetzungen richtigen Verhaltens gegenüber Kunden - gleich an welchem Ort - erlernen möchte.

Spezieller Hinweis

Der Schwerpunkt der Seminararbeit wird bei den individuellen Aufgabenstellungen der einzelnen Seminarteilnehmer liegen. Auf Wunsch werden geeignete Lösungswege aufgezeigt.

Programm

- Wie wirke ich auf andere (meine Stärken, meine Schwächen)
- Wie sehen mich Menschen, denen ich zum ersten Mal begegne? Der erste Eindruck (Chance und Gefahr)
- Beziehungsbrücken zum Kunden aufbauen „Worte, mit denen man andere gewinnt!“
- Was verrät meine Körperhaltung („Körpersprache“)
- Die Bedeutung von Höflichkeit und Zuvorkommenheit im Gespräch
- Einfache und treffende Ausdrucksweise
- Grundlegendes zur Kommunikation
- Aufmerksames Zuhören will gelernt sein
- Schwierige Gesprächssituationen besser meistern
- Verhaltenstraining für das Kontaktgespräch (Auftreten, Erscheinungsbild, Körpersprache, Wortwahl)

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg.

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben, die Kontakt zu Kunden haben.

Teilnahmegebühr: 2.500.- LUF* (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

* Die Unterstützung dieser Lehrgänge durch die europäischen und nationalen Instanzen erklärt die niedrige Teilnahmegebühr.

Datum: Montag, den 23. und Dienstag, den 24. November 1998, von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

Le crédit documentaire

L'objectif de cette manifestation est d'informer les intéressés sur la nature et le fonctionnement du Crédit documentaire. La conférence sera suivie d'une

séance questions-réponses, qui permettra aux intéressés de s'informer sur les points qui les concernent plus particulièrement.

Conférencier: Jean PETRY.

Public: tous publics.

Droit d'inscription: 500.- LUF, à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

Date: mercredi 25 novembre 1998, de 19.00 à 21.00 heures.

L'affirmation de soi

Sans être timide, on manque quelquefois de confiance en soi, on se laisse déstabiliser dans certaines situations, on n'ose pas dire non ... Nous avons conscience de nos qualités mais nous ne savons pas les extérioriser. De ce fait, nous avons des difficultés à nous mettre en valeur. Cela génère des frustrations que nous avons parfois du mal à vivre. Ce séminaire vous aidera à surmonter vos craintes dans la relation avec autrui et développera l'expression de votre personnalité dans le champs de la réciprocité et de l'efficacité.

Objectifs

- Savoir analyser et identifier les mécanismes de blocage
- Développer les aptitudes à rétablir rapidement la confiance en soi
- Installer les ressources nécessaires à la mise en valeur des compétences et qualités

Programme

- Développer la conscience de soi
- L'estime de soi
- L'image de soi
- L'ouverture de soi
 - facteurs d'influence
 - réflexion
- Personnalité, statut et rôles sociaux
 - approche
 - rapport entre les différents facteurs
- Techniques de la communication verbale et non verbale
- Conditions de l'affirmation de soi
 - conscience
 - liberté
 - expressivité
 - réciprocité
 - efficacité

Conférencier: Italo PRIMUS, consultant et formateur en gestion des ressources humaines.

Public: tous publics.

Droit d'inscription: 9.500.- LUF (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

Dates: jeudi 26 et vendredi 27 novembre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

La gestion budgétaire

Prévision et contrôle sont devenus des facteurs fondamentaux de la gestion des entreprises, sous ses formes les plus diverses. Parmi celles-ci il en est cependant une qui est plus particulièrement liée à l'ensemble des activités d'une entreprise: la technique budgétaire. L'importance croissante de la gestion budgétaire dans le management des entreprises ne peut en aucun cas être ignorée des responsables opérationnels ou fonctionnels.

Objectifs

Maîtriser les principes et techniques de base de contrôle des coûts et de la gestion budgétaire

Programme

- Définition et motivation de la gestion budgétaire
- La gestion budgétaire des ventes
- La gestion budgétaire de la production et des approvisionnements
- La gestion budgétaire des investissements
- La gestion budgétaire de la trésorerie

Conférencier: M. Guy BRUN, expert comptable - commissaire aux comptes.

Public: dirigeants, responsables gestion et finances, cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Droit d'inscription: 5.500.- LUF (documentation, rafraîchissements et déjeuner inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

Dates: mercredi 2 décembre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

Mitarbeiter persönlich begeistern - Praxis erfolgreicher Motivation

In schwierigen Zeiten gibt es für jeden Unternehmer zwei Möglichkeiten: Er zieht sich auf sich selbst zurück, legt noch mehr Fleiß an den Tag und agiert als einsamer Einzelkämpfer. Oder aber er versteht es, seine Mitarbeiter für eine gemeinsame Zukunft zu begeistern und mit ihnen nach neuen Wegen und Lösun-

gen zu suchen. Er bedient sich dabei seiner Fähigkeiten zu echter Motivation. Dies ist das Thema, um das es in diesem Workshop gehen wird. Seine Mitarbeiter persönlich begeistern und sie wirklich kooperativ führen. Dies ist der Weg in eine gemeinsame Zukunft.

Programm

- Das wird Ihnen künftig noch bewußter:
 - Wie sich Menschen von heute verstehen
 - Wie sich Mitarbeiter ihr Unternehmen vorstellen
 - Wie wir uns begeistern lassen
 - Wie Mitarbeiter konkret geführt werden wollen
 - Wie sich schwierige Situationen besser meistern lassen
- So baue ich den Workshop auf:
 - Unternehmensführung gestern und morgen
 - Das Menschenbild von heute
 - Zur Psychologie der Begeisterung
 - Spielregeln für kooperative Führungskräfte
- Praxis der täglichen Zusammenarbeit
- Unseren gegenseitigen Austausch stelle ich mir wie folgt vor:
 - Offener Stuhlkreis
 - Persönliche Unterlagen
 - Konkreter Erfahrungsaustausch
 - Trainingslager für Vorgesetzte
 - Gemeinsame Arbeit mit Fallstudien

Referent: Norbert A. HARLANDER, forum fHelix - Institut für Management und Unternehmensentwicklung, Offenbach.

Teilnehmerkreis: Geschäftsführer, Personalchefs und leitende Mitarbeiter von Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben.

Teilnahmegebühr: 8.000.- LUF (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

Datum: Donnerstag, den 3. und Freitag, den 4. Dezember 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Le traitement des réclamations

Un client qui réclame nous donne une deuxième chance pour soigner notre approche. Qu'elles soient fondées ou non, les réclamations peuvent représenter un moyen de fidéliser le client. Comment modifier notre manière d'appréhender les réclamations même si le client peut parfois être agressif.

Programme

- Comment accueillir les réclamations, les traiter et y donner une suite tout en fidélisant le client

- Comment réagissez-vous lors d'une réclamation? Votre réaction face au client
- Cerner les motifs des réclamations des clients
- C'est par la manière de poser des questions que l'on arrive à cerner les véritables besoins du client
- C'est en posant des questions que le client se rend compte de l'importance que vous lui accordez
- L'art de poser des questions est une arme redoutable chez un collaborateur qui la maîtrise parfaitement
- Comment répondre au client: les différents types de réponses rencontrées habituellement et les conséquences qu'elles entraînent
- Comment traiter les réclamations faciles?
- Comment traiter les réclamations difficiles?
- L'interlocuteur nous parle avec son corps, mais le collaborateur, parfois trop préoccupé par ce qu'il veut dire ne l'entend pas
- La connaissance des principes de la communication non verbale s'avère indispensable

Conférencier: Frédéric SCOUMAN, consultant et formateur spécialisé en communication et négociation.

Public: Toute personne confrontée au traitement des réclamations.

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue.

* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.

Dates: jeudi 3 et vendredi 4 décembre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

Der richtige Umgang mit Beschwerden und Reklamationen

Verkaufen ist das eine, möglichen Beschwerden entgegenzutreten ein anderer Aspekt. Warum fällt es vielen Verkaufsmitarbeitern so schwer, Reklamationen richtig zu begegnen? Es liegt im Trend der Zeit, einfach mehr und schneller zu reklamieren. Die Veränderungen von der Marktseite her sind bekannt. Den Betrieben fällt es schwer, sich auf diese veränderten Marktmechanismen einzustellen. Die Kunst effektiverer Reklamationsbearbeitung sollte jeder beherrschen. Die Schwierigkeit richtiger Reklamationsbearbeitung wird mittels praktischer Beispiele dargestellt, so daß der interessierte Mitarbeiter bei auftretenden Reklamationsfällen, seien sie mündlich, schriftlich oder telefonisch, mit mehr Sicherheit sich dieser Aufgabenstellung annehmen kann.

Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der auch an die Interessen des Unternehmens denkt und der erkannt hat, daß man aufgrund von Reklamationen keine Kunden mehr zu verlieren braucht. Richtige Reklamationserledigung ist ein unbezahlbarer Service, deren Nutzen man erst erkennt, wenn die Zahl der zufriedenen Kunden steigt.

Spezieller Hinweis:

Jeder Seminarteilnehmer hat die Möglichkeit, auch seine individuellen betrieblichen Fälle vorzutragen und zu diskutieren. Auf Wunsch werden ihm exemplarische Behandlungswege aufgezeigt.

Programm

- Was Kunden am meisten stört
- Kurzfristige Verkaufserfolge, die Quelle allen Übels?
- Richtiges Mitarbeiterverhalten, die Basis neuer Erfolge
- Service-Leistungen, die Quelle neuer Verkaufserfolge
- Aus Erfahrungen anderer lernen
- Wie auf Beschwerden und Reklamationen richtig
- Wie lassen sich „Beziehungsbrücken“ zum Kunden aufbauen?



inlingua[®]

LE NUMÉRO 1
DE LA FORMATION LANGUES
EN EUROPE VOUS PROPOSE

STAGES ACCÉLÉRÉS

Horaire: 8.45-12.00
du 9/11 au 20/11/98

Suite à une forte demande en stages semi-intensifs, les stages accélérés en soirée sont reportés à la période du 11 au 22 janvier 1999.

TOUTES LANGUES TOUS NIVEAUX

Cours en petits groupes performants de 3 à 8 participants

- Remise à niveau
- Conversation
- Communication, perfectionnement
- Séminaires langage professionnel
- Cours individuels «à la carte»
- Soutien scolaire

Merci de nous appeler au (00352) 403 547 / 48 66 67
Fax: (00352) 403 548

E-Mail: inlingualux@hermesnet.com
Internet: www.inlingua.com

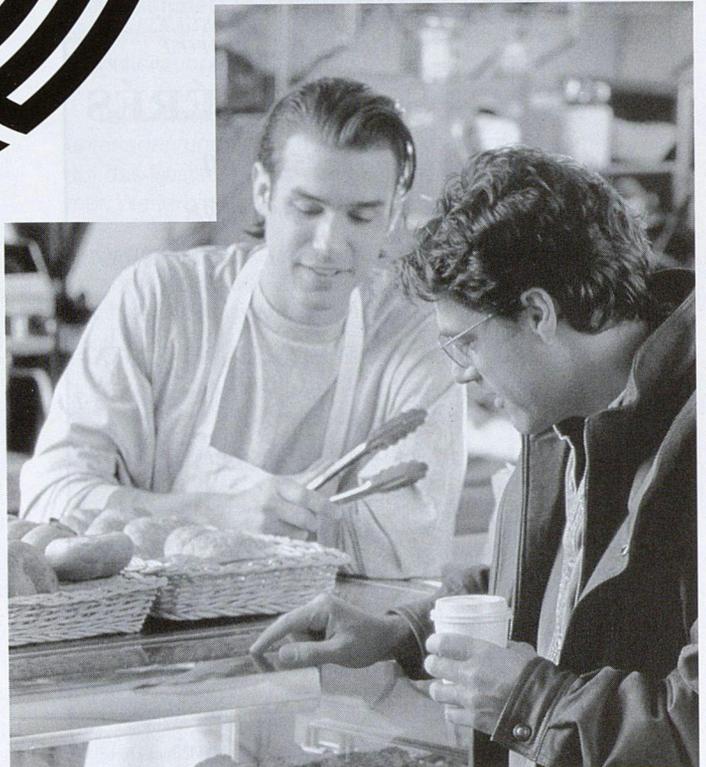
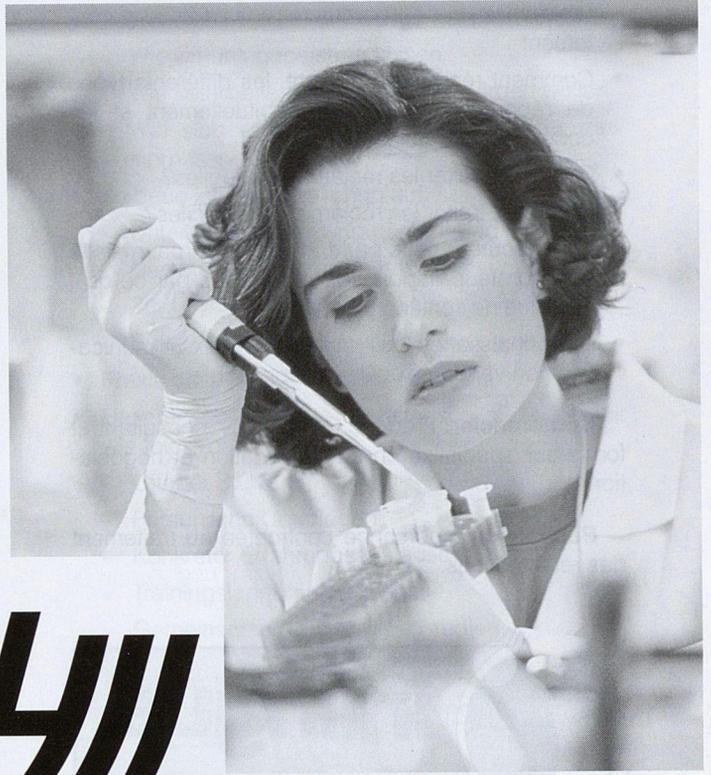
Horaire bureau: 8 - 19.30 heures
et samedi 8 - 12 heures

Les langues en version professionnelle



72, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

- Gibt es eine Kundengruppe, die besonders gern reklamiert?
- Kleine Kundentypologie – wie man sich bei bestimmten Menschentypen richtig verhält
- Die zehn Todsünden „typischer Reklamationserledigung“
- Praktische Übungen und Rollenspiele

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations- und Verkaufstrainer, Hamburg.

Teilnehmerkreis: Inhaber und Mitarbeiter von Industrie-, Handels-, und Dienstleistungsbetrieben, z.B. Verkäufer im Innen- und Außendienst, Verkaufssachbearbeiter, Personen die Kundenkontakt haben sowie alle Mitarbeiter, die mit Reklamationen befaßt sein können.

Teilnahmegebühr: 2.500.- LUF*, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen.

* Die Unterstützung dieser Lehrgänge durch die europäischen und nationalen Instanzen erklärt die niedrige Teilnahmegebühr.

Datum: Montag, den 7. und Dienstag, den 8. Dezember 1998, von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

Colloque «Moien!»

Apprendre et enseigner le luxembourgeois autrement

Du 27 novembre au 5 décembre 1998 sera organisée une série de séminaires et de tables rondes, cofinancée par le Fonds social européen (FSE) et le Ministère du travail et de l'emploi. L'initiative du FSE vise à accroître les chances d'accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables, notamment les migrants, les réfugiés et autres personnes défavorisées sur le marché du travail. Le but du projet „Moien!“ dans lequel s'inscrivent les séminaires, est d'apprendre et d'enseigner le luxembourgeois autrement. Pour que la langue luxembourgeoise puisse réunir et fédérer, au lieu de séparer et d'exclure. La cérémonie d'ouverture aura lieu le vendredi 27 novembre à l'hémicycle du centre des conférences au Kirchberg à partir de 17h30. Pour tout renseignement complémentaire: Ondine Conseil, Mme Martine Le Gouëff-Neyen, Delfina Beirao, Tisiane Baguet, tél.: 34 61 55, fax: 34 61 66, e-mail: ondine@pt.lu ou martine.legouef@ci.educ.lu.



Constructions de qualité, réalisées sur place avec nos partenaires ASTRON



La référence en bâtiments industriels

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
 L-9202 Diekirch, Luxembourg
 Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
 E-Mail <astronmg@pt.lu>



Nouveau cycle de formation**La protection de l'environnement dans l'entreprise**

Dans notre société moderne d'aujourd'hui, la sauvegarde et la protection de notre environnement naturel revêt une importance de plus en plus grande; les autorités européennes et nationales en tiennent compte en augmentant les contraintes légales, visant en premier lieu les entreprises, à des degrés divers.

Dans le but d'aider ces entreprises par une vaste action d'information et de formation, l'OLAP, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, propose un cycle de huit séminaires de novembre 1998 à juillet 1999.

Le cycle traitera les thématiques de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des émissions et immissions de substances nocives, de la protection contre les bruits, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets et enfin du management écologique. Trente-neuf experts en écologie: architectes, ingénieurs-conseils, représentants de syndicats intercommunaux, délégués de l'Administration de l'environnement, de l'Inspection du travail et des mines, du Ministère de la Santé, e.a., prendront la parole au cours de ce cycle.

Ces séminaires sont essentiellement orientés vers la pratique. Il y aura notamment des exposés-débats étayés d'exemples concrets, des discussions. Les intervenants répondront aux questions soulevées par l'auditoire. Les séminaires auront lieu en langues luxembourgeoise, allemande ou française, en fonction des indications (L), (D) ou (F). Les formations s'adressent aux chefs d'entreprises et à leurs collaborateurs, aux cadres dirigeants, aux personnes responsables des questions environnementales.

A noter également que:

- si les 8 thèmes forment un cycle et constituent un ensemble cohérent, chacun d'entre eux, ayant ses propres caractéristiques, peut être suivi séparément;
- les entreprises et administrations qui réservent une ou plusieurs places pour tout le cycle ne seront pas obligées de déléguer à chaque séminaire le même participant;
- un abonnement au cycle vous procure la gratuité d'une journée;
- le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en considération d'après l'ordre d'entrée.

**Séminaire 1:
Rationelle Nutzung der Energie****Donnerstag, den 12. November 1998**

- 9.00 Energiebilanz im Unternehmen (L)
- Thermische Energie

- Elektrische Energie
Robert Wilmes, ingénieur-conseil,
Energie et Environnement

12.00 Mittagspause

- 14.00 Nutzung der Sonnenenergie (D)
- Grundlagen der Solartechnik
- Einsatzmöglichkeiten

Gilbert Theato, ingénieur-conseil,
Energie et Environnement

16.00 Wärmekraftkopplung (L)

- Funktionsweise
- Einsatzmöglichkeiten

Jürgen Steinhäuser
Luxenergie

17.00 Besichtigung des BHKW von Luxenergie im Gebäude der Handwerkskammer

17.30 Ende des Seminars

**Séminaire 2:
Wärmeschutz von Gebäuden****Donnerstag, den 3. Dezember 1998**

(Ce séminaire «L'isolation thermique des meubles» sera répété en langue française le jeudi 14 janvier 1999)

8.30 Die Architektur (L)
Energiebewußtes Bauen
Claude Schmitz, Architekt

9.30 Die Gesetzgebung (L)
Marco Hoffmann, Ministère de l'Energie

10.45 Die Berechnung des k-Wertes (L)
André Lavandier, ingénieur-conseil,
Goblet-Lavandier

11.15 Die Durchführung des
Wärmeschutznachweises (L)
André Lavandier, ingénieur-conseil,
Goblet-Lavandier

12.00 Mittagspause

14.00 Die Materialien (L)
Bau- und Isolierstoffe
Claude Schmitz, Architekt

15.30 Wärmeschutz, Feuchtigkeitsschutz
im Hochbau (L)
Raymond Scholtes, ingénieur-conseil,
Schroeder & Associés

17.30 Ende des Seminars

Les informations sur les séminaires complétant le cycle seront publiées dans les prochaines éditions du Merkur. Les séminaires auront lieu à la Chambre des Métiers, 2 Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg. Le droit d'inscription s'élève à 5.000 Luf par séminaire et 35.000 LUF pour le cycle complet de 8 séminaires à verser sur le CCP de l'OLAP 19477-77. Inscriptions et informations complémentaires auprès de l'OLAP au tél.: 48 98 48, fax 40 39 72, e-mail: form.continue@olap.lu.

Suite du calendrier:

- Judi, 14 janvier 1999
L'isolation thermique des immeubles
- Judi, 4 février 1999
Les émissions et les immissions I
- Judi, 4 mars 1999
Les émissions et les immissions II
- Judi, 22 avril 1999
La gestion des déchets I
- Judi, 6 mai 1999
La gestion des déchets II
- Judi, 3 juin 1999
La gestion de l'eau
- Judi, 1er juillet 1999
Le management écologique

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/10/98.

ARENT Georgette

16A, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
c8080/97
18/11/97 - 17/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, de laines, articles de lingerie

BAUSTERT Françoise

16, rue de Differdange
L-4437 Soleuvre
c8096/98
05/03/98 - 04/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de boulangerie-pâtisserie, produits de viande de longue conservation

BIJOUTERIE-HORLOGERIE DUE S.à r.l.

33, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c9042/98
19/05/98 - 18/05/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

BISDORFF Jeannine

46, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange
c9008/98
28/02/98 - 27/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, ustensiles de ménage, articles de papeterie, articles de maroquinerie, cadeaux, jouets,

BODEGAS DE IBERIA S.à r.l.

30, rue de Longwy
L-4750 Petange
c9049/98
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
boissons

BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à r.l.

79, avenue G. D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9000/98
21/01/98 - 20/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

BRANCHINI Lilia

4, rue Jean Pierre Bausch
L-3713 Rumelange
c8069/97
10/11/97 - 09/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de chemiserie

BROSIOUS Fernand

67, Grand-Rue
L-1661 Luxembourg
c9046/98
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

CANDEIAS TOMAS Elisabeth

6, Grand-Rue
L-9240 Diekirch
c8073/97
19/11/97 - 18/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de chapellerie, articles de fausse-bijouterie, articles de bimbeloterie

CATH S.à r.l.

1, rue Joseph Lentz
L-3378 Livange
c9048/98A
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de mercerie et d'horlogerie-bijouterie, articles de maroquinerie, chaussures

CHAUSSURES TOCKERT S.e.n.c.

20, route de Luxembourg
L-4760 Pétange
c8099/97
19/01/98 - 18/01/99
cessation complète de l'activité commerciale

chaussures et accessoires y relatifs

CHOQUE Pierre

9, rue Guillaume
L-9046 Ettelbruck
c9071/98
01/09/98 - 31/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, articles de fausse-bijouterie, parapluies, cannes, articles en toile cirée

DE ROSA Irma

43, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9073/98
31/08/98 - 30/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

ERANG S.à r.l.

21, rue Schiller
L-3562 Dudelange
c9060/98
01/09/98 - 31/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires, articles de toilette

FANTASY BAZAAR S.à r.l.

35, rue du X Septembre
L-4320 Esch-sur-Alzette
c9078/98
25/09/98 - 24/09/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie, journaux, périodiques et jouets

FELTEN Marie-Louise

Rue de la Gare
L-6117 Junglinster
c9034/98
15/05/98 - 14/05/99

Gewerbehallen mit Brettschichtholz 

Schöner investieren. **Natürlich schlüsselfertig.**

Schlüsselfertige Gewerbehallen mit MOHR-Brettschichtholz sind ökonomisch wie ökologisch, funktional wie ästhetisch überzeugend. Zudem vielfältig einsetzbar und individuell geplant - auf Wunsch auch mit Verwaltungs- und Sozialräumen.

**Wir informieren Sie gerne:
06 51/82 61-0**

**Mohr
HOLZBAU**

NIEDERKIRCHER STRASSE 6 · 54294 TRIER
TELEFON 0651/8261-0 · FAX 0651/8261-261

cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection,
accessoires de mode assortis,
articles de mercerie-lingerie-
chemiserie

FINK Madeleine

18, rue F.D. Roosevelt
L-4483 Soleuvre
c9064/98
07/08/98 - 06/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie-papeterie,
articles scolaires, articles de
maroquinerie et de bimbeloterie,
articles en céramique

FRERES Henri

11, place des Tilleuls
L-9575 Wiltz
c9005/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
jouets, cadeaux-souvenirs,
couteaux à cran d'arrêt, pellicule

FUX Marguerite

6, rue de Wilwerdange
L-9911 Troisvierges
c9004/98
13/02/98 - 12/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintres,
articles scolaires, articles
de fausse-bijouterie et
cadeaux souvenirs

GUELUX S.A.

86, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9066/98
17/08/98 - 16/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection

HAAS Alexandre

96, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9002/98
14/04/98 - 13/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie;
chaussures et pantoufles

HADAN S.à r.l.

140, route d'Arlon
L-8008 Strassen
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, articles d'artisanat d'art
et articles de bimbeloterie

HADAN S.à r.l.

2, rue Beck
L-1222 Luxembourg
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99

cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles
de décoration pour intérieurs
articles de ménage

JOTEX S.à r.l.

80, rue Emile Mark
L-4620 Differdange
c8093/97
22/01/98 - 21/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, articles
de mercerie-bonneterie,
articles textiles et articles
de bimbeloterie

KOHN DE ZORZI Flora

16, rue du Commerce
L-3450 Dudelange
c9067/98
01/10/98 - 31/12/98
transformation immobilière
articles textiles et d'habillement,
accessoires de mode y assortis

**KOHNNEN-WOLTER
Monique**

12, place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette
c9014/98
02/03/98 - 01/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection,
articles textiles, articles
de mercerie-bonneterie et
articles de fausse-bijouterie

KRAEMER Monique

29, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch
c9072/98
09/09/98 - 08/09/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et
accessoires de mode;
articles de chapellerie

LEY Albert

2, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c9001/98
01/02/98 - 31/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques
et électroniques, jumelles,
loupes, encadrements, cartes
postales, littérature technique

**LINGERIE BEAUMONT
S.à r.l.**

10, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
c9079/98
26/10/98 - 25/01/99
transformation immobilière
articles de lingerie,
mercerie-bonneterie, confection

LIPPIS Antoine

36-38, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg
c9062/98
17/08/98 - 16/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-
bonneterie-lingerie, vêtements
de cérémonie, articles
de confection, de chemiserie
et de sport

MAISON CLEES S.à r.l.

50, rue de l'Alzette
L-4210 Esch-sur-Alzette
c9032/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles électroniques et
appareils audio-visuels

**MEHRABKHANI
Farahmand**

6, boulevard de Verdun
L-2670 Luxembourg
c9081/98
20/10/98 - 19/10/99
cessation complète de l'activité commerciale
tapis

MERGEN Fernand

20, rue Joseph Hansen
L-1716 Luxembourg
c9057/98
08/08/98 - 07/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques

**MONOPOL GALERIE 45
S.à r.l.**

45, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c9047/98
11/06/98 - 10/09/99
dégâts graves occasionnés par
un sinistre
articles de confection et
accessoires, articles de sport

NARDINI Pia Dora

45, Grand-Rue
L-6630 Wasserbillig
c8090/97
03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

**NEW TAPIS REVE
D'ORIENT S.A.**

26B, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
c9056/98
22/07/98 - 21/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, articles d'artisanat, d'art et
de décoration pour intérieurs

NEY-SCHILTZ Catherine

74, route d'Eich
L-1460 Luxembourg
c9016/98
03/03/98 - 02/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
confection, articles de mercerie,
laines, articles de parfumerie
et livres de poche

NOCES D'OR S.à r.l.

48, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
c9043/98
19/05/98 - 18/05/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de fausse-bijouterie
et de chapellerie, chaussures,
articles textiles et articles
d'habillement

**NOUVELLE ANDIAM
S.à r.l.**

route de Colmar-Berg
L-7525 Mersch
c8076/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

PISECKY Armand

9, place d'Armes
L-1136 Luxembourg
c8079/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'un salon de coiffure,
articles de parfumerie

PRÉSTIGE DE L'ART S.A.

4, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg
c9055/98
10/07/98 - 09/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
galerie d'art

PUTZ Jos

15-17, place du Marché
L-4621 Differdange
c9041/98
06/09/98 - 05/12/98
transformation immobilière
articles d'ameublement, articles
de literie, articles en porcelaine,
articles de verrerie et articles
de décoration

QUATTRIN Fiorina

16, avenue G.D. Charlotte
L-3440 Dudelange
c9063/98
31/10/98 - 30/01/99
déménagement
articles de confection, articles
de lingerie

RODENBOUR Wilma

43, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
c9019/98
31/03/98 - 30/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
commerce d'animaux domestiques, articles, accessoires et aliments pour animaux, articles et accessoires de pêche

SADLER Jean

45, avenue G.D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9025/98
04/04/98 - 03/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, articles d'optique, articles de bibeloterie et d'orfèvrerie, cristaux, art. en porcelaine

SANTINI Elvira

54, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c9051/98
11/07/98 - 10/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, articles électro-ménagers, outillage, ustensiles de ménage, gaz butane, appareils à gaz etc.

SCHOMER Myriam

19, avenue Dr. Gaasch
L-4818 Rodange
c9017/98
14/03/98 - 13/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de la branche de fleuriste

SELIGMANN Alfred & Cie S.à r.l.

72, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg
C9077/98
26/09/98 - 25/12/98
déménagement
confection pour dames et enfants, articles textiles, accessoires et colifichets

SISTERMANN Rodolphe

1, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
c9029/98
09/04/98 - 08/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
métaux précieux, articles de bijouterie et d'horlogerie ainsi que de bibelots

SOMALIT S.A.

13, rue des Ardennes
L-1133 Luxembourg

c8092/97
03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de literie, rideaux

THIEL Marie-Josée

97, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c9065/98
12/08/98 - 11/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de literie, confection et jouets pour enfants

THILL-FUSENIG Marie-Claire

63, rue Tattenberg
L-3569 Dudelange
c9037/98
29/04/98 - 28/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
aliments pour chats, chiens et oiseaux

THIMMESCH Paul

12, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9006/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale

articles de bijouterie-horlogerie-
orfèvrerie, briquets et autres
accessoires pour fumeurs

TISSUS THEISEN S.à r.l.

62, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9058/98
01/10/98 - 31/12/98
transformation immobilière
articles textiles

WOLLBUTTEK II S.à r.l.

12, rue Guillaume
L-9046 Ettelbruck
c9070/98
18/08/98 - 17/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
laines, accessoires de tricotage et articles tricotés; articles de lingerie, articles de mercerie, articles textiles

YADIGAR S.à r.l.

13, rue de la Grève Nationale
L-4633 Differdange
c8084/97
26/11/97 - 25/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
vêtements de confection et accessoires de mode

Ökologisch nachhaltige Konzepte und
architektonisch interessante Lösungen
für schlüsselfertige Industriebauten.

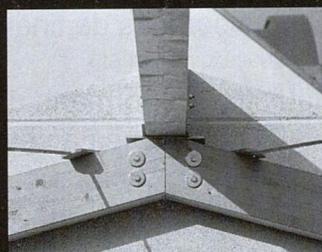
Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise
oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

Weil wir davon überzeugt sind.

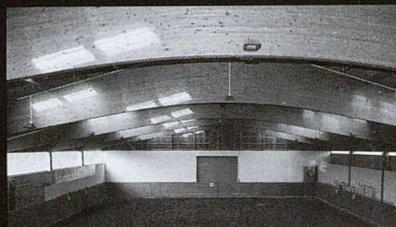
Warum Holz?

Da fallen uns tausend Gründe ein.

Wenigstens von einigen würden wir Sie gerne überzeugen.



Zink & Klaerner, Trier



steffen



HALLEN- UND
GEWERBEBAU

Steffen Hallen- und Gewerbebau

Potaschberg · rue Flaxweiler

L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98

Leasing

Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

L'inventeur salarié

La présente chronique n'a pas pour objectif de descendre dans les profondeurs du droit de la propriété intellectuelle ou industrielle, mais se limitera à la seule question du destin des inventions faites par des personnes salariées eu égard à leur lien de subordination vis-à-vis de l'employeur. On se proposera uniquement, après un bref examen de la brevetabilité des inventions – qui se querellerait pour une invention inutile? – de trouver une réponse à la question de la propriété d'une telle invention faite par un salarié, que ce soit à l'occasion de l'exercice de son activité rémunérée ou en dehors.

La matière est essentiellement régie par la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention. Par la suite, il faudra comprendre le terme de «loi» comme désignant ladite loi du 20 juillet 1992; le terme d'«article» se rapportera aux articles de la précitée loi.

I. Définition de l'invention brevetable

Pour qu'il y ait brevetabilité et par conséquent droit à protection et à l'exclusivité d'exploitation d'une invention, l'existence préalable d'une invention brevetable est indispensable. Cette affirmation, surprenante de par sa banalité, suscite néanmoins les remarques suivantes.

Aux termes de l'article 4 - 1., uniquement les «inventions nouvelles impliquant une activité inventive et susceptibles d'application industrielle» sont susceptibles d'être brevetées. Cette prescription nous impose d'ores et déjà la trame à suivre pour cette première partie de notre chronique.

L'existence d'une **invention** est une condition nécessaire mais non pas une condition suffisante. Quand est-ce qu'on est en présence d'une invention?

La loi, dans son article 4 - 2., définit les inventions de façon négative excluant les découvertes et théories scientifiques, les méthodes mathématiques, les créations esthétiques, les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques, les programmes d'ordinateurs et les présentations d'informations.

Après avoir désormais cerné la notion d'invention, il ne nous reste plus qu'à voir si elle remplit les trois conditions de brevetabilité prévues par l'article 4 - 1., c.à.d. nouveauté, activité inventive et applicabilité industrielle. Cependant, certaines inventions, tout en remplissant ces critères, seront quand-même à exclure de la brevetabilité.

La **nouveauté** d'une invention s'interprète par rapport à l'état de la technique existant au moment du dépôt de la demande de brevet, c.à.d. par rapport à tout ce qui

- soit a été rendu accessible au public avant la date de dépôt de la demande de brevet; il est à cet

égard sans influence si cet accès du public a été rendu possible par une description écrite ou une description orale, par un usage ou par un quelconque autre moyen;

- soit a déjà été déposé antérieurement mais qui ne sera publié qu'à une date postérieure ou concomitante à celle du jour de dépôt de la nouvelle invention. Peu importe d'ailleurs qu'il s'agisse ici de demandes de brevet luxembourgeois, européen ou international. Ces demandes ne seront toutefois pas prises en considération pour l'appréciation du caractère inventif de la nouvelle invention (vo. infra).

Parfois une invention a été rendue publique avant que son auteur n'ait pu déposer une demande de brevet. Est-ce que dans ce cas il garde toujours le droit de demander la protection de son oeuvre intellectuelle?

Au cas où l'invention aurait été divulguée avant le dépôt de la demande du brevet, elle ne pourra bénéficier de la protection que lorsque la divulgation correspondra cumulativement aux deux critères suivants, l'un temporel, l'autre causal:

- la divulgation est intervenue au maximum 6 mois avant le jour du dépôt de la demande;
- elle est la conséquence soit d'un abus évident à l'égard de l'auteur, soit de la présentation de l'invention à une exposition officielle; ce dernier fait devant être déclaré lors de la demande et attesté officiellement.

L'**activité inventive** peut être considérée comme le caractère inventif de l'invention. Elle est donnée lorsque l'invention en question ne découle pas d'une manière évidente pour un homme du métier de l'état de la technique existant.

Le critère de l'**applicabilité industrielle** signifie que toute invention ayant un objet, elle ne pourra accéder à la brevetabilité que si cet objet peut être fabriqué ou utilisé dans l'industrie ou dans l'agriculture, sans égard aux différents genres d'industrie.

Les notions d'ordre public et de bonnes moeurs étant omniprésentes en droit, le législateur a également exclu du domaine de la protection certaines inventions dont notamment celles dont la publication ou la mise en oeuvre serait contraire aux dits ordre et moeurs. Assez curieusement, le fait pour une invention d'être interdite par un texte légal ou réglementaire ne la rend pas *ipso facto* contraire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs!

Par ailleurs, ne peuvent bénéficier de la protection convoitée les variétés végétales ou les races d'animaux, tout comme les procédés essentiellement biologiques nécessaires à leur obtention. Il y a lieu de lire ici biologiques et non microbiologiques, ces dernières étant parfaitement susceptibles d'être protégées.

Après ce bref exposé sur les inventions brevetables, il convient dès à présent de s'intéresser à

Leasing

celles qui sont l'oeuvre intellectuelle d'un salarié de l'entreprise.

II. La propriété d'une invention réalisée par un salarié de l'entreprise

La loi distingue trois catégories d'inventions: les inventions de service ou de mission, les inventions dépendantes ou attribuables et les inventions libres.

Le législateur a maintenu le principe selon lequel toute oeuvre intellectuelle appartient à celui qui l'a conçue. En conséquence, toutes les inventions faites par un salarié devraient lui appartenir (art. 13 - 1. al.4). Ceci n'est cependant le cas que des seules inventions libres. En effet, en raison des circonstances dans lesquelles une invention a été réalisée et afin de «ne pas dissuader les investisseurs étrangers» (Doc. parl. no. 3011-3, p. 3, Rapport de la Commission de l'Economie), la loi a attribué la propriété d'une invention faite par un salarié de plein droit à l'employeur sous certaines conditions. Ainsi, la propriété des inventions de service et des inventions dépendantes revient au patron.

Les inventions de service (ou de mission) comprennent les inventions qui ont été faites

- dans l'exécution d'un contrat de travail comportant une mission inventive correspondant aux fonctions effectives du salarié;
- dans l'exécution d'études ou de recherches explicitement confiées au salarié;

Il y a d'autre part les inventions dépendantes (ou attribuables) qui sont celles faites par le salarié:

- dans le cours de l'exécution de ses fonctions;
- dans le domaine des activités de l'entreprise;
- par la connaissance, respectivement l'utilisation de techniques ou de moyens spécifiques à l'entreprise ou de données procurées par elle.

Les parties en cause, c.à.d. l'employeur et son salarié, restent évidemment libres d'aménager par contrat leurs relations en ce qui concerne le droit au brevet d'une façon différente, mais uniquement dans un sens plus favorable au salarié. Ces conventions relatives à une invention de salarié doivent être constatées par écrit sous peine de nullité.

Le législateur impose une certaine forme de collaboration en cas d'invention faite par un salarié en obligeant celui-ci à en informer son patron qui accusera réception de cette information. Les deux parties se voient par ailleurs imposer une obligation mutuelle de communication de tous renseignements utiles et de non-divulgateion.

Ajoutons encore afin d'être complets qu'en ce qui concerne les programmes d'ordinateur, la question de la propriété industrielle se trouve réglée par la loi du 29 mars 1972 sur le droit d'auteur telle que modi-

fiée par la loi du 24 avril 1995 sur les programmes d'ordinateur. Le deuxième alinéa de l'article 28-2 de cette loi du 29 mars 1972 prévoit que «lorsqu'un programme d'ordinateur est créé par un employé dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions de son employeur, seul l'employeur est habilité à exercer tous les droits patrimoniaux afférents au programme d'ordinateur ainsi créé, sauf dispositions contractuelles contraires».

III. La rétribution du salarié

La rétribution du salarié peut s'exprimer sous deux formes différentes. D'une part, le paragraphe 3 de l'article 13 prévoit que l'employeur est tenu d'accorder au salarié inventif une part équitable au cas où il a réalisé un bénéfice notable grâce au brevet. D'autre part, en cas de litige, une rémunération spéciale sera accordée au salarié par le tribunal s'il est établi que l'employeur a réalisé un bénéfice notable du fait du brevet. Cette rémunération spéciale à son tour pourra consister en une somme forfaitaire de base accompagnée d'une allocation périodique ou de l'une de ces deux rétributions seulement.

Plusieurs remarques s'imposent au vu de ces dispositions.

Tout d'abord il y a lieu de signaler qu'en cas d'action en justice, le tribunal devra entendre les parties aux fins de conciliation sur le principe et le montant de la rémunération.

En ce qui concerne le terme de «bénéfice notable», les travaux préparatoires de la loi du 20 juillet 1992 (Doc. parl. no. 3011-3, p. 4, Rapport de la Commission de l'Economie) visent des cas «où c'est cette exploitation (de l'invention) qui est manifestement à l'origine d'un redressement sensible de la situation financière de cette entreprise et, d'une façon plus générale, dans tous les cas où l'entreprise doit à cette exploitation des revenus financiers extraordinaires notables».

Les inventions qui ne génèrent pas un bénéfice notable seront à analyser sous l'angle de vue des dispositions du premier paragraphe de l'article 13 («à défaut de stipulation contractuelle plus favorable au salarié») en relation avec celles prévues par des conventions collectives ou des contrats de travail individuels (Doc. parl. no. 3011-3, p. 6, Rapport de la Commission de l'Economie).

En ce qui concerne le terme «part équitable» et en l'absence d'une définition claire et nette du terme, la réflexion s'impose que le législateur a entendu mettre sur un pied d'égalité la part équitable et la rémunération spéciale, fixée par le tribunal, s'agissant du mode de calcul.

On peut ainsi se référer au paragraphe 6 de l'article 13 qui suggère une liste non exhaustive de critères à prendre en considération par le juge lors de la détermination du montant de cette rémunération. Parmi ces critères, on retrouve entre autres:

- l'importance économique de l'invention et les conditions dans lesquelles le bénéfice notable a été réalisé;
- la position du salarié dans l'entreprise (nature des tâches qui lui sont confiées, son salaire, avantages qu'il retire ou qu'il a retirés de son emploi, de la mission inventive ou de l'invention);
- les efforts ou le savoir-faire personnels du salarié dans la réalisation de l'invention ainsi que ceux que d'autres personnes ont déployés conjointement avec lui, respectivement leur assistance et conseils;
- la contribution de l'employeur à la réalisation, au développement et à l'exploitation industrielle et commerciale de l'invention;
- la nature et les dimensions de l'entreprise.

Cependant, comme rien de ce que l'homme a conçu n'est destiné pour l'éternité, la rémunération spéciale elle aussi n'est pas figée pour tous les temps. En effet, chacune des deux parties, l'em-

ployeur aussi bien que le salarié, peut demander au tribunal de modifier, de rétracter ou de suspendre l'application de la décision qui a instauré la rémunération.

Le salarié qui compte agir en justice devra le faire endéans les trois ans à partir de la délivrance du brevet. Ce délai de prescription est toutefois suspendu pour la durée d'un an en cas de demande en versement de la rémunération spéciale par lettre recommandée.

Conclusion

En guise de conclusion on pourra dire qu'en matière de propriété industrielle, le domaine des inventions est celui qui s'est vu témoigner le plus d'attention de la part du législateur, contrairement à ce qui est le cas des dessins et modèles ou des programmes d'ordinateur. En outre, le législateur s'est efforcé d'accorder une protection minimale aux salariés inventifs sans pour autant perdre de vue les intérêts économiques et commerciaux des chefs d'entreprise.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Projet de règlement grand-ducal portant mesures d'application du règlement (CE) no 820/97 du Conseil du 21 avril 1997 en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des bovins. (2131SED)

Projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation des contrôles officiels dans le domaine de l'alimentation animale. (2137FMC)

Projet de règlement grand-ducal concernant les substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux. (2138FMC)

Projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication et la commercialisation des aliments des animaux. (2139FMC)

Ministère du Budget

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999. (2132TCA)

Projet de loi portant transposition de la directive 97/5/CE concernant les virements transfrontaliers dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. (2134WJE)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal portant exécution des directives du Conseil et de la Commission de l'Union européenne relatives à la définition et à l'utilisation de spécifications techniques compatibles pour l'acquisition d'équipements et de systèmes pour la gestion du trafic aérien. (2133TCA)

Avant-projet de loi portant approbation et exécution de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure. (2146TTO)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant modification du taux des intérêts moratoires dus en matière de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 28 décembre 1968 portant exécution des articles 155 et 178 de la loi concernant l'impôt sur le revenu.

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 155, alinéa 6, numéro 4 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (2135RGI)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de l'abattement sur la contribution dépendance. (2136TCA)

Projet de loi relative aux régimes de pensions complémentaires. - Amendements gouvernementaux et texte coordonné. (2019bFMI)

Projet de règlement grand-ducal concernant les intérêts moratoires en matière de sécurité sociale. (2141TCA)

Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du code assurances sociales. (2143TCA)

Projet de loi portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 1997. (2144TCA)

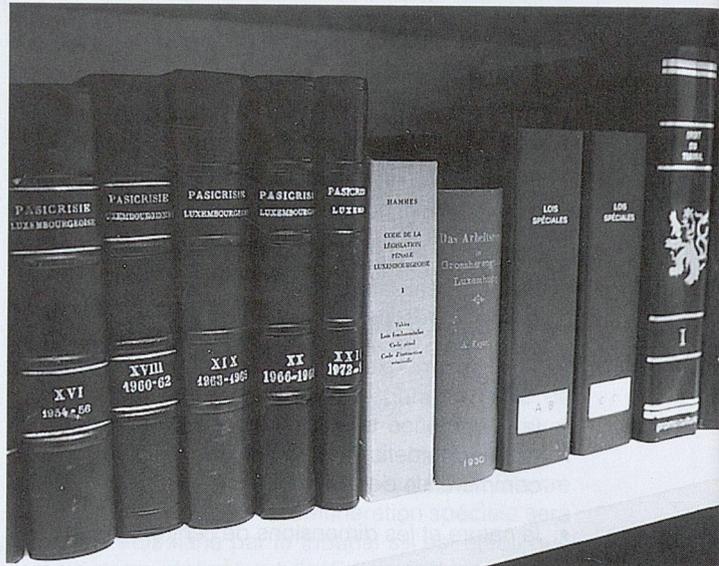
Ministère de la Famille

Projet de loi 1. modifiant la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales

- 2. modifiant la loi modifiée du 26 juillet 1986 portant
 - a) création du droit à un revenu minimum garanti
 - b) création d'un service national d'action sociale
 - c) modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité. (2140TCA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi modifiant l'article 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum. (2142TCA)



Ministère de l'Energie

Projet de règlement grand-ducal prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information. (2145WJE)

1971-1998

WIR REGELN DAS FÜR SIE !

LUXEMBURG

**Schutzhelm und Arbeitsvertrag
regeln das Eine, wir das Andere.**

D.A.S.

Ihre Rechte - auf jeden Fall

D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A.
3, rue Thomas Edison - L-1445 Strassen
Tel.: 45 57 58 - Fax: 45 57 63 - <http://www.das.lu> - e-mail: das@pt.lu

Place financière

Le Luxembourg numéro 3 de centres de distribution internationaux de fonds d'investissement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi relative aux fonds d'investissement adoptée le 30 mars 1988, la place financière de Luxembourg s'est hissée au troisième rang parmi les centres financiers internationaux actifs dans le domaine des placements collectifs. Le nombre record de près de 300 participants au 7th Annual Europe/USA Investment Funds Forum, qui se déroula début octobre à l'hôtel Intercontinental à Luxembourg, illustre à merveille que la réputation du Grand-Duché comme plaque tournante de l'industrie des fonds n'est plus à faire. Au cours de cette conférence organisée par l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) en coopération avec son organisation soeur américaine, la National Investment Company Service Association (NICSA), gestionnaires, promoteurs et distributeurs de fonds d'investissement, juristes et experts fiscaux du monde entier discutent les défis et les perspectives de l'industrie des fonds. Le secteur européen des fonds d'investissement, tel l'avis général, a un potentiel de croissance exceptionnel. Ceci vaut notamment pour la place financière luxembourgeoise dont les acteurs sont en train de prendre des dimensions multinationales.

Après une année 1997 de croissance fulgurante, les chiffres que vient de publier la Banque centrale du Luxembourg montrent que l'industrie luxembourgeoise des fonds a poursuivi son développement au mois de janvier de l'année en cours. En 1997 en effet, le nombre de fonds et de compartiments de fonds domiciliés à Luxembourg avait augmenté de 17,24 pour cent, passant de 3.939 unités fin 1996 à 4.618 unités au 31 décembre 1997. Le total des actifs gérés par ces fonds a atteint en même temps le record historique de 15.803,8 milliards de francs luxembourgeois. Le succès que continuent à rencontrer les fonds luxembourgeois est souligné notamment par le fait que plus de 60 pour cent de cette augmentation étaient dues à de nouveaux investissements et moins de 40 pour cent seulement à la bonne performance des marchés financiers.

Au mois de janvier 1998, le nombre total d'organismes de placement collectif (OPC) domiciliés à Luxembourg s'est établi à 1.424 (contre 1.426 fin décembre 1997). Sur ces 1.424 OPC, 701 présentent une structure classique et 723 sont des OPC à com-

partiments multiples qui gèrent au total 3.949 compartiments différents. Le nombre d'unités d'OPC est passé ainsi à 4.650, les actifs nets gérés atteignant 16.434,9 milliards de francs.

Rafik Fischer, président de l'ALFI et responsable des OPC et du Global Custody à la Kredietbank Luxembourg, est convaincu que le développement de l'industrie européenne des fonds n'est qu'à ses débuts et que le secteur présente un potentiel de croissance considérable. Il illustre sa thèse avec plusieurs arguments: D'abord les fonds d'investissement européens ne représentent toujours que la moitié de l'industrie américaine des fonds, bien que la population européenne soit trois fois plus importante que celle des Etats-Unis. La forte émergence de classes moyennes dans divers pays européens, l'ouverture progressive de certains pays de l'Europe de l'Est aux fonds d'investissement étrangers et la «démocratisation du private banking» qui s'en suit, l'apparition, dans d'autres pays, de la première grande génération d'héritiers à la recherche de placements intéressants pour leurs fortunes souvent considérables, la prise de conscience de la responsabilité croissante de chacun de contribuer lui-même à s'assurer un niveau de pension adéquat et enfin l'introduction de l'euro avec ses effets stimulants sur les marchés financiers sont autant d'arguments qui parlent en faveur d'une croissance soutenue du secteur des fonds d'investissement. Quant au Luxembourg, la qualité et la sérosité de ses acteurs, l'imagination fertile dont ceux-ci ont toujours fait preuve en matière de développement de nouveaux produits, ainsi que la reconnaissance de la branche en tant qu'industrie autonome aux atouts et aux besoins bien spécifiques ont contribué à transformer le «centre de back office» que constituait le secteur luxembourgeois des fonds il y a quelques années encore en une véritable plateforme pour la distribution internationale de produits de placement.

Et ce développement s'accélère actuellement. Si dans le passé la variété des services offerts en matière de domiciliation, de gestion et d'administration de fonds d'investissement était principalement, sinon exclusivement offerte par les banques de la place, on voit maintenant apparaître des sociétés spécialisées comme la European Fund Administration (EFA), Fastnet ou First European Transfer Agent (FETA), offrant une gamme complète de services aux fonds indigènes et étrangers.

L'ALFI accompagne l'internationalisation croissante de la branche en réécrivant ses statuts de manière à pouvoir accueillir comme membres non seulement les fonds d'investissement proprement dits, mais également les nombreux autres acteurs actifs dans le secteur: banques dépositaires, sociétés d'administration, agents de transfert, cabinets d'avocats, consultants, gestionnaires de fortune, promoteurs et distributeurs de fonds...

CCLux, créée conjointement par l'ALFI, la Bourse de Luxembourg et 30 instituts financiers de la place,

vient de s'établir comme plateforme technologique pour la transmission et la collecte par voie électronique des données relatives à l'activité des fonds d'investissement de la place. Elle ne constituera non seulement une banque de données et une source précieuse d'information pour et sur le secteur, mais elle contribuera également à réduire les coûts d'administration des fonds en assurant la distribution des informations recueillies en fonction des besoins des fonds en question.

La nouvelle directive en matière de fonds d'investissements toujours en discussion au niveau communautaire devrait elle-aussi avoir un effet catalyseur. En effet, la proposition de la Commission prévoit d'autoriser les fonds à compartiments multiples à se doter également de compartiments du genre fonds de fonds ou de compartiments investissant sur les marchés monétaires ou dans des produits dérivés, ce qui couvrirait l'entièreté des besoins de l'investisseur. Comme plus de la moitié des fonds d'investissement domiciliés à Luxembourg sont des fonds à compartiments multiples, cette mesure en renforcerait encore l'attrait auprès des investisseurs internationaux.

Commerce extérieur

Ralentissement de la progression depuis le début du deuxième trimestre '98

Le Statec vient de publier les résultats des cinq premiers mois de 1998 du commerce extérieur du Luxembourg. Selon ces chiffres, les exportations ont augmenté de 17.7% au mois de mai, après avoir progressé de 10.4% le mois précédent. Après la forte progression du premier trimestre (+26.2%), on observe donc une certaine décélération du rythme de croissance des livraisons à l'étranger depuis le début du deuxième trimestre. Les chiffres désaisonnalisés confirment ce mouvement, le taux de progression intra-mensuel des exportations étant nettement en recul depuis le mois de mars.

La baisse de la dynamique des fournitures à l'étranger est très marquée pour les branches de la métallurgie et des matières plastiques et pneumatiques. En avril et mai la croissance des échanges avec les pays tiers à l'Union européenne a été plus forte que celle des échanges avec les Etats membres (respectivement +21.2% et +20.4% contre +8.4% et +17.2%), et ceci malgré la forte baisse des échanges avec les pays asiatiques.

Les chiffres cumulés des exportations des cinq premiers mois sont en hausse de 21%. Cette aug-

mentation résulte en grande partie de la progression de quelque 15% dans l'industrie. Un autre facteur à prendre en considération est l'essor important - depuis la fin de l'année passée - des opérations d'importations suivies de réexportations. Pour les cinq premiers mois, le Statec évalue en effet l'importance de ce type de commerce à 8.7% des exportations totales, contre 4.5% en 1997. Une meilleure prise en compte de ces échanges nous a d'ailleurs amené à réviser les chiffres publiés en août.

Les importations affichent un profil similaire à celui des exportations, à savoir un certain ralentissement depuis le mois d'avril après une forte augmentation au premier trimestre. Alors que le taux de progression était de 16.2% au premier trimestre, ce taux n'a plus été que de 11.9% en avril et 8.7% en mois de mai. Sur les cinq premiers mois de cette année, l'augmentation a été de 13.8%. Comme au niveau des exportations, une partie importante de cette progression résulte du développement du commerce d'importations et de réexportations.

Au cours des quatre premiers mois, les approvisionnements auprès des pays tiers à l'Union européenne ont augmenté davantage que ceux auprès des Etats membres. Au mois de mai, on observe le phénomène inverse.

Le déficit de la balance commerciale a diminué de 1.2 milliard au mois de mai. Sur l'ensemble des cinq premiers mois de cette année, le déficit commercial recule de 2.9 milliards de LUF, pour se chiffrer à 27.7 milliards de LUF.

Indice des prix à la consommation

Le taux d'inflation (sur 12 mois) tombe à 0.7%

Après la légère progression du mois précédent, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1^{er} septembre un recul du même ordre de grandeur, de -0.09%.

L'indice retombe au niveau de 102.45 points au 1.9.1998 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation sur 12 mois - qui avait évolué d'un maximum de 1.30% (mai) à 1.04% en août - recule fortement en passant à 0.66%. L'ampleur du mouvement s'explique tant par la forte hausse de l'indice en septembre 1997 que par la baisse actuelle. L'indice raccordé à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 586.81 points. La moyenne semestrielle atteint 586.10 points au 1.9.1998.

a) Taux de variation des indices de groupe

	sept. 98/ sept. 97	sept. 98/ août 98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 2.34 %	- 0.09 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 4.59 %	+ 0.33 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.09 %	+ 0.03 %
Logement, eau, électricité et combustibles	- 1.02 %	- 0.18 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.16 %	+ 0.07 %
Santé	+ 1.58 %	+ 0.27 %
Transport	- 1.75 %	- 0.02 %
Communications	- 3.83 %	- 4.25 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.49 %	+ 0.02 %
Enseignement	+ 4.54 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 1.57 %	-
Biens et services divers	+ 0.81 %	- 0.02 %

**b) Principales incidences sur l'indice général par article
(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):**

en hausse		en baisse	
Plantes, fleurs, etc (pondération 9.4 o/oo)	+0.02 p.	Téléphone (pondération 15.5 o/oo)	- 0.07 p.
		Combustibles liquides (pondération 12.8 o/oo)	- 0.04 p.
		Pommes de terre (pondération 2.4 o/oo)	- 0.03 p.
		Équipement informatique (pondération 3.8 o/oo)	- 0.02 p.

L'évolution de l'indice général au 1^{er} septembre 1998 (-0.09 point) résulte d'un fort impact à la baisse de la division «Communications» (-0.07 point), auxquels se sont ajoutés ceux, plus faibles, des fonctions «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0.02 point) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0.01 point). Des incidences à la hausse, peu significatives, ont été notées seulement pour les fonctions «Boissons alcooliques et tabac» et «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.01

point chacune), l'apport des autres divisions à l'évolution de l'indice général étant quasiment nul.

Au niveau des positions de l'indice, la seule incidence à la hausse de plus de 0.01 point résulte d'un renchérissement de +2.5% des plantes et fleurs. Des hausses plus importantes ont cependant été constatées pour le tabac (+4.4%) et les poissons frais (+3.5%). Quant aux biens et services ayant eu les plus forts impacts à la baisse sur l'indice, les reculs



PRIX FEMININ DE L'ENTREPRISE 1998

APPEL DE CANDIDATURES

Le Ministère de la Promotion Féminine se propose de décerner le Prix Féminin de l'Entreprise 1998, doté de la somme de 500.000.- LUF, à une entreprise qui réalise des mesures de promotion de l'emploi féminin.

| Les entreprises qui ont réalisé des actions visant à éliminer les inégalités de fait dans un ou plusieurs des domaines énumérés ci-après |

- Nouvelle organisation de travail
- Formations spéciales pour le personnel féminin
- Meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle

| sont invitées à adresser leur candidature accompagnée |

- des coordonnées de l'entreprise
- de la copie de l'autorisation de commerce
- des attestations de la conformité aux obligations de sécurité sociale, des contributions et du paiement de la TVA
- d'une brève description de l'action de promotion
- de renseignements sur le personnel occupé dans l'entreprise (f/h)

| au Ministère de la Promotion Féminine, L-2921 Luxembourg, pour le 1er décembre 1998 au plus tard. |

Si vous avez besoin de renseignements et de conseils, veuillez-vous adresser au



MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE Tél : 478-5814

de prix constatés ont été de -8.3% pour les pommes de terre, de -4.7% pour les services et équipements de téléphone, de -4.5% pour les équipements informatiques et de -4.1% en ce qui concerne les combustibles liquides.

Les produits pétroliers ont constitué un facteur à la baisse essentiel, leurs prix reculant de -0.9% par rapport au mois précédent. Néanmoins, avec -0.04%, le mouvement de recul constaté pour l'ensemble des autres biens et services a également été significatif. L'indice au 1^{er} octobre sera publié le 5 novembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 9/98) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section «Prix à la consommation», tél: 478 - 4266.

Saison touristique contrastée

Les chiffres concernant les 7 premiers mois de l'année 1998 qui viennent d'être publiés par le STATEC montrent que la saison touristique a été très contrastée. Les arrivées et les nuitées recensées dans les hôtels, auberges et pensions ont progressé de respectivement 3.3% et 4.3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les campings ont cependant souffert de la météo maussade. Si le nombre d'arrivées de touristes a diminué de plus de 14%, les nuitées ont même reculé



de quelque 20%, c'est-à-dire que les campeurs qui ont choisi le Luxembourg malgré les mauvaises conditions météorologiques ont sensiblement écourté leur séjour.

Les autres moyens d'hébergement parmi lesquels on compte les auberges de jeunesse, les gîtes d'étape, les appartements et maisons de vacances ainsi que les chambres chez les particuliers ont, quant à eux, enregistré des reculs de respectivement 11 et 13.5% pour les arrivées et les nuitées. Les hôtels de la ville de Luxembourg affichent une belle performance avec une progression des nuitées de 8%.

On peut encore retenir que durant les 7 premiers mois de l'année 1998, plus de la moitié des nuitées ont été passées dans les hôtels de la capitale. Pour en savoir plus: Statec, section «Enquêtes d'entreprises», tél: 478 - 4258 (M. Molling).



BEST: Les initiatives nécessaires pour améliorer l'environnement des entreprises

Au Conseil européen de Cardiff, les 15 et 16 juin dernier, parmi les points à l'ordre du jour il y avait le rapport réalisé par la task-force «BEST» pour la «simplification de l'environnement des entreprises». Ce rapport rassemble des recommandations pour une simplification des dispositions législatives, réglementaires et administratives existantes et futures qui permettra d'améliorer la qualité de la législation communautaire et de réduire la charge administrative imposée aux entreprises européennes, en particulier aux PME.

En effet, les 18,5 millions de petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne constituent

le fondement de la puissance économique de celle-ci. Elles représentent plus de 60% du chiffre d'affaires total et 66% de l'emploi. Elles jouent un rôle crucial dans le processus de renforcement de la compétitivité européenne et dans la croissance. Depuis maintenant plus d'une décennie, les PME, et notamment les petites entreprises, sont considérées comme la source principale d'emplois futurs.

Un million environ de nouvelles entreprises sont créées chaque année, ce qui en fait d'importants vecteurs de changement. Alors que la concurrence mondiale s'accroît, la contribution de ce secteur à l'adaptabilité, à l'innovation en produits et processus, ainsi que les opportunités qu'il offre aux talents et à la créativité, permettront aux PME nouvelles et existantes d'aider l'Europe à relever les défis posés par ses concurrents. Mais cela ne sera possible que si l'environnement dans lequel évoluent les entreprises est de nature à encourager la réussite. En particulier, les entrepreneurs doivent disposer de conditions propices pour développer et lancer leurs projets et bénéficier d'un environnement fiscal et administratif favorable pour les encourager à réinvestir leurs bénéfices lorsque la réussite sanctionne leurs entreprises. Il s'agit d'éliminer les obstacles actuels à l'activité d'en-

trepreneur et de ménager des formes appropriées de soutien technique et financier, mais il s'agit aussi d'obtenir le soutien de ceux qui travaillent avec les entrepreneurs et de la société dans son ensemble.

Il existe un large consensus sur ce qu'il convient de faire. Les membres de la task-force «BEST» ont été frappés par l'unanimité d'opinion qui caractérise le monde des entreprises sur ces questions, dans toute l'Europe.

Meilleure administration publique

Les entreprises doivent obtenir des administrations publiques le service de première qualité dont elles ont besoin et auquel elles ont droit. Pour ce faire, un changement de culture est nécessaire dans les administrations publiques. Ces dernières, ayant une fonction régulatrice ou fournisseur de soutien aux entreprises, sous la forme de conseil, d'assistance et d'information, doivent essentiellement se considérer comme prestataires de services aux entreprises. Leur premier souci doit être d'aider et d'inciter. La réglementation doit être simple et pratique à tous les niveaux. Elle doit être claire dans ses objectifs et économique dans son application. Elle doit également être fréquemment révisée et lorsque des changements sont nécessaires, ceux-ci doivent être opérés. La simplicité doit être redécouverte comme vertu, et créer l'environnement correct pour assurer la prospérité des entreprises doit être une préoccupation essentielle et permanente.

Nouvelles approches en matière d'enseignement, de formation et de lieu de travail

L'Europe doit promouvoir une culture d'entreprise de façon à ce que davantage d'individus prennent le risque de monter une entreprise. En conséquence, BEST formule des recommandations importantes en ce qui concerne l'enseignement et la formation, de même que la flexibilité de la main-d'œuvre.

De nouvelles attitudes sont requises de la part des personnes travaillant dans les PME ainsi que des individus et organisations participant à l'enseignement et à la formation, mais il est important que ces changements se déroulent au sein des structures correctes. BEST formule donc des recommandations majeures concernant d'importantes évolutions dans notre approche de l'enseignement et de la formation, de même que concernant l'instauration d'un **dialogue direct entre employeurs et employés** au niveau de l'entreprise et concernant les coûts de l'emploi.

Accès au financement et aide à l'innovation

Les PME ne sont pas homogènes. La situation d'une PME nouvelle, en croissance rapide et fortement innovante, n'est pas la même que celle d'une société de taille moyenne bien établie dans un secteur de fabrication traditionnel, et ces deux entre-

prises se trouvent dans des situations très différentes de celles d'une microentreprise fournissant un service spécifique.

L'appréciation des différentes situations auxquelles doivent faire face les PME est particulièrement importante si l'on veut s'assurer que toutes les entreprises disposent de formes de financement appropriées. Les recommandations de BEST dans ce domaine visent donc à identifier et à combler les lacunes en matière d'accès au financement et à faire en sorte que les entreprises ayant la capacité de croître et de se développer disposent des conditions leur permettant de le faire.

De même, une plus grande sensibilisation est requise si l'on veut traiter les problèmes liés aux applications de la recherche et de la technologie ainsi qu'à l'augmentation du nombre de produits et processus innovants. Les PME ont besoin de certains types spécifiques de soutien de même que d'améliorations considérables dans le fonctionnement des programmes d'aide, notamment pour ce qui est des Fonds de l'Union européenne.

Mise en œuvre

Il convient de veiller au processus grâce auquel les mesures proposées sont appliquées.

- Tout d'abord, il faut qu'il apparaisse clairement quels progrès sont effectués et à quel rythme. Des systèmes de suivi de ces progrès doivent être mis au point et utilisés.
- Par ailleurs, il conviendrait de renforcer le processus grâce auquel d'autres exemples de meilleures pratiques sont identifiés et échangés, notamment dans les cas où ceux-ci pourraient constituer une alternative efficace au renforcement de la réglementation et de la législation.
- Ainsi, les recommandations de BEST contribueront à un programme permanent de réformes ainsi qu'à l'indication des pistes permettant de résoudre les problèmes immédiats.

Informations complémentaires: Barbara Steffner, DG XXIII/A.1, Fax 0032 2 295 97 84, e-mail: Barbara.Steffner@dg23.cec.be.

Santé et sécurité au travail

Six entreprises primées lors d'un PR-Event

Le 28 septembre 1998, la société Avery Dennison S.A. a accueilli dans ses locaux dans la zone industrielle PED à Rodange la remise officielle des prix aux entreprises modèle en matière de santé et sé-

curité au travail. Dans le cadre du programme européen «PR-Events», six entreprises de différents secteurs économiques ont été choisies par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers et leurs Euro Info Centres respectifs, en étroite collaboration avec l'Inspection du Travail et des Mines, pour leurs efforts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Les lauréats sont Avery Dennison S.A. de Rodange, Boucherie Salaisons Marco Meyer S.à r.l. de Bascharage, Cetrel S.C. de Howald, Oberweis S.à r.l. de Luxembourg, Soludec S.A. de Strassen et Déménagements Streff S.à r.l. de Strassen. Cette manifestation a attiré un grand nombre de représentants d'autres entreprises, ce qui souligne l'intérêt que portent ces entreprises à l'amélioration des conditions de travail. En présence du député européen Monsieur Ben Fayot et de Monsieur Lommel, représentant la DG V



Près de 80 participants étaient présents lors du PR-Event à Rodange.

(Emploi & Affaires sociales) de la Commission européenne, les lauréats ont eu l'occasion d'exposer leurs solutions face aux dangers professionnels, ce qui procurait un caractère particulièrement pratique à cette manifestation. Les intéressés pouvaient ensuite visiter l'enceinte d'Avery Dennison et la cérémonie fut clôturée par une réception.

Pour une préparation optimale à l'euro

Guide de conversion vers l'euro

A moins de 60 jours de l'introduction de l'euro, les PME luxembourgeoises sont plus que jamais appelées à se préparer à cet événement historique. L'introduction de la monnaie unique posera de nouveaux défis aux entreprises par la concurrence accrue qu'elle entraînera mais ouvrira également de nouveaux marchés aux entreprises sans oublier la simplification qu'elle entraînera au niveau de la gestion interne des entreprises et des échanges commerciaux en général par la disparition des nombreuses monnaies nationales et des coûts y liés. Les entreprises les mieux et le plus tôt préparées tireront le plus d'avantages de l'introduction de l'euro.

L'ensemble des dispositions communautaires et nationales sont disponibles, permettant ainsi dès à présent la préparation en détail du basculement des entreprises vers l'euro à partir du 1^{er} janvier 1999.

Les principales dispositions sont rassemblées dans ce guide de conversion sous forme de textes lé-

gaux nationaux et européens, textes complétés par des exemples et illustrations destinés à en faciliter la compréhension.

Le présent guide est particulièrement utile à la préparation des entreprises au niveau de leur gestion comptable et au niveau de leurs relations avec les diverses administrations.

Ainsi, après un rappel des principes généraux régissant l'introduction de l'euro, le deuxième chapitre traite des questions de fiscalité directe et indirecte. Le troisième chapitre traitant de la comptabilité présente notamment un exemple de conversion du bilan vers l'euro. Le chapitre numéro 4 décrit les relations avec l'Administration en matière de sécurité sociale alors



que le cinquième chapitre présente et commente le projet de loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi. Le sixième chapitre traite de manière détaillée des incidences de l'introduction de l'euro en matière de marchés publics. Finalement, la charte régissant les relations entre professionnels et consommateurs est également annexée au présent guide.

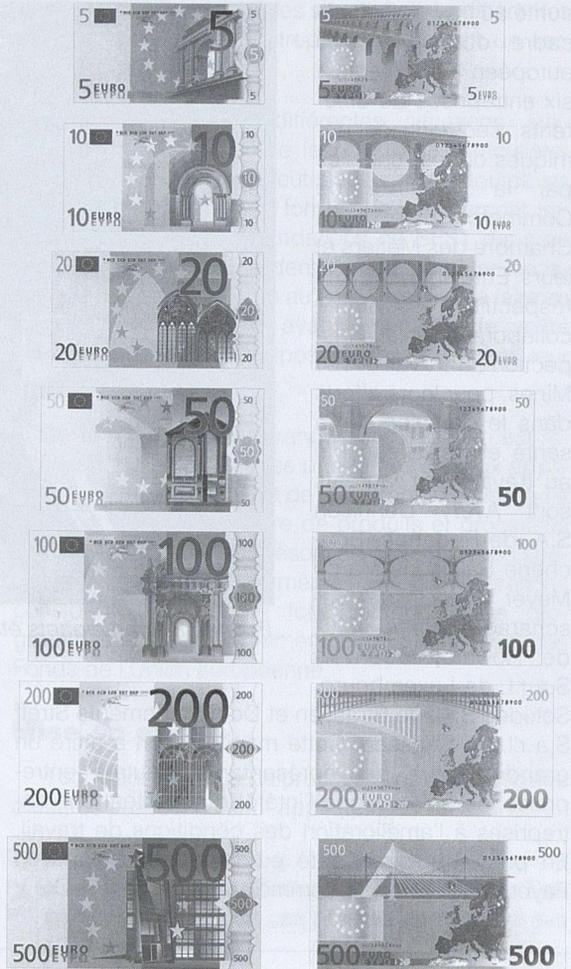
Ce document, préfacé par le Ministre du Budget, Monsieur Luc Frieden, a été réalisé par la Confédération du Commerce luxembourgeois, la Fédération des Artisans, l'Horesca, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ainsi que leurs Euro Info Centres respectifs, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois et en coopération avec le Ministère des Finances.

Les ressortissants de la Chambre de Commerce intéressés peuvent commander ce guide auprès de M. Gilles RECKERT, responsable euro, au no de téléphone 42 39 39 336 ou par fax au 43 83 26.

Bankreporting und der Euro

Für statistische Zwecke, aus Sicherheitsgründen und aufgrund gesetzlicher Vorschriften ist jedes in Luxemburg angemeldete Finanzinstitut verpflichtet, der Luxemburgischen Zentralbank (BCL - Banque Centrale du Luxembourg) sowie dem IBLC (Institut Belgo-Luxembourgeois de Change) in regelmäßigen Abständen eine Reihe von Informationen über seinen finanziellen Zustand zu vermitteln. Man spricht in diesem Zusammenhang von Bankreporting.

Im Laufe der Jahre sind die Anforderungen der zuständigen Kontrollorgane stetig gewachsen. So müssen die Finanzinstitute immer mehr Informationen und Daten in immer kürzerer Zeit und im immer kürzeren Abständen liefern. Der unmittelbar bevorstehende Jahrtausendwechsel, die Einführung des Euro und



die Gründung der Europäischen Zentralbank (EZB) mit Sitz in Frankfurt führen sicherlich nicht zu einem Rückgang der gestellten Anforderungen. Ganz im Gegenteil, das Reporting wird aller Voraussicht nach immer komplexer.

Für die Banken heißt dies, daß sie sich unbedingt leistungsfähigere Instrumente zulegen müssen, die mit den gewachsenen Anforderungen Schritt halten können. Im Hinblick auf diese Notwendigkeit hatte der Softwareanbieter ConceptWare alle von dieser Problematik betroffenen Parteien des Luxemburger Fi-

LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

syrecos

LUXEMBOURG

vous propose:

le catalogue télématique des formations professionnelles continues au Luxembourg,

un serveur Internet luxembourgeois dédié,

un lieu d'échange avec les Professionnels de la formation continue.

www.syrecos.lu

nanzplatzes letzten Monat zu einem Informationsseminar auf Kirchberg geladen. Mit über 12 Jahren Erfahrungen und mehr als 130 Kunden gilt ConceptWare als der Spezialist für Lösungen im Reporting-Bereich schlechthin.

Die Redebeiträge befaßten sich in erster Linie mit den zu erwartenden Auswirkungen des Euro, dessen Einführung für alle Marktteilnehmer und ganz besonders für die Kreditinstitute ein Unterfangen von nie gekannter Komplexität bedeutet. Was das Leben der Anmelder vor allem erschweren wird, ist weniger die Einführung einer neuen Einheitswährung als vielmehr die Koexistenz verschiedener Ausdrucksformen derselben und dies über einen Zeitraum von drei Jahren. Es sei daran erinnert, daß die in Luxemburg tätigen Kreditinstitute Dokumente und Tabellen mit Informationen, die für das IBLC bestimmt sind, auf dreierlei Weise erstellen können.

Die praktischen Auswirkungen rühren unterdessen vor allem von der Europäischen Zentralbank her, die in Kürze ihre Geschäfte aufnehmen wird und die zur Bestimmung der europäischen Währungspolitik innerhalb der Europäischen Währungsunion (EWU) auf wirtschaftliche Eckdaten angewiesen ist, wozu insbesondere die Statistiken der Zahlungsbilanzen zählen. Da Frankfurt diese Daten innerhalb kürzester Zeit erhalten möchte, sah sich das IBLC veranlaßt, die Frist zur Übermittlung der monatlichen Tabellen seitens der Anmelder auf 11 Werktage zu verkürzen.

Da die Arbeit der EZB über die einzelnen Nationalbanken und die nationalen statistischen Ämter führt, darf man davon ausgehen, daß auch in absehbarer Zukunft keine Reportings direkt an die EZB geschickt werden müssen. Mit anderen Worten: die Informa-

tionsammelstellen bleiben dieselben. Für das IBLC heißt das, daß die erfaßten Daten künftig die Erstellung einer Zahlungsbilanz innerhalb der Eurozone ermöglichen müssen.

Durch die Bildung einer Eurozone werden jedoch keineswegs die Statistiken nationaler Zahlungsbilanzen überflüssig, da allein die Währungspolitik für alle Mitgliedsländer der EWU einheitlich sein wird. Andere wirtschaftliche Aspekte, vor allem die Haushalts- und Steuerpolitik, bleiben Sache der einzelnen Staaten. Das IBLC muß also einer zweifachen Nachfrage nach Informationen entsprechen, auf nationaler und auf europäischer Ebene.

Zunächst werden wohl die Reaktionen der Märkte und die durch die neue Dimension des Währungsmarktes bestimmten Gewohnheiten zu Problemen beim Reporting führen. Langfristig muß sich das IBLC - und mit ihm alle anderen statistischen Ämter - der Herausforderung stellen, eine ausreichend präzise Information zu erfassen, die der jeweiligen Nachfrage nach wirtschaftlichen Daten entspricht, ohne dabei jedoch den Arbeitsablauf zu beeinträchtigen und ohne eine zu große administrative Bürde für die Wirtschaftsträger darzustellen.

Über das Jahr 2001 hinaus ist damit zu rechnen, daß das IBLC in seiner jetzigen Form verschwindet oder umbenannt wird. Es ist hingegen nur schwer vorstellbar, daß die Nachfrage im Bereich der Zahlungsbilanzenstatistiken nachläßt. Reporting wird demnach keineswegs verschwinden, sondern sich verändern. Ohne die Hilfe eines Spezialisten auf diesem Gebiet und ohne die erforderlichen Mittel wird es in Zukunft nahezu unmöglich sein, jetzigen und künftigen Anforderungen gerecht zu werden.

Assurance-pension: Prise de position du Comité de Liaison Patronal

Pour la consolidation de l'assurance pension - Contre les revendications démessurées

Les sept organisations syndicales réunies au sein d'une plate-forme commune viennent de présenter leurs revendications pour une amélioration du régime général d'assurance pension. Elles placent leurs propositions dans le cadre plus large d'une convergence des deux régimes de pension en plaidant pour une réalisation de cet objectif par le biais d'améliorations structurelles dans le régime du secteur privé.

Pour le Comité de Liaison Patronal ces revendications constituent une menace grave pour l'équilibre financier du régime de l'assurance pension du secteur privé et sa survie à terme. La réalisation de ces revendications absorbera rapidement les réserves accumulées du système et posera à moyen terme la question d'une hausse des cotisations. Les générations actuelles et futures ne seront certainement pas prêtes à accepter des prélèvements pouvant atteindre la moitié de leurs revenus pour subvenir aux obligations leur imposées par leurs aînés en matière d'assurance-vieillesse.

Il ne faut pas oublier non plus que les pensions, au-delà de leur adaptation au coût de la vie (indexation) sont ajustées au niveau de vie en suivant l'évolution de la masse salariale (ajustement). Partant, le niveau des prestations suit de près l'évolution réelle de l'économie et des salaires et traitements gagnés par les actifs. Procéder maintenant à un relèvement structurel des pensions équivaut à faire bénéficier les pensionnés d'une redistribution unilatérale des richesses. Alors que les salariés du secteur privé ont en effet souscrit à la modération salariale, les pensionnés verraient leurs revenus de remplacement s'agrandir.

La proposition des organisations syndicales de rechercher d'autres sources de financement ainsi que la revendication d'un relèvement du plafond cotisable au sextuple du salaire social minimum constituent l'illustration parfaite de l'incohérence de la démarche proposée. Pour les assurés ayant un revenu au-dessus du plafond de cotisation actuel, le relèvement constituerait une augmentation du prélèvement obligatoire et partant une diminution du revenu disponible. L'expectative d'une pension plus élevée, car calculée sur une masse cotisable plus substantielle n'est cependant pas assurée par le système de pension actuel.

Vouloir réaliser la convergence des régimes de pension du secteur privé et du secteur public par un relèvement des prestations au niveau du secteur privé, constitue une approche dangereuse frôlant l'irresponsabilité. Une telle démarche met encore davantage en danger l'équilibre financier du régime actuel qui ne pourra même plus assurer le paiement des prestations telles qu'elles sont définies actuellement. Elle implique une augmentation des charges sociales mettant en danger la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

Ainsi la proposition syndicale de rechercher des ressources complémentaires de financement calculées sur une autre base que la masse salariale afin de garantir à long terme le financement du régime de

pension confirme parfaitement la thèse patronale de la précarité financière de l'assurance pension.

Pour le Comité de Liaison Patronal il est illusoire de viser une convergence du régime privé avec le régime public. Si l'objectif d'une convergence devait être maintenu, celle-ci devrait passer par une adaptation supplémentaire des prestations dans le secteur public, qui devraient être calculées en fonction de la moyenne de la carrière.

Le problème de la disparité entre le dernier revenu et la pension de vieillesse devra, aux yeux du Comité de Liaison Patronal, être résolu par un recours à des systèmes de prévoyance vieillesse sur base volontaire reposant en principe sur la capitalisation.

Le Comité de Liaison Patronal demande au Gouvernement et aux partis politiques de maintenir dans les discussions avec les organisations syndicales une position responsable face aux revendications démesurées et ce afin de ne pas ajouter à la précarité financière de l'assurance pension.

Pour une déclaration des devoirs de l'homme

A de nombreuses reprises au cours de l'année 1998, l'on rappelle qu'il ya 50 ans, la «Déclaration universelle des droits de l'Homme» a été adoptée par les Nations-unies. A notre époque où l'on réclame à toutes les occasions la défense des droits acquis et autres droits, il serait utile de rappeler que, si l'Homme a des droits, il a bien entendu aussi des devoirs.

Monsieur Jean-Claude Soyer, membre de la Commission européenne des droits de l'Homme, écrit: «Droits et devoirs sont siamois de nature, ... hélas! au bout d'un demi-siècle, cette évidence est tombée presque dans l'oubli, pour ne pas dire l'inconvenance. Beaucoup réclament leurs droits, sans se sentir tenus par des devoirs corrélatifs».

Même si ces devoirs ne figurent que brièvement à l'article 29.1 de la déclaration, «l'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible», ils ne sont pas oubliés.

Le président Cassin écrivait à ce propos que «Tes droits sont mes devoirs, tes devoirs sont mes droits». Il est évident que droits et devoirs sont liés et que réclamer ses droits implique de remplir ses devoirs.

Pourquoi connaissons-nous la situation où seuls les droits comptent? Tout simplement par le fait que depuis plusieurs décennies, l'Etat et les syndicats promettent à tous de garantir leurs droits et une certaine prise en charge de la naissance jusqu'à la mort.

Par ailleurs, l'évolution et la complexité de notre société font que les solidarités traditionnelles les plus élémentaires disparaissent. Si l'Etat garantit tout,

Le petit futé achète chez Goldbach!



GOLDBACH-SYSTÈMES DE BUREAU



GOLDBACH LUXEMBOURG S.à.r.l.

**295, RUE DE LUXEMBOURG L-8077 BERTRANGE
TELEPHONE 44 14 54 FAX 44 94 80**

SF 50 B Handsender
SF 1300 B
SF 1360 B

...bis zu 50 Meter
...durch Mauern und Fenster.

FE 150/FE300/FE500
FE 230
FE 230 A
FE 8000

STERNEL
IMPULSER

Sensor-Funk-Technik

- Licht an- automatisch per Funk bis 50 m.
- Keine aufwendigen Kabelverlegungen und Bauarbeiten.
- Funfverbindungen selbst durch Glas- und Mauerwerk.
- Systemerweiterung problemlos möglich.
- 1 Sender auf beliebig viele Empfänger schaltbar.
- Postzugelassen (Frequenz 433,92 MHz)
- 36 Monate Funktionsgarantie
- Einfache Montage und Programmierung.

made in Germany
CE
Ausführliches Informationsmaterial. Bezugsquellen bzw. Händlernachweis von:

70 MILLEWEE
GASPERICH
BP 1044
L-1010 LUXEMBOURG
TEL 49 33 33
FAX 40 26 34
E-mail com@artech.lu

A.R.TECH.

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

pourquoi se dévouer individuellement pour le bien collectif?

De plus, le système fait que de plus en plus de personnes en profitent, ce qui forcément décourage tous ceux qui le financent et qui, à juste titre, se considèrent comme les dindons de la farce.

A l'époque où l'on redécouvre l'importance des PME et de l'esprit d'entreprise, comment voulez-vous progresser dans la direction préconisée, si la réalité sur le terrain est contraire aux discours?

Comment voulez-vous motiver le chef d'entreprise qui fait son travail et son devoir, en éliminant les membres du personnel qui ne remplissent pas leur devoir, en le condamnant à de lourdes amendes, même s'il a respecté toutes les règles prévues par la législation? Les indemnités et délais de préavis et le parachute des indemnités de chômage ne suffisent-ils plus?

L'approche actuelle est une injustice envers l'entreprise et le personnel qui remplit sa tâche avec compétence et honnêteté. La surprotection, l'ignorance des devoirs, la condamnation des actifs qui font leur devoir ne peut avoir que des effets négatifs nuisibles à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'emploi. En fait, pour assurer les droits excessifs des uns, l'on pénalise ceux qui remplissent leurs devoirs.

Nous condamnons de la même manière la frénésie capitaliste de certaines grandes entreprises qui se soucient peu du bien-être d'autrui.

D'anciens chefs d'Etat préparent une «Déclaration universelle des devoirs et responsabilités de l'individu»; nous les en félicitons. Le but de cette déclaration est de réagir contre la dégradation de la moralité.

Les préceptes comme «Chacun a la responsabilité d'agir avec intégrité», sont certes nobles, encore faudra-t-il les appliquer.

L'application des droits de l'Homme a nécessité une protection juridique permanente qui, malheureusement, pêche aujourd'hui par ses excès. Afin d'inciter au respect des devoirs de l'Homme, il est indispensable de renouer avec une éducation civique enseignée dès le plus jeune âge et surtout de redécouvrir les valeurs de l'exemple et du bénévolat.

A ce niveau l'école et la famille ont une responsabilité importante pour assurer la cohésion sociale à long terme, l'autonomie du citoyen et l'avenir de nos démocraties.

Norbert Friob

Plan d'action national en faveur de l'emploi

Avis de la Chambre de Commerce

Dans son avis sur le projet de loi concernant la mise en oeuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi, la Chambre de Commerce a exprimé son adhésion de principe aux conclusions du comité de coordination tripartite du 18 avril 1998.

Il y a lieu de relever que le projet de loi ne constitue qu'un élément, certes important, d'une politique globale destinée à combattre le fléau du chômage.

Certains points des conclusions de la tripartite n'ont pas été repris, pour une raison ou pour une autre, dans le projet de loi.

Or, la Chambre de Commerce se doit de rappeler que le Plan d'action national («PAN») forme un ensemble censé refléter un équilibre entre les diverses positions des parties impliquées. Il s'en suit nécessairement que toutes les mesures décidées dans le cadre du PAN devront être exécutées dans les meilleurs délais, pour respecter l'équilibre global.

Pour ce qui est des dispositions relatives à une politique active de l'emploi, la Chambre de Commerce peut, d'une façon générale, approuver les différentes

mesures de stage organisées au titre de l'insertion, de la réinsertion ou de la formation de certaines catégories de chômeurs.

Elle constate cependant que si l'objectif déclaré de l'harmonisation de ces différentes mesures a bien été plus ou moins respecté, il n'en reste pas moins qu'une uniformisation plus poussée aurait été souhaitable, de façon par exemple à ne laisser subsister plus qu'une ou deux mesures d'insertion.

La Chambre de Commerce se permet pareillement d'exprimer ses doutes quant à la constitutionnalité des «discriminations positives» opérées en faveur des femmes.

En ce qui concerne le chômage des indépendants, la Chambre de Commerce salue expressément la modification de la loi modifiée du 30 juin 1976, qui tend à faciliter le passage à l'activité d'indépendant.

Les dispositions sur l'organisation du travail introduisent une nouvelle réglementation de la durée de travail des ouvriers et des employés privés; la Chambre de Commerce approuve l'instauration de la période de référence légale de quatre semaines pour la computation du temps de travail, qui constitue une nécessité absolue pour les entreprises.

Elle salue également le fait que le projet de loi insiste à bon escient sur la faculté des partenaires sociaux de conclure des accords subordonnés destinés à régler, de préférence au niveau de l'entreprise elle-même, les modalités d'application concrètes des mesures arrêtées dans une convention collective de branche, sectorielle ou couvrant plusieurs entreprises.

Certaines dispositions concernant la durée de travail des salariés plus amplement analysées dans l'avis de la Chambre de Commerce mériteraient ce-

pendant une clarification respectivement une modification.

Les mesures de flexibilisation introduites en ce qui concerne le travail à temps partiel rencontrent l'approbation de la Chambre de Commerce, de même d'ailleurs que la modification de la réglementation sur les jours fériés légaux.

La Chambre de Commerce est cependant d'avis que les mesures financières d'incitation à la réduction du temps de travail constituent un pas dans la mauvaise direction.

Les dispositions concernant la politique d'égalité des chances suscitent un certain nombre d'appréhensions de la part de la Chambre de Commerce.

En ce qui concerne le congé parental, la Chambre de Commerce a déjà marqué, dans le cadre des discussions de la tripartite, son accord de principe quant à l'introduction d'une telle mesure, qui s'impose par ailleurs au niveau communautaire.

Les modalités d'application concrètes retenues dans le projet de loi vont cependant bien au-delà de ce qui est exigé par la directive communautaire sur le congé parental.

Outre le fait que le niveau d'indemnisation proposé semble largement surfait aux yeux de la Chambre de Commerce, ce nouveau congé attribué aux salariés ne manquera pas de poser à nombre d'entreprises des problèmes importants de gestion du personnel. Par ailleurs, la Chambre de Commerce n'est pas persuadée que le congé parental pourra s'avérer comme mesure efficace dans le cadre de la lutte contre le chômage.

Finalement, certaines dispositions ponctuelles, plus amplement énumérées dans l'avis de la Chambre de Commerce, méritent impérativement

www.kompass.com

1,5

19

2,5

370 000

million d'entreprises.

millions de références sur des produits clés.

millions de noms de dirigeants.

marques commerciales dans plus de 60 pays.

Recherche multi-critères (zone géographique, activités, chiffre d'affaires, effectif, ...)

Recherche en français, anglais, allemand, italien.

Si vous aussi vous voulez y présenter vos activités, contactez nous:
kompass Luxembourg: 4, rue de la Grève • L-1643 Luxembourg
 téléphone: 49 60 51-1 • téléfax: 49 60 56



une clarification, respectivement une modification sous peine d'hypothéquer la mise en oeuvre pratique du congé parental et de déclencher ainsi une forte réticence, voire opposition de la part des entreprises.

Le congé pour raisons familiales n'a été discuté dans le cadre de la tripartite que quant à son principe. Les modalités d'application concrètes ne résultent dès lors pas du PAN et rencontrent des réserves expresses de la part de la Chambre de Commerce. A ses yeux, les dispositions projetées nécessitent une révision approfondie; il est dès lors proposé principalement aux autorités gouvernementales de présenter un projet de loi modifié à cet égard.

Pour ce qui est des mesures relatives au développement de l'esprit d'entrepreneuriat, la Chambre de Commerce voudrait notamment renvoyer à sa proposition de texte concernant la loi du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat, par laquelle elle suggère d'introduire une libéralisation des heures de fermeture

pour tous les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Par ailleurs, la prise en charge par l'Etat des cotisations pour les allocations familiales des indépendants est expressément saluée par la Chambre de Commerce.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnelle, la Chambre de Commerce approuve les modifications envisagées dans la mesure où elles traduisent les recommandations émises par le comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite.

S'agissant des dispositions financières et administratives, la Chambre de Commerce exprime ses réserves quant à l'augmentation envisagée des taux d'accises et aux conséquences possibles d'une telle augmentation. Les mesures fiscales du projet de loi rencontrent l'approbation de la Chambre de Commerce.

Les entreprises et l'an 2000

Action nationale de sensibilisation des PME

Aujourd'hui rares sont les personnes qui n'ont pas encore entendu parler du «Millenium Bug», du «Year 2000 Desaster» ou plus communément du fameux «problème de l'an 2000». Mais bien que dans le monde entier les médias aient manifesté récemment un intérêt croissant pour la question, de nombreux experts du passage à l'an 2000 jugent cette prise de conscience trop tardive et estiment que l'ampleur du problème est souvent sous-estimée.

A l'instar de l'économie mondiale, l'économie luxembourgeoise est fortement dépendante du fonctionnement correct et continu d'un grand nombre de processus commerciaux, industriels et sociétaux interconnectés qui sont tous tributaires de systèmes commandés par ordinateur. La défaillance de l'un des nombreux maillons de cet ensemble d'interdépendances peut causer des dommages substantiels aux diverses composantes du système ainsi qu'au système lui-même et altérer de cet fait la compétitivité des entreprises nationales sur leurs marchés respectifs.

Les entreprises, grandes et petites, sont dépendantes du bon fonctionnement de leur propre système informatique mais aussi de l'intégrité opérationnelle des systèmes contrôlés par leur partenaires commerciaux, tels leurs clients, fournisseurs et sous-traitants. L'entreprise dépend donc de la bonne marche d'une large gamme de services d'infrastructure. Le fait de ne pas adapter les processus informatisés, notamment ceux pilotant les installations in-



dustrielles, pour qu'ils puissent continuer de travailler correctement, risque d'entraîner une perte d'activité commerciale et une baisse générale de la compétitivité, voire de menacer l'existence de l'entreprise elle-même.

Même si une entreprise a pris toutes les mesures nécessaires et testé tous ses systèmes, elle sera directement concernée par l'état de préparation de ses vendeurs et tiers fournisseurs, l'état des utilités publiques dont elle dépend, l'infrastructure commerciale de laquelle elle dépend pour son négoce, ses paiements et ses informations et les clients et autres

relations commerciales tierces dont dépendent les affaires de l'entreprise.

Pour éviter que le problème de l'an 2000 ait des répercussions économiques désastreuses, il convient donc de se préparer activement à assurer le passage en douceur des systèmes et applications informatiques en service dans le nouveau millénaire. Tous les acteurs concernés doivent coopérer, dans le cadre de leur sphère de compétence et de leur champ d'action. Les responsables d'entreprises ne peuvent plus rester étranger à la problématique de l'an 2000. C'est une affaire de gestion et non un problème de technologie informatique. On doit, en effet, tenir compte de l'impact financier des investissements à consentir. La situation est gérable à condition d'y mettre de l'organisation et de la détermination.

Le passage à l'an 2000 est un problème sérieux que les entreprises doivent aborder sans délai. Il n'existe ni formule magique, ni kit d'outils spéciaux qui permette de résoudre le problème rapidement.

La Chambre de Commerce et le Centre de recherche public Henri Tudor, en collaboration avec le Ministère de l'économie, le Ministère des classes moyennes, la Chambre des Métiers, la Confédération de Commerce, l'Horesca, la Fedil, l'ACA, l'IRE et la Fédération des Artisans lanceront au courant du mois de novembre une campagne de sensibilisation nationale des PME à la problématique de l'an 2000 et organiseront des séminaires d'informations sur le problème de l'an 2000 aux dates suivantes:

Séminaire organisé par la Chambre de Commerce et la FEDIL

Public: PME et PMI

Programme: Mot de bienvenue (M. Paul Emering, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce)

Description générale du problème An 2000 (M. Jos Schaeffers, Directeur du Laboratoire des Technologies Industrielles; CRP-Henri Tudor)

Témoignages de 2 entreprises (M. Walter Treib, Account Manager Siemens-Nixdorf; M. Destombes, Guardian Lux-guard I)

L'an 2000 et les assurances (M. Paul Fohl, ACA)

Synthèse Méthodologique (M. Jean-Pol Michel, Membre du Comité de Direction, CRP-Henri Tudor)

Questions-réponses

Date: lundi 16 novembre 1998 à 14h00 à la Chambre de Commerce

Information: au tél: 42 39 39 - 381, fax 43 83 26, e-mail: doc@cc.lu (M. Patrick Ernzer)

Séminaire organisé par la Chambre de Commerce, la Confédération du Commerce et l'Horesca

Public: PME/Commerce, hôtellerie et restauration

Programme: Mot de bienvenue (M. Paul Emering, Directeur adjoint de la Chambre de Commerce)

Description générale du problème An 2000 (M. Bruno Cornette, Chef de Projet Sitec; CRP-Henri Tudor)

Témoignages de 2 entreprises (M. Maurice Talbot, Directeur Programme An 2000, IBM; M. Pierre Schilling, Directeur Informatique, Groupe Cactus)

L'an 2000 et les assurances (M. Paul Fohl, ACA)

Conclusion (M. François Cavalade, Coordinateur An 2000, CRP-Henri Tudor)

Questions-réponses

Date: jeudi 26 novembre 1998 à 14h00 à la Chambre de Commerce

Information: au tél: 43 94 44, e-mail: info@ccl.lu (Mme Carole Meyer)

Un troisième séminaire sera organisé le 8 décembre à 18 heures à la Chambre des Métiers.

Pour en savoir plus:

Un guide destiné aux entreprises ainsi que des informations complémentaires sur la problématique de l'an 2000 peuvent être consultés sur la page web du Centre de recherche public Henri Tudor à l'url <http://www.crpht.lu/an2000>.

Gestion de production assistée par ordinateur (GPAO): un outil pour l'an 2000

1. Introduction

Dans la définition de leur stratégie industrielle, les entreprises doivent aujourd'hui prendre en compte deux éléments majeurs :

- La révolution des technologies de l'information et ses applications en termes d'échange de données, de puissance de travail, etc ;
- La mondialisation des marchés et ses effets sur la «planétarisation» de la concurrence.

Le changement est la seule constante des marchés actuels, et il est vital pour les entreprises d'être en mesure de répondre rapidement à des exigences nouvelles.

Pour une entreprise ayant une activité de production, la recherche de la performance doit prendre en considération deux aspects :

1. L'utilisation d'un système de production performant tant au niveau de la qualité, de la flexibilité, de l'innovation technologique que du service client.

2. L'organisation d'un flux informationnel basée sur l'intégration des différentes fonctions de l'entreprise afin de garantir l'unicité de l'information au service des différents utilisateurs.

Une entreprise ne peut plus se contenter de produire des bons produits, elle se doit d'être réactive, c'est-à-dire capable de réagir rapidement en fonction de l'ensemble des données dont elle dispose, mais aussi proactive, par ses capacités d'anticipation de l'évolution du marché.

2. La GPAO: pourquoi, pour qui, comment?

Parmi les nombreux débouchés de l'informatique, la GPAO tient une place importante. Née dans les années 1965-1970 avec la méthode MRP, son but premier était de planifier de façon périodique les besoins en matières et en composants.

Les besoins grandissants des entreprises et les progrès technologiques ont rapidement fait évoluer les systèmes de GPAO pour arriver aujourd'hui aux systèmes ERP (Enterprise Resource Planning) tels SAP, BAAN ou ORACLE, qui assurent une gestion globale de l'entreprise, incluant ainsi la production, la finance, le commercial, et la logistique de distribution.

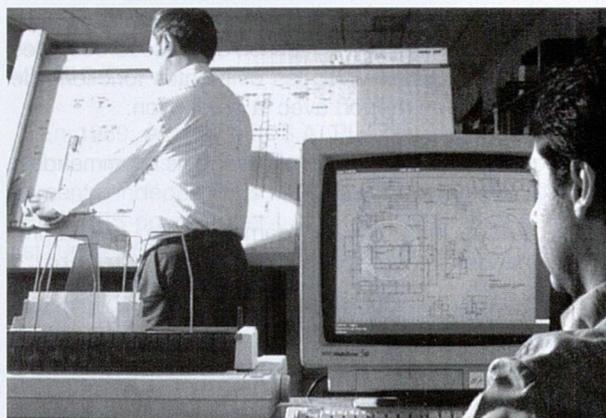
Esthétique et confort pour les moments forts



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72



2.1. La GPAO: pourquoi faire?

2.1.1. Définition

Avant de parler de GPAO, revenons aux fonctions de la gestion de production. Ses objectifs sont les suivants :

- respect des délais,
- respect des prix,
- respect de la qualité,
- optimisation de l'utilisation des ressources de production (machines, personnel),
- diminution des stocks et des en-cours.

Parvenir à ces objectifs nécessite l'utilisation de diverses méthodes (SMED, Kanban, MRP, etc) pour maîtriser et améliorer le système de production. Et l'informatique dans tout cela? Elle est vite devenue indispensable pour d'abord archiver toutes les données d'articles ou de composants de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes, puis pour ses capacités de calcul qui ont permis d'effectuer des calculs de besoins sur des milliers d'articles, ou encore l'optimisation de l'ordonnancement des ordres de fabrication.

La GPAO désigne donc l'utilisation de systèmes assistés par ordinateur pour organiser la planification, la gestion et le suivi des différentes phases de la production vues sous les aspects de quantités, de délais et de capacités.

2.1.2 Les fonctionnalités

Pour le secteur de la production, une GPAO offre les fonctionnalités suivantes :

- données techniques (gammes, nomenclatures)
- plan directeur de production
- calcul des besoins bruts et nets
- ordonnancement
- lancement en fabrication
- suivi et contrôle de production
- prix de revient réels et standards détaillés
- suivi qualité
- gestion des temps de présence
- configurateur de produits à variantes et à options

Les systèmes actuels de GPAO fonctionnant dans une logique MRP2 (planification des ressources), des interfaces existent avec les différentes fonctions de l'entreprise en rapport avec la production:

- gestion commerciale: offres, devis, commandes, expéditions, factures
- gestion des achats: demande de prix, commandes, réceptions
- gestion des stocks: consultation, traçabilité, lots, gestion des mouvements
- comptabilité.

2.1.3 Les évolutions

L'ensemble des progiciels évoluent aujourd'hui vers le concept d'intégration, c'est-à-dire d'unicité de l'information et de son partage entre les différents utilisateurs des différentes fonctions de l'entreprise. L'approche d'intégration implique l'abandon de l'analyse sectorielle d'une entreprise pour la considérer comme un système global et interdépendant.

2.2. GPAO: pour qui?

Derrière cette question faussement évidente se cachent deux interrogations très importantes: Mon type de production peut-il être géré par une GPAO et la taille de mon entreprise justifie-t-elle l'acquisition d'une GPAO ?

Concernant les différents types de production, l'éventail des progiciels permet de couvrir tous les secteurs industriels: mécanique, chimie, pharmacie, électronique, sidérurgie, industrie du bois... Concernant la taille des entreprises (et principalement de leur chiffre d'affaires), l'offre en progiciels permet de répondre aux besoins d'un atelier de 15 personnes, comme à ceux d'une multinationale de 10.000 personnes.

Néanmoins, une GPAO est d'abord destinée à une direction désireuse de s'impliquer activement dans la mise en place d'un tel système.

2.3. GPAO: Comment?

Face à ce large éventail de progiciels, le problème est de faire le bon choix et de réussir son implémentation. Sans entrer dans les détails, si une GPAO veut être une réussite, il faut la considérer comme un véritable projet d'entreprise avec :

- implication totale de la direction,
- constitution d'un groupe projet,
- comité de pilotage,
- aide éventuelle d'un consultant extérieur.

Si la définition précise des besoins et des objectifs et le plan d'action est un facteur primordial pour le succès d'un tel projet, le facteur le plus important est l'aspect humain et l'implication de l'ensemble du personnel.

3. Conclusion

La mise en place d'une GPAO doit être l'occasion d'associer le terrain et le système d'information, le but étant l'optimisation, l'accélération et le suivi des flux au sein de l'entreprise. Rappelons que dans GPAO il y a «assistée par ordinateur», ce qui rappelle l'importance d'un système de production déjà organisé, ce qui remet aussi l'informatique à sa place par rapport à l'homme et à la gestion: un outil et non une fin en soi.

Pour convaincre les entreprises des enjeux et problématiques posés par une GPAO, le Centre de recherche public Henri Tudor propose aux industriels une plate-forme gratuite de démonstration de ces types de logiciels. Une usine virtuelle permet ainsi de tester leurs différentes fonctionnalités. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à David Florentiny, Centre de recherche public Henri Tudor - Laboratoire des technologies industrielles, 66 rue de Luxembourg, L-4009 Esch sur Alzette, tel.: 54 55 80-4905, e-mail: david.florentiny@crpht.lu.

DAVID FLORENTINY



Herbots Partners

TRAINING & CONSULTING

VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

SALES * AFTER SALES * MARKETING

Téléphonez ou Faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners, Boulevard Royal 26B, 2449 Luxembourg, Tél.: 00.352.22 72 33 Fax: 00.352.22 72 66

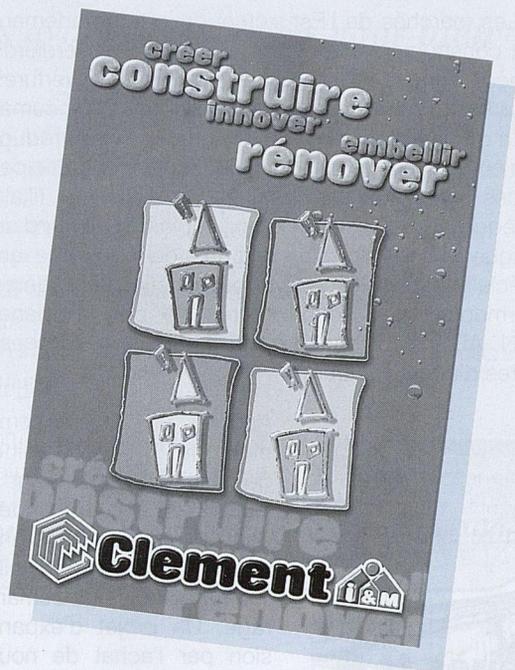
La Formation avec le M de Management



Construction

Clement S.A. souffle ses 100 bougies

Du 3 au 11 octobre, les associés et le personnel de la S.A. CLEMENT Junglinster ont fêté leurs 100 ans d'existence. Le fondateur de l'entreprise, Monsieur Bernard CLEMENT, a démarré à Junglinster avec un



modeste dépôt de matériaux complété par la suite par le bois, le charbon et les engrais. A l'époque le transport se faisait par traction chevaline. Le premier camion à roues d'acier est entré en service en 1919 et ce charroi a depuis lors été modernisé pour arriver à ce que nous connaissons aujourd'hui.

En 1927 une filiale a été ouverte à Luxembourg. Pendant des années cette filiale a constitué le centre névralgique des activités commerciales de CLEMENT. Les fils de Bernard Clement, Alphonse et Georges, ont repris le négoce en 1935 après avoir créée, en 1934, une importante scierie à Junglinster. Après un essor important, la scierie a été vendue en 1962, suite à la mort de son chef, Georges CLEMENT. Le nouvel acquéreur, CIBO, a cessé l'activité en 1966.

Dès lors, sous la direction de Monsieur Alphonse CLEMENT, décédé en 1986 sans laisser d'héritier direct, la société s'est concentrée sur le négoce. Dès 1978, la société CIBAT, dirigée par Norbert FRIOB, a repris les activités de négoce de CLEMENT à Junglinster. En 1979, le rachat des Ets. VON ROESGEN à Dommeldange et l'ouverture d'une importante salle d'exposition et d'un Self Service de 1.300 m² ont permis une relance des activités conforme à l'évolution

de la demande. En 1985, CIBAT a racheté le solde de l'activité de CLEMENT à Hollerich et devient CLEMENT S.A.

En 1989: Achat de la S.A. PUTZ et ouverture du premier magasin sous l'enseigne MOBAU. Le groupement d'indépendants MOBAU a fusionné avec INTERPARES pour donner I & M, dont CLEMENT S.A. est l'un des (312) associés. Outre la centrale d'achats et les dépôts régionaux, cette organisation par son marketing et autres services permet à CLEMENT S.A. de mieux appréhender le futur face à l'expansion des grands groupes européens.

En 1990, CLEMENT S.A. construit son nouveau dépôt central à Junglinster dans la zone d'activités LANGWIES. En 1991 achat et reprise des activités de la S.à r.l. MATERIAUX DU SUD à Dudelange et ouverture d'un dépôt de matériaux à Tétange. Dans la même année on voit la création d'une filiale ABITARE à Dommeldange qui se spécialise dans la décoration. Elle développe actuellement, sous franchise, l'enseigne TRENDHOPPER et un partenariat avec MAS-SIVE.

En 1997 on assiste à la reprise des Ets. SCHAAK à Wiltz et au développement de l'antenne CLEMENT dans le Nord du pays ainsi qu'à la création de Clement Entreprises, assurant la pose de parquets, portes-fenêtres etc.

Une évolution pour encore mieux servir

L'évolution du commerce de gros et surtout des surfaces de bricolage vers de très grandes surfaces a obligé CLEMENT S.A. à revoir sa stratégie. Le raccordement prochain de la route d'Echternach au réseau de grand voirie rend Junglinster très accessible à partir de toutes les régions du pays. De cet fait CLEMENT à Junglinster est devenu le centre d'activités où seront regroupées toutes les compétences, le commerce de gros et un shop de détail pour la clientèle locale.

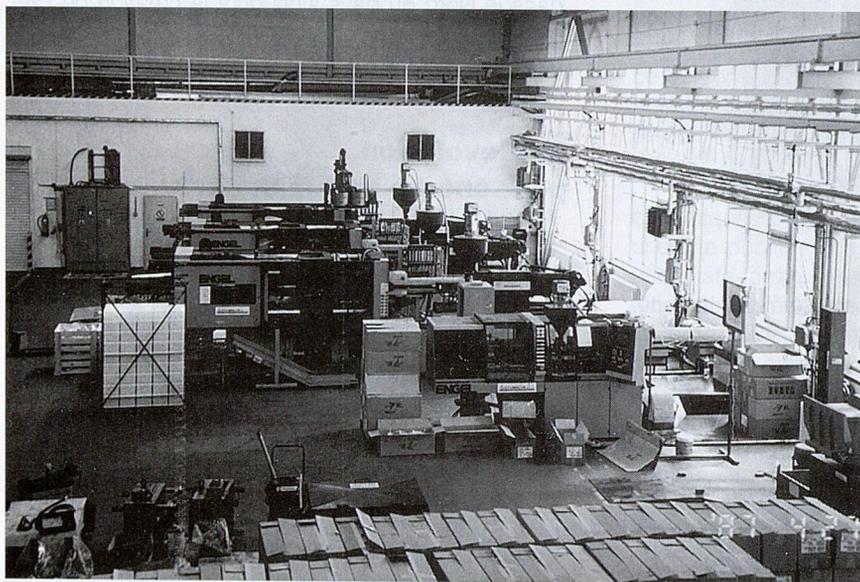
Un «Salon permanent de l'habitat» permettra à tous ceux qui construisent, transforment ou embellissent leur habitation et ses alentours de s'informer en détail et de visu sur tous les produits faisant partie du programme de vente.

Parallèlement à ce regroupement un grand magasin de bricolage avec un dépôt en matériaux est en construction à Bettembourg, dans la zone d'activités Scheleck II. Ce magasin, créé en association avec un partenaire allemand, fonctionnera en franchise sous l'enseigne HELA-PROFICENTER et ouvrira ses portes au début de 1999. Les dépôts et magasins de Tétange, Dudelange et Hollerich sont, respectivement seront fermés. Au terme de toutes ces opérations, le négoce classique de CLEMENT S.A. sera concentré à Junglinster, avec une succursale à Wiltz et un shop de détail à Dommeldange.

L'objectif de CLEMENT S.A. est de répondre au mieux à tous les besoins des clients professionnels et particuliers pour tout ce qui touche au bâtiment et sa décoration. L'entreprise n'est pas un magasin de bricolage (Baumarkt) avec l'aide duquel l'on peut bricoler une maison, mais un vrai négoce avec de nombreux services intégrés. Avec CLEMENT S.A. on peut construire sa maison. Le capital est détenu à raison de 75% par le groupe F.N.P. et 25% par des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs, tels que Arno Clément et Hary Putz. A partir du 1.1.1999, la société sera dirigée par Monsieur Robert MARCY. La filiale ABITARE sera, quant à elle, dirigée par Pierre FRIOB. Norbert FRIOB continuera à assurer la présidence du conseil d'administration.

Internationalisation

Accumalux S.A. ouvre une filiale en République tchèque



Depuis 1976, date de sa création, la société Accumalux S.A. sise à Kockelscheuer est devenue en Europe centrale premier producteur de bacs et de couvercles pour accumulateurs de voitures et de camions. Sa gamme de produits a également été étendue sur les batteries dites industrielles (batteries de secours, ordinateurs, téléphones, etc...). Accumalux S.A. a investi au Grand-Duché de Luxembourg plus de 200 millions LuF sur les deux dernières années, réussissant à en faire une usine hautement automatisée, à la pointe du progrès technologique et répondant aux exigences de l'industrie automobile.

Les marchés de l'Est s'étant ouverts grandement aux constructeurs de voitures depuis ces dernières années, entraînant en même temps des ouvertures pour leurs fournisseurs directs et indirects, Accumalux a démarré le 5 janvier 1998 une unité de production en République tchèque afin de pouvoir participer à ces nouveaux marchés grandissants. La filiale tchèque Accumalux M.B. s.r.o., implantée au Nord de Prague à Mlada Boleslav, tout près de VW-Skoda, est spécialisée dans le moulage par injection de matières thermoplastiques (copolymères de polypropylène, SAN, ABS) pour batteries de démarrage et accessoires d'accumulateurs.

Accumalux M.B. s.r.o. emploie plus d'une vingtaine de personnes, travaillant 7 jours sur 7, et devra dépasser pour la fin de l'année la production de 1 million de batteries de démarrage. Un projet d'expansion par l'achat de nouvelles machines et de robots d'ici la fin de l'année 1998 permettra de doubler la production actuelle et de la compléter par la fabrication de bacs et de couvercles pour batteries stationnaires et de traction. A cette fin la construction d'un nouveau hall de production de 2.000 m² est déjà prévue.



QUALITY
CONSULTING s.à r.l.
LUXEMBOURG

ISO 9000

Etudes et réalisations de Systèmes de Gestion Qualité suivant la norme internationale EN ISO 9000 - Langues: Français, Allemand, Anglais

Notre programme Qualité comprend:

- La conception et mise en place d'un plan assurance qualité adapté aux besoins du client
- L'élaboration du manuel assurance qualité et des procédures
- La réalisation d'audits qualité internes et externes - La préparation à la certification EN ISO 9000
- La gestion des moyens de contrôle et de mesure par logiciel
- La formation du personnel aux méthodologies actuelles de la qualité totale

Pour la Qualité Totale, nous sommes votre partenaire.

QUALITY CONSULTING s.à r.l.
LUXEMBOURG

B.P. 67 L-6905 NIEDERANVEN
TEL (352) 34 68 21 • Fax (352) 34 68 25



17, route d'Arlon Tél.: (352) 63 96 76 fondée en 1990
L-7471 SAEUL Fax: (352) 63 92 84 RC 64532
WWW.Dataplus.lu DataPlus@DATAPLUS.LU

*Nous avons les logiciels pour bien
gérer votre société:*

- **ComptaPlus** comptabilité puissante et ouverte
- **GestionPlus** facturation, achat et stock pour commerces, bâtiment, vêtements, dépositaires, ...
- **SalairePlus** salaires et paies luxembourgeoises
- **MédiPlus** gestion de cabinet médical
- **CantiPlus** réservation et paiement automatisés en cantine
- **HeuresPlus** gestion des heures prestées pour avocats et fiduciaires

Plus de 2.000 sociétés et particuliers sont gérés par nos logiciels au Luxembourg, en France, en Belgique et en Hollande.

Nous sommes ouverts sur EURO et an 2000.

Fret aérien Cargolux ajoute l'aéroport de Dortmund à son réseau

La compagnie aérienne de fret Cargolux Airlines International S.A., dont le siège se trouve à Luxembourg, vient d'ajouter l'aéroport de Dortmund à son réseau routier. Ce centre de fret en Westphalie, dont la capacité actuelle est de 10.000 tonnes par an, est en train d'étendre sa surface de 8.000 m² à environ 14.000 m².

L'aéroport de Dortmund se trouve à 85 km de la métropole de Düsseldorf et à 70 km de Münster-Osnabrück. Son excellente situation géographique permet un accès direct au réseau routier européen. Ce même aéroport est doté d'une plateforme de chargement de 6 m et la rampe de chargement/déchargement est accessible à tout genre de véhicule. Dortmund dispose du système d'automation Opal utilisé en majeure partie pour tout message de fret IMP de IATA. Grâce à cette extension, Cargolux entend

améliorer son service envers sa clientèle de la région Nordrheinwestphalen.

Pour l'instant, Cargolux dessert Dortmund selon le planning suivant:

Exportations: départ Dortmund chaque vendredi à 21h00 avec arrivée à Luxembourg le samedi à 2h00 du matin. Des trajets supplémentaires se font sur demande. La réservation se fait sous les numéros de vols CV9200/03/05.

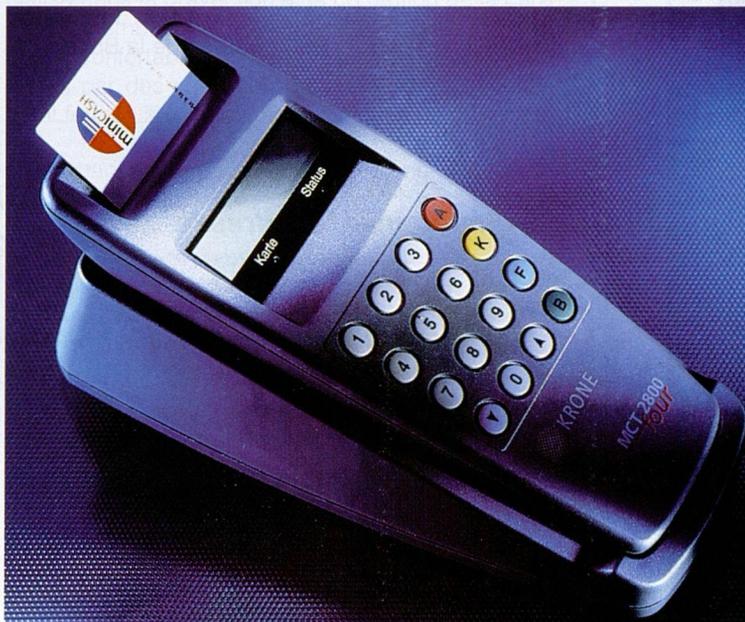
Importations: départ vers Dortmund, en combinaison avec les transports sur Cologne par Düsseldorf ou Münster-Osnabrück. Départ de Luxembourg tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis sous les numéros de vols CV9200/02/04.

MiniCASH à la Foire d'automne

Premier test réussi pour le nouveau porte-monnaie électronique

MiniCASH est le nom du nouveau porte-monnaie électronique rechargeable qui sera opérationnel dès le début de l'année 1999 et qui est destiné à régler toutes les petites dépenses (papeterie, boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, parking, cabines téléphoniques, distributeurs de boissons et de friandises, livraisons à domicile, etc.).

CETREL, le Centre de transferts électroniques qui gère le système miniCASH, a présenté miniCASH au grand public à l'occasion de la Foire internationale d'automne du 10 au 18 octobre. Dans un véritable village miniature d'une surface de plus de 600 m², CETREL a fourni aux visiteurs de la Foire d'automne des informations sur les processus de chargement du chip et de paiement avec miniCASH et leur a permis



ainsi de se familiariser avec le nouveau système de paiement. A l'entrée du stand, chaque visiteur a reçu gratuitement une carte d'essai munie d'un chip mini-CASH et remplie avec de l'argent électronique par la CETREL. Les visiteurs se sont servis de cette carte pour régler leurs achats auprès des exposants-pionniers du stand: Bofferding (brasserie), Bull (guichets automatiques bancaires), Cetrel (informations sur miniCASH), Coca-Cola (distributeur de boissons), Dianalux (distributeurs de café), Fina (distributeurs automatiques d'essence), Fischer (boulangerie-pâtisserie), l'hebdomadaire Le Jeudi (vente de journaux), les Supermarchés Match (alimentation), les Postes et Télécommunications (cabines téléphoniques), Schwab (distributeurs de casiers à bouteilles), Siemens & Designa (horodateurs et automates de parking), les transports publics, les Domaines de Vinsmoselle (vin et crémants).

En essayant le système miniCASH auprès des différents exposants, les visiteurs ont pu, avant son lancement, s'assurer des nombreux avantages que miniCASH leur offre. Cette action de sensibilisation a été soutenue par la Chambre de Commerce et l'ABBL.

Place financière

La Bourse de Luxembourg élargit son actionnariat

L'assemblée générale extraordinaire de la Bourse de Luxembourg avait décidé, lors de sa réunion du 17 décembre 1997, de procéder à une augmentation de capital afin de permettre aux institutionnels du secteur financier de se joindre au cercle restreint des actionnaires, pratiquement inchangé depuis la constitution de la société. La Bourse de Luxembourg entendait par là s'adapter aux mutations survenues sur la place, notamment au niveau de l'origine géographique des établissements bancaires qui y exercent leur activité.

C'est ainsi que les trois importantes institutions bancaires suivantes, déjà membres de la Bourse de

Luxembourg depuis de nombreuses années, sont devenues actionnaires: le Crédit européen S.A. filiale de BBL (Groupe ING), la Dresdner Bank Luxembourg S.A. et la Société européenne de banque S.A., filiale de la Banca Commerciale Italiana. Deux autres membres de la Bourse, déjà actionnaires, à savoir la Banque Dewaay S.A. et la Kredietbank S.A., ont augmenté le taux de leur participation à cette occasion.

Fortis Bank Luxembourg

De l'e-banking à l'e-bank

Fortis Bank Luxembourg propose désormais la quatrième version de son produit d'Internet Banking, conformément au rythme annoncé de 4 innovations majeures par an.

Après les fonctions bancaires de base et les placements en valeurs mobilières (actions, SICAV, obligations, bons de caisse, certificats sur indices boursiers, etc.), l'e-banking se voit ainsi doté de fonctions complémentaires d'impression, d'ouverture de comptes à distance, etc. Parallèlement, la gamme de produits offerts s'étoffe avec les SICAV de la Générale de Banque, et l'ensemble des actions de l'Euro-NM (Amsterdam, Bruxelles, Francfort et Paris).

Au-delà de ces nouveautés, c'est surtout le concept e-bank qui prend corps. L'e-bank est le nom donné au nouveau service de banque électronique auquel plusieurs centaines de clients ont d'ores et déjà adhéré. Il repose sur les piliers suivants:

- L'e-banking: c'est la pierre d'angle de ce nouveau mode de relation bancaire. Il s'agit d'une plateforme totalement sécurisée offrant une approche multidevises, multimarchés et multiproduits. Elle est mise gratuitement à la disposition de tout client.
- Le conseil en ligne. Un outil interactif permet à chacun de découvrir son profil d'investisseur et de se voir conseiller un portefeuille type, complété le cas échéant par une sélection d'actions, d'obligations et de SICAV. Il peut également s'abonner à une newsletter financière qu'il recevra par e-mail tous les jours de la semaine vers midi (économie, ten-

En cas de
changement d'adresse,



veuillez bien
nous en informer!

CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg

M. Francis Schütz

Tél.: 42 39 39-252

Fax: 43 83 26

dances, actualité financière). Dans la rubrique Outils de l'investisseur, sur le web, des fiches techniques sur les bourses, des exposés pédagogiques, des hyperliens fournissent l'information nécessaire à l'investisseur.

- L'assistance et la permanence téléphonique: un service professionnel et multilingue est à la disposition des clients e-banking de 8.00 à 20.30 h. Ces professionnels sont à la fois capables d'assister le client dans ses difficultés techniques, de l'aider à tirer le meilleur profit des informations et outils à sa disposition, de lui expliquer les caractéristiques des produits commercialisés et de lui assurer une prise en compte rapide et de qualité de ses ordres de bourse.

Les avantages spécifiques: réaliser ses opérations bancaires par Internet n'offre pas seulement un confort complémentaire. La Banque partage le bénéfice de l'opération avec ses clients en leur octroyant une réduction de 30% sur les tarifs de courtage ainsi que des avantages spécifiques sur les produits et services bancaires de base.

L'e-bank offre désormais un service bancaire complet permettant de gérer en un point l'ensemble des avoirs bancaires en toute sérénité, de chez soi ou de n'importe où dans le monde, sans devoir se déplacer.

L'e-bank, c'est l'amorce d'une nouvelle conception des relations bancaires, à mi-chemin entre banque et broker: le do-it-yourself personal banking. Les clients conservent la maîtrise de leurs placements, obtiennent de l'assistance quand ils la souhaitent et bénéficient d'une approche commerciale objective: informations et conseils de sources variées, libre accès à des produits financiers de sociétés Fortis mais aussi en-dehors du groupe Fortis.

Compagnies d'assurance vie

Niveau de prime record en 1997

Les compagnies d'assurance vie installées au Luxembourg ont encaissé, en 1997, un montant de primes de 156,4 milliards de francs luxembourgeois, en hausse de 64% par rapport à l'exercice 1996, a annoncé jeudi lors d'une conférence François Tesch, président de l'Association des compagnies d'assurances du Grand-Duché (ACA), mais aussi directeur général de Le Foyer Assurances S.A.

L'essentiel de ces primes a été réalisé en dehors du Luxembourg par des entreprises d'assurance qui commercialisent leurs produits en libre prestation de services. Un montant de 147,4 milliards a en effet été

Ihr Partner für Seminare + Coaching:

- Menschenführung
- Strategische Kommunikation
- Konfliktmanagement
- Teamentwicklung
- Unternehmens-Entwicklung
- NLP-Ausbildung

Tel.: 429 555

CON-TRUST
Training · DE · Personalentwicklung
73, Fond St. Martin
L-2135 Luxembourg

encaissé l'année dernière auprès de résidents à l'étranger. Si le montant des primes en assurance vie est important, en revanche, les bénéficiaires nets engrangés par les compagnies luxembourgeoises le sont nettement moins. Ces sociétés ont totalisé un résultat de LUF 958 millions. Les entreprises d'assurance-vie commercialisent des produits à très forte composante épargne qui génèrent de faibles marges bénéficiaires.

Le président de l'ACA table sur des résultats un peu moins bons en 1998: On peut s'attendre à ce que les résultats exceptionnels de 1997 ne se renouvellent pas, en raison de la mauvaise tenue des marchés financiers, a-t-il déclaré. Les assureurs emploient un peu plus de 1.500 personnes au Luxembourg. La charge d'impôt payé par le secteur a représenté en 1997 un montant de LUF 2,8 milliards, soit 2% du budget national luxembourgeois.

Nouveau centre de capidermologie

C.G. Muller-Adiantum centres de capidermologie affiliés au groupe I.C.A.R. (Association internationale pour la recherche capillaire) ont ouvert un centre spécialisé dans la prévention et la correction de la calvitie à Luxembourg, 23 avenue de la Gare. Dans un cadre confortable, plusieurs prestations sont pratiquées par des spécialistes compétents continuellement formés aux dernières techniques de pointe.

Leur action se situe sur trois paramètres. Le premier et le plus important est de soigner la chute anormale des cheveux et conserver le capital-cheveux grâce à des traitements à haute concentration de principes actifs, testés en laboratoire sous contrôle médical, et efficaces dès les premières semaines. Le second consiste à remédier à un manque de cheveux partiel par des techniques et concepts modernes définitifs: greffes de cheveux garanties à vie et réalisées en clinique sous contrôle médical. Compléments de

Expédier par EMS,
c'est prendre le temps de vitesse.



C O M E D

Quand chaque seconde compte, vous pouvez vous fier à EMS. Car vos colis et lettres seront toujours enlevés et livrés



à l'heure en toute sécurité. Rapidité, fiabilité, ponctualité: tout le sérieux

de la Poste est dans EMS. **SI ÇA PRESSE, C'EST POUR EMS.**



cheveux, implants ou extensions capillaires existent aussi pour ceux ou celles qui veulent retrouver une belle chevelure sans greffe ni perruque.

Enfin, le troisième pour les personnes qui ont momentanément ou définitivement perdu toute leur chevelure (chimiothérapie, pelade...) des perruques ultra-légères de très belle qualité, sur mesure ou en prêt-à-porter, en cheveux 100% naturels ou de synthèse, également à des prix très intéressants. La première consultation, gratuite, permet de connaître grâce à un bilan personnalisé le problème et conseiller le meilleur traitement. Renseignements au 29 76 58.

Nouveau point de vente CMD à Ettelbruck

Communication Mobile Digitale S.A. (CMD) vient d'inaugurer officiellement son nouveau GSM-Center à Ettelbruck. Au numéro 44 de la Grand-Rue, les intéressés de la télécommunication mobile trouveront toute la gamme de produits GSM des grandes marques, tout comme dans le GSM-Center à Luxembourg-Gasperich. En dehors d'un rayon bien assorti en accessoires pour appareils GSM, sémaphones et autres produits de communication radio, CMD assure à Ettelbruck également un service après-vente pour ses clients existants.

CMD, qui a côté de ses activités en téléphonie mobile est également Service Provider Internet, a installé dans son nouveau point de vente des PC-Multimédia afin de permettre aux novices de l'Internet les premiers pas dans le réseau des réseaux. CMD compte actuellement plus de 35.000 utilisateurs GSM et quelque 1.000 abonnés Internet. Dans le cadre de l'inauguration officielle les responsables de CMD ont remis un cadeau de bienvenue au 35.000^e utilisateur GSM ainsi qu'un don de 30.000 LuF à la Ligue HMC d'Ettelbruck. Le magasin est ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00. Le magasin restera fermé le lundi. (Téléphone: 81 03 03-1; Fax 811 911).

Guardian Luxguard I S.A. habille l'Eurotower

A Francfort, Guardian Luxguard I S.A. habille l'Eurotower, bâtiment hôte de la Banque centrale européenne, de son verre réfléchissant „Silver 43". Guardian Luxguard I S.A., sise à Bascharage, a une expérience de plus de 15 ans dans la production de verre réfléchissant. Cette production de verre consiste à re-



couvrir sous vide les plaques de verre avec plusieurs fines couches d'argent et d'oxydes métalliques.

Ce projet a requis l'usage de 8.500 m² de verre réfléchissant feuilleté et trempé. Le verre feuilleté est obtenu en intercalant un film plastique très résistant entre deux plaques de verre. Pour obtenir du verre trempé, la plaque de verre, coupée aux dimensions requises, est d'abord chauffée à une température de 600° C, puis rapidement refroidie par soufflerie. Les buts de ces deux procédés sont de rendre le verre résistant et moins dangereux en cas de bris.

Euro-Petit four

Un avant-goût sur l'euro

La Fédération des Patrons Pâtissiers-Confiseurs et Glaciers et la Banque Générale du Luxembourg ont présenté une nouvelle création originale, à savoir l'Euro-Petit four. A l'époque où le comité de la Fédération des Patrons Pâtissiers-Confiseurs et Glaciers réfléchissait sur des nouvelles créations, l'Europe venait de lancer les derniers préparatifs pour l'introduction de la monnaie unique, telles la nomination du premier président de la Banque centrale européenne et la fixation des parités entre les monnaies européennes participantes. Inspiré par ces événements, le comité de la Fédération des Patrons Pâtissiers-Confiseurs et Glaciers avait l'idée de proposer au grand public un Euro-Petit four.



Continuer sans vision globale de la situation pourrait vous coûter très cher.

Infonet, groupe international spécialisé dans le développement et l'intégration de solutions globales en télécommunications, offre un ensemble d'options claires et pratiques répondant aux besoins réels en matière de communication.

Notre nouveau concept CNO (Customized Network Options) permet à nos clients d'optimiser l'exploitation de leurs réseaux.

Il privilégie des applications spécifiques en écartant la solution "Une-Pour-Tout"

au profit d'une solution flexible et économique, adaptée "Cas-Par-Cas".

Infonet Luxembourg se fera un plaisir de vous démontrer son savoir-faire en vous proposant une analyse détaillée gratuite de vos besoins applicatifs sur réseaux.

Pour continuer à naviguer en réseau sans risque, informez-vous sur le CNO au numéro d'appel gratuit:

0800-20 80

GLOBAL COMMUNICATIONS SOLUTIONS PROVIDER.

infonet

55, Rue des Bruyères
L-1274 Howald
G. D. of Luxembourg
Fax: (352) 405 639

La nouvelle création de la Fédération des Patrons Pâtisseries-Confiseurs et Glaciers est un petit four en pâte sablée sur lequel est dressé une succulente ganache couverte d'une légère nappe de chocolat et décorée d'une plaquette en chocolat blanc à l'effigie de la pièce d'un euro. Cette nouvelle création, qui convient parfaitement à l'arrière-saison, est en vente chez les membres de la Fédération des Patrons Pâtisseries-Confiseurs et Glaciers depuis octobre 1998. Afin d'attirer l'attention du client sur cette nouveauté, la Fédération des Patrons Pâtisseries-Confiseurs et Glaciers a édité, en collaboration avec la Banque Générale du Luxembourg, une affiche spéciale.

Fernbach eröffnet Filiale in Irland

Neben Luxemburg, Zürich und Frankfurt gibt es ab Oktober 1998 auch in Dublin ein Konzernunternehmen der Fernbach-Software International S.A. Dublin hat sich in den letzten Jahren zu einem der Hauptakteure auf dem internationalen Finanzmarkt entwickelt und stellt somit einen attraktiven Markt für Fernbach-Software Ireland Ltd. dar. Fernbach-Software Ireland Ltd. wird hauptsächlich in den Bereichen Software-Internationalisierung/Lokalisierung, Vertrieb, Marketing und technische Unterstützung tätig sein und somit die Expansion auf internationale Märkte vorantreiben.

Zunächst wird die Übersetzung der Software ins Englische im Vordergrund stehen; die verstärkte Nachfrage nach englischsprachiger Software neben den bisherigen Kernmärkten Luxemburg, Deutschland und der Schweiz macht den Bedarf deutlich. Für die internationale Fortschreibung des Erfolges von Fernbach-Software auf dem innovativen europäischen Markt ist eine englische Softwareversion unerlässlich. Nach der Lokalisierung wird die Zweigstelle ihre Vertriebs- und Marketingaktivitäten aufnehmen und darauf aufbauend die Abteilungen für Produktinstallation, das Consultancy, die technische Unterstützung und die Produktentwicklung für den lokalen Markt eröffnen. Fernbach-Software Ireland Ltd. wird die Ressourcen und das Wissen auf dem irischen Markt für die Eroberung internationaler Märkte nutzen und die Unterstützung für das internationale Vertriebsnetz leisten.

Werbung

Floorminders nun auch in Luxemburg

Die Werbe- und Kommunikations-Agentur Strategy Advertising Systems (SAS) aus Frisingen kann künftig die Produkte ihrer Kunden den Verbrauchern im wahren Sinne des Wortes „zu Füßen legen“. Möglich wird

diese ungewöhnliche Art der Werbung durch eine neuartige, selbstklebende Bodenfolie, die nach Herstellerangaben - dem Mischkonzern 3M aus den USA - u.a. eine fotorealistische Darstellung von Produkten erreicht und auch extreme Belastungen, z.B. durch Schuhabsätze oder Einkaufswagen, mindestens 6 Monate unbeschadet übersteht und zudem rutschfest ist.



Die Agentur SAS hat dieses neue Verfahren in die Werbekampagne für einen seiner Kunden, eine internationale Finanzgruppe, aufgenommen, die ab September im Shop einer großen Autobahn-Tankstelle in Wasserbillig zu sehen ist. Somit können ab jetzt Tausende Quadratmeter Fußböden in stark besuchten Einkaufszentren, Supermärkten usw. durch diese neuartige Werbeform zu riesigen Werbeflächen werden.

Hygiène alimentaire

Nouvelles mémo-fiches pratiques

Afin d'améliorer l'hygiène alimentaire l'Horesca, en collaboration avec la Chambre de Commerce, vient d'élaborer des affiches avec des instructions pour le personnel qui sont destinées à être accrochées dans les cuisines des restaurants, cafés et hôtels

L'hygiène dans un lieu de restauration est importante. La multitude de lois, directives, normes HACCP et contrôles de l'inspection sanitaire en est la preuve. Si beaucoup d'établissements investissent lourdement en infrastructures comme des installations frigorifiques plus grandes ou des revêtements en carrelages, ce qui implique des frais substantiels, il existe une autre hygiène qui est beaucoup moins chère mais souvent sous-estimée. Il s'agit de l'hygiène à adopter par le personnel. En effet, si le



personnel de cuisine a par exemple les mains sales ou des vêtements pleins de tâches, les meilleures installations techniques ne servent pas à grand chose.

C'est dans cette perspective que l'Horesca vient de présenter des affiches avec comme but d'informer le personnel sur les mesures nécessaires à prendre. Ces affiches en langue française et allemande ont été rédigées par Jeannette Muller, oecotrophologue à la Chambre des métiers en collaboration avec l'Inspection sanitaire, l'Administration des services vétérinaires et le Ministère des classes moyennes et du tourisme. Ces affiches sont vendues au prix de 100.- Luf pour les membres et 200.- Luf pour les non-membres dans les bureaux de l'Horesca, 7, rue Alcide de Gasperi (bâtiment Chambre de commerce), Luxembourg-Kirchberg de 9h00-12h00 et 14h00-17h00. Les affiches sont à enlever au bureau et ne peuvent pas être envoyées.

Il s'agit tout d'abord d'une affiche (format DIN A4) avec les instructions à adopter par le personnel avant de commencer le travail. Des conseils concernant la tenue de travail et l'hygiène personnelle sont donnés. Sur la deuxième affiche (format DIN A3), qui concerne l'hygiène à adopter par le personnel pendant la fabrication, le poids est mis sur les petits détails qui ont leur importance. Ainsi on y préconise, entre autres, de ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer ses mains, de ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail, de veiller à porter une tenue de travail propre et de ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires. La propreté des mains est bien entendu de toute première importance. Ainsi on y explique quand et comment se nettoyer, respectivement se désinfecter ces outils de travail indispensables que sont les mains. Ces deux affiches sont recto-verso (français et allemand) et entièrement plastifiées pour permettre un accrochage en cuisine.

Nouvelle publication

La loi de l'impôt sur le revenu mise à jour '98

La nouvelle édition de «La loi de l'impôt sur le revenu», parue aux éditions Librairie Ernster, regroupe la loi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des collectivités, un certain nombre de règlements d'exécution jugés indispensables, quelques lois spéciales (p.ex. sociétés holding), des circulaires administratives et des commentaires, mais aussi des informations diverses comme les cotisations sociales et les organismes agréés pour recevoir les dons fiscalement favorisés.

Les textes sont actualisés au 1.8.1998. On y trouve donc les nouvelles dispositions concernant les classes d'impôt des non-résidents et les implications tarifaires de la loi portant introduction d'une assurance dépendance. Les changements intervenus pendant les quelques années précédentes sont également indiqués, comme par exemple pour le tarif d'impôt ou les coefficients de réévaluation.

Dans les textes, les changements récents et les mots-clés sont mis en relief. Pour s'y retrouver plus facilement, le contenu des articles est indiqué brièvement en titre et une table alphabétique détaillée est également disponible.



A la fin de l'ouvrage se trouvent des tableaux pratiques pour calculer lui-même ses impôts sur le revenu ou sur les salaires à l'aide de formules, sans avoir besoin de barème. Des tableaux présentent de façon concise les classes d'impôt des résidents et des non-résidents, et comment on arrive au revenu imposable en passant par les dépenses spéciales et les abattements. Sans oublier les frais d'obtention avec un exemple pour salariés avec chambre de travail. Quelques tableaux traitent de l'influence de l'impôt commercial communal sur l'imposition du revenu des sociétés ainsi que de l'importance que revêt dans ce contexte le pourcentage de participation des associés ayant un emploi dans la société. L'ouvrage est conçu pour rendre des services à celui qui cherche une information rapide et précise. Librairie Ernster Edition, ISBN 2-919892-11-8, Format A4, 52 pages, 990 F.

Wintersaison

Mit Luxair Tours ins Salzburger Land



Ob Ski alpin, Langlauf oder erholsame Wandertouren, Luxair Tours bietet seinen Kunden auch diese Saison wieder Flüge in die Skiregion „Salzburger Land“. Die Zielorte Faistenau-Hintersee, Abtenau und Fuschl am See bieten den Wintersport in all seinen Facetten an. Ab dem 19. Dezember und bis zum 21 März wird Luxair Tours jede Woche einen Flug

(sams-tags) mit einer Boeing 737 nach Salzburg anbieten. Der Rückflug erfolgt via Innsbruck.

Plateau de Kirchberg

Marks & Spencer s'installe au Grand-Duché de Luxembourg

Marks & Spencer annonce l'ouverture de son premier magasin au Grand-Duché de Luxembourg, qui est prévue fin 98 dans le centre commercial du plateau de Kirchberg. L'enseigne, fondée en 1884, a conquis ses lettres de noblesse en Grande-Bretagne

et à travers le monde avec sa marque exclusive St. Michael.

L'ouverture de Marks & Spencer à Luxembourg est le résultat d'un long travail de préparation et est prévue de longue date dans la stratégie continentale du groupe. Elle se concrétisera par l'inauguration d'un point de vente d'une superficie totale de 3.100 m², répartis sur un seul niveau au 1^{er} étage du centre commercial du plateau de Kirchberg.

Marks & Spencer proposera à Luxembourg une offre complète de vêtements femme, homme, enfant ainsi qu'une vaste collection de Lingerie et un rayon Beauté. Un espace alimentation sera consacré aux produits d'épicerie typiquement britannique. Une cave «vins du monde» viendra compléter agréablement la gamme des articles présentés au Kirchberg. Les fêtes de fin d'année seront proches quand Marks & Spencer ouvrira ses portes. Le magasin sera à cette occasion transformé en une véritable mine de cadeaux, où il sera aisé de trouver de quoi combler ses proches.

Marks & Spencer a aussi bâti sa réputation sur une politique de service originale. Un espace service, spécialement aménagé, attendra les clients dans le magasin du Kirchberg. On pourra y commander, sans obligation d'achat, n'importe quel article ou bien, si un article acheté ne convenait pas, le client aura la possibilité de le rapporter. Il sera remboursé ou échangé (même un article soldé) sur simple présentation du ticket de caisse; sans limite de temps!

La société est également réputée pour la particularité de ses produits. Les hommes comme les femmes pourront choisir, dans une même taille de vêtement, 3 longueurs différentes. Des chemises 100% coton ne nécessitant pas de repassage seront disponibles chez les hommes tandis qu'au rayon lingerie, les femmes trouveront des produits nouveaux et inventifs.

Le magasin du Kirchberg sera dirigé par Alexandre Rubin, qui assurait jusqu'alors la direction du magasin de Créteil en région parisienne. Le point de vente luxembourgeois emploiera un effectif total de 60 personnes; cette ouverture va permettre la création de 50 emplois.

Midas Kapiti International s'installe à Luxembourg-Ville

Le 1^{er} octobre dernier, la société Midas Kapiti International a inauguré ses nouveaux locaux, situés au Centre Descartes, 287-289 route d'Arlon à Luxembourg-Ville. Avec presque 200 employés, Midas Kapiti International est une des plus importantes entreprises spécialisées dans le software financier de la



“MON OUTIL DE TRAVAIL NE M'A JAMAIS AUTANT RAPPORTÉ!”

JEAN TUYAU

Kangoo Express, c'est tout simple. Grâce à sa porte latérale coulissante*, ses portes asymétriques et son seuil de chargement abaissé, charger et décharger est devenu un véritable jeu d'enfant. De plus, son siège rabattable* et sa cloison pivotante* m'ont fait gagner beaucoup de centimètres (désormais, mes tuyaux peuvent mesurer jusqu'à 2,46 m!). Et gagner des centimètres quand on est plombier, ça vous fait gagner beaucoup de temps. Et le temps... c'est de l'argent! Mais ce n'est pas tout, ma Kangoo Express c'est aussi un volume de charge utile de 3m³*, une direction assistée, des sièges ergonomiques, des vitres teintées et encore bien d'autres atouts. Alors: Merci Kangoo Express!

Prix: à partir de **305.000 LUF HTVA**

(350.750 LUF TVA comprise).

*en option sur RL



**KANGOO EXPRESS.
TOUT LE BÉNÉFICE À LA CLÉ.**

100

Renault.
Moteur d'idées
depuis cent ans

<http://www.renault.be>

RENAULT
préconise eif

Des solutions sur mesure via OVERLEASE pour la Location Longue Durée et le Leasing et RENAULT CREDIT CAR pour les financements.



RENAULT
AUTOË
FIR ZE LIEWEN

place. Outre la fourniture d'un système bancaire intégré et le support de sa clientèle existante, Midas Kapiti International développe de nouveaux produits adaptés aux besoins spécifiques du marché et de ses clients. Ainsi elle a su présenter à ses invités deux solutions innovatrices pour le secteur financier, à savoir le «Meridian DBA Middleware» et son nouveau progiciel «Private Banking».

«Meridian DBA Middleware» est une solution complète et rationnelle de «flux transactionnel» qui interface les produits de Midas Kapiti International entre eux, ainsi qu'avec des systèmes in-house ou tiers, et cela de manière totalement transparente. «Meridian DBA Middleware» garantit la livraison des messages et permet la manipulation, l'enrichissement et le mapping des données.

La solution «Private Banking», quant à elle, intègre des outils extrêmement simples d'usage pour la gestion de la clientèle et la gestion de portefeuilles. Les ordres générés par le gestionnaire sont envoyés électroniquement à la salle de marché pour y être exécutés. L'outil Front Office incorpore des fonctionnalités étendues de tenue de position et de gestion de risque. Le straight-through-processing inhérent à la solution permet de renvoyer les transactions au Back Office, qui assurera l'autorisation, le règlement, la réconciliation, la comptabilité et les reportings internes et légaux.

Le dépôt Q8 de Bertrange fait peau neuve

Les nouvelles législations en matière de sécurité et d'environnement avait rendu nécessaires d'importants travaux de modernisation du dépôt de Bertrange appartenant depuis cinq ans à Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.

Outre un parc à tanks de sept réservoirs d'une capacité de stockage totale de 30.000 m³, ce dépôt abrite également l'une des deux stations de transbordement que compte Q8 au Grand-Duché. Le dépôt de Bertrange fait office de poste intermédiaire entre la raffinerie de Q8 à Europoort aux Pays-Bas et le consommateur final. Les carburants Q8 sont acheminés par train vers le dépôt de Bertrange et stockés dans d'énormes réservoirs. Par la suite, la distribution vers les stations service Q8 et les autres points de vente Q8 s'effectue par camions-citerne.

La nouvelle législation concerne la réduction des émissions de composants organiques volatils (COV) et la récupération de ces gaz. Au niveau des stations-service, ces gaz sont aujourd'hui acheminés vers les réservoirs souterrains-citerne. Une unité de récupération des gaz a été implantée et de nouveaux raccordements entre les réservoirs et les camions ont été mis en place. Ceci a nécessité un programme de travaux d'aménagement de grande envergure qui a débuté en janvier 1998 et qui a entraîné la fermeture complète du site pendant plus de deux mois: aux deux quais de chargement existants est venu s'ajouter un troisième, deux de ces quais sont équipés d'un nouveau système de «chargement à la source» (bottom loading), ainsi qu'un dispositif de récupération des gaz d'essence



(vapor recovery unit) pour éviter l'évaporation de COV's lors du chargement, en opérant en circuit fermé. Pour des raisons de sécurité, tous les tuyaux et conduites sont désormais installés à bonne distance du sol au lieu d'être enterrés comme c'était le cas auparavant.

Dans la foulée, Q8 a procédé au déblaiement préalable des sols pollués près des points de chargement et de déchargement des wagons qui furent ensuite pourvus d'un revêtement étanche et d'un système de drainage moderne. Chez Q8, on a profité de la fermeture du site pour remplir une autre obligation légale, à savoir un programme d'inspection et de maintenance qui prévoit tous les dix ans le contrôle

approfondi et la remise en état éventuelle des citernes en surface.

En matière de sécurité active, le système anti-incendie en place a été complètement renouvelé, un nombre important de conduites et de pompes a été installé et un système de gestion informatique de toutes les opérations de transbordement fut mis en place afin de contrôler en permanence les vannes, les moteurs et la circulation des fluides. L'effort financier pour le dépôt de Bertrange se chiffre à plus de 300 millions Luf et témoigne de la confiance des responsables de Kuwait Petroleum dans le Luxembourg et la filiale luxembourgeoise du groupe.

Bankreporting

ConceptWare stellt umfassendes Lösungspaket vor

ConceptWare ist auf die Entwicklung und den Vertrieb von Software für den Bankensektor, insbesondere im Bereich des Reportings, spezialisiert und hat Anwendungen im Angebot, die voll und ganz den Anforderungen der BCL entsprechen. Für statistische Zwecke, aus Sicherheitsgründen und aufgrund gesetzlicher Vorschriften ist in der Tat jedes in Luxemburg angemeldete Finanzinstitut verpflichtet, der Luxemburgischen Zentralbank (BCL - Banque centrale du Luxembourg) sowie dem IBLC (Institut belgo-luxembourgeois de change) in regelmäßigen Abständen eine Reihe von Informationen über seinen finanziellen Zustand zu vermitteln. Man spricht von Bankreporting.

Die marktbeherrschende Stellung von ConceptWare in diesem Bereich ist zum großen Teil auf die überaus erfolgreiche Produktfamilie Plexus zurückzuführen, das meistbenutzte Reportinginstrument in Luxemburg, das sich mittlerweile schon in der siebten Generation befindet.

Bislang war der Übertrag von Informationen aus Datenbanken in Reportingtabellen eine überaus mühselige Aufgabe. Heute ist ConceptWare in der Lage, eine völlig neuartige und umfassende Reporting-Lösung anzubieten. Es handelt sich dabei um eine „intelligente“ Software, die erstmals eine direkte Verbindung zwischen dem Bankensystem einerseits und dem Reportingprogramm andererseits herstellen kann. Sein Name: Explore. Völlig eigenständig sucht sich Explore die erforderlichen Informationen dort heraus, wo sie sich befinden, um sie dort zu integrieren, wo sie hingehören. Mit diesem Instrument lassen sich die zu erwartenden Umwälzungen auf europäischer Währungsebene bewältigen. Gleichzeitig wird die Arbeit dadurch erleichtert und beschleunigt.

Téléphonie mobile

Tango solidement implanté au Grand-Duché

Le 25 mai 1998 Tango lançait le deuxième réseau GSM du Luxembourg. Son offre de lancement avaient déjà attiré 2.000 clients lors de la Foire de printemps. Tango comptait 12.000 abonnés supplémentaires en seulement quatre semaines. Quelques problèmes initiaux, notamment quant à la durée de l'activation, sont à présent réglés. Actuellement, Tango a pu enregistrer plus de 25.000 abonnés.

La couverture géographique du pays a été améliorée. Si la collaboration avec les administrations et ministères a été couronnée de succès dans la majorité des cas, les quelques problèmes de couverture qui subsistent sont en grande partie dus à des communs qui se montrent peu coopératives.

L'arrivée de Tango sur le marché a permis l'embauche de plus de 118 personnes: 67 chez Tango même, 36 chez Transcom pour le centre d'appel et 15 auprès des supermarchés Cactus pour la commercialisation. La mise en place des accords de roaming a pris un peu plus de temps que prévu mais, désormais, 70 contrats de roaming ont déjà été signés, partout dans le monde, dont 33 opérationnels à ce jour.

Afin de servir au mieux les clients, des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement. La première en date, réalisée auprès de 1.000 personnes, a montré un taux de satisfaction très élevé. De même, 43% des personnes interrogées estiment que Tango est fortement «axé sur le prix» et soulignent son esprit innovatif et dynamique.

Des nouveaux prix revus à la baisse

Pour les utilisateurs de la carte prépayée, Pronto baisse ses prix de plus de 40%: la minute en journée n'est plus qu'à 17 Luf et 7 Luf le soir. De plus, pour chaque carte Pronto activée et/ou rechargée avant le 31 octobre, Tango offre 1.000 Luf de communication. L'abonnement Hip Hop ne change pas et les deux abonnements Twist et Jazz ont été fusionnés sous le nom de Twist: l'abonnement garde son tarif mensuel (500 Luf) et les communications sont taxées 9 et 5 Luf la minute. Pour les utilisateurs qui choisissent la formule Swing, l'abonnement a été baissé à 1.500 Luf et les communications resteront à 5 Luf par minute jour et nuit pour toutes les destinations nationales. L'initiation ne coûtera plus que 2.000 Luf.

Les appels internationaux ont également profité d'une baisse significative et d'une simplification: désormais le monde est divisé en trois zones tarifaires plus un tarif préférentiel pour les zones frontalières. Grâce au groupe Tele2, autre filiale de SEC, la maison

mère de Tango, opérateur de réseaux fixes, présent dans plusieurs pays, les communications vers l'Europe ou vers l'Amérique du Nord ne seront facturées que 9 Luf la minute en plus du prix correspondant à l'abonnement. Les communications pour les régions frontalières seront majorées de 5 Luf la minute. Par ailleurs Tango propose désormais à chacun de ses clients de maintenir s'il est disponible, le numéro de son domicile ou celui de son bureau précédé du préfixe 091.

L'organisation du groupe auquel Tango appartient a changé. La Société européenne de communication (SEC) est maintenant en place. Les sociétés Millicom (Tango), Tele2 Europe (téléphone fixe), Transcom Europe (call center), IK Transcom (traitement de données) et 3C Communications (téléphones publics) sont des filiales de SEC. De Tele2 Europe, basée au Luxembourg, dépendent des filiales nationales pour couvrir les différents pays. Le réseau de téléphones fixes est déjà opérationnel en Allemagne et aux Pays-Bas, des licences ont été obtenues en France, en Autriche, en Suisse et en Italie et le travail est en préparation au Luxembourg, en Espagne, au Portugal et en Belgique. La demande de cette licence pour le Luxembourg a déjà été introduite. Le centre opérationnel de ce réseau européen sera basé au Luxembourg qui renforce ainsi sa position stratégique en matière de télécommunication.

Metallverarbeitende Industrie

TMS S.A. Metall- und Stahlbau mit neuen Räumen in Grevenmacher

Die Firma TMS S.A. Metall- und Stahlbau mit ihren knapp 40 Mitarbeitern stellt sich ab sofort auf ihrem neuen Geschäftsgelände in Grevenmacher den immer komplexer werdenden Herausforderungen der metallverarbeitenden Industriebranche. Das Gesamtinvestitionsvolumen für den Neubau sowie die Werkstatt- und Büroausstattung in der „Zone Industrielle Potaschberg“ beläuft sich dabei auf rund 140.000.000 LUF. Bei einer Gesamtgrundstücksfläche von 10.000 qm sind 3.000 qm als bebaute Nutzflächen ausgewiesen.

Das moderne Bürogebäude (960 qm) mit fünf CAD-Arbeitsplätzen, Ausstellungsraum und freundlich gestalteten Sozialbereichen erfüllt alle Anforderungen zukunftsorientierter Verwaltung und Planung. Die geräumige Produktionshalle (2.700 qm) bietet für alle Fertigungsschritte der Metallbearbeitung ein großzügiges Platzangebot.

Die Geschäftsleitung legte großen Wert auf die Umweltverträglichkeit der Baustoffe. So kamen beim Hallenbau nur FCKW- und HFCKW-freie, PENTAN-geschäumte Paneelen zum Einsatz. Außerdem wurden in allen Räumen halogenfreien Elektroleitungen verlegt. Ein weiterer Schwerpunkt war die optimale Gestaltung der Arbeitsplätze. Um einen schnelleren Transport selbst schwerer Bauteile zu gewährleisten, sind alle Arbeitsplätze über drei voneinander unabhängige Kranbahnen zu erreichen. Bei Schweißarbeiten sorgt ein Hochvakuum-System für saubere Luft. Spezielle Schweißpistolen mit Absaugvorrichtungen garantieren, daß selbst geringste bei Schneid- und Schweißarbeiten entstehende Rauchemissionen sofort vor Ort entfernt werden.

Eine Besonderheit der Firma ist das moderne Laserschneidezentrum Bystar 3015. Die Laserschneideanlage mit 3,5 KW Leistung dient der Bearbeitung von Stahlblech, Edelstahl und Aluminium bis 20 mm Stärke. Der Schneidebereich der Maschine beträgt 3.000 x 1.500 mm bei einer Schneidegenauigkeit von plus/minus 0,1 mm. Auch hier sorgt eine Entstaubungsanlage für optimale Arbeitsbedingungen.



Die Tätigkeitsfelder des Unternehmens umfassen neben der Herstellung von Brandschutzelementen und -fassaden auch die Fertigung von Aluminiumfenstern und -fassaden sowie Konstruktionen im Stahl-, Toranlagen- und Hallenbau.



Fêtes de fin d'année

La «Christmas Béier» de Bofferding est arrivée

Depuis quelques jours, les amateurs de bière brune peuvent à nouveau acheter dans les magasins la «Christmas Béier» des brasseries Bofferding. Cette bière spéciale n'est disponible en vente que pendant les quelques semaines qui précèdent Noël. Cette année, Bofferding offre 2 figurines décoratives en bois à l'achat de 6 bouteilles de „Christmas Béier“.

La bière est vendue en bouteilles consignées de 33 cl en casier de 24 bouteilles ou en packs de 6 bouteilles. Pour les amateurs de bière à la pression, les cafés proposent également cette bière spéciale brassée pur malt et houblon, sans additifs et non pasteurisée, au fût.

Travail intérimaire

Randstad ouvre une agence à Esch-sur-Alzette

Randstad Interim vient d'ouvrir une agence de travail temporaire à Esch-sur-Alzette. Après une enquête, il s'est avéré que l'ouverture d'une agence spécialisée dans les domaines de l'industrie et du bâtiment apporterait une réponse efficace à la demande de personnel temporaire, et ce pour tout type de profil et de qualification d'ouvrier ou d'employé.

Si Randstad Interim, dans sa quatrième année de présence à Luxembourg-ville, a choisi de s'implanter également à Esch-sur-Alzette, c'est parce que la ville d'Esch-sur-Alzette et la région du Sud jouent un rôle primordial dans l'économie du pays. L'objectif est d'assurer par la proximité géographique un service optimal de mise à disposition de personnel temporaire. Avec les entreprises et les industries locales, les administrations concernées et les chercheurs d'emploi motivés, Randstad Interim mettra tout en oeuvre pour garantir une politique de l'emploi dynamique, innovateur et évolutive.

Aujourd'hui le marché du travail requiert une très grande flexibilité dans la gestion du personnel. Les agences d'intérim sont de plus en plus appelées à jouer un rôle déterminant dans ce processus. Pour les entreprises, les intérimaires constituent une solution pendant les périodes de surcroît d'activité et le remplacement temporaire de personnel malade ou en vacances. Chez Randstad Interim, l'inscription des intérimaires est gratuite et volontaire. Le consultant en intérim se fait une idée précise des compétences et des capacités des candidats à la recherche d'un emploi. En effet, pour la société utilisatrice de travail temporaire, il est capital de trouver le candidat correspondant au profil demandé afin de garantir en toutes circonstances la continuité dans le travail.

Groupe d'origine néerlandaise, créé en 1960, Randstad Holding nv est une organisation de prestation de services qui compte près de 1.500 agences en Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Sur le plan national, le groupe Randstad figure parmi les trois premières entreprises d'intérim et se positionne comme leader sur le marché du Benelux. L'action Randstad Holding est cotée à la Bourse des valeurs d'Amsterdam parmi les fonds d'investissements les plus actifs.

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG



CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION

LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE PME/PMI
CHAMBRE DE COMMERCE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu

INFO ENTREPRISES